

|                       |
|-----------------------|
| DEPARTEMENT           |
| <b>Seine et Marne</b> |
| CANTON                |
| <b>COULOMMIERS</b>    |
| COMMUNE               |
| <b>COULOMMIERS</b>    |

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2019.ARR.078

\*\*\*\*\*

Liberté-Egalité-Fraternité

\*\*\*\*\*

## ARRETE DU MAIRE

### PCS Coulommiers

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 portant élection du Maire ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;

Vu la Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L. 125-2, R125-9 à R.125-14,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu l'arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n°26 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Coulommiers et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral 2001 DAI 1 URB n° 088 du 11 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomènes de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la commune de Coulommiers ;

Vu l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n° 487 du 29 décembre 2010 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune de Coulommiers située dans la partie amont de la vallée du Grand Morin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal publiée le 11 octobre 2012 autorisant le maire à lancer un projet d'élaboration du Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal publiée le 4 juillet 2018 autorisant le maire à compléter le DICRIM, à approuver le contenu du PCS et à s'engager dans l'élaboration de celui-ci ;

Considérant que la commune de Coulommiers est exposée à plusieurs risques tels que : inondation, mouvements de terrains, séisme, transport de matières dangereuses, risques météorologiques ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde annexé au présent arrêté définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement de sécurité civile.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



ARTICLE 2 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de COULOMMIERS est approuvé.

ARTICLE 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

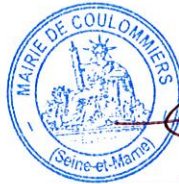
ARTICLE 4 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 5 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Madame la Préfète de Seine et Marne,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Seine et Marne,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Seine et Marne,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coulommiers,
- à Monsieur le Commandant de Police de Coulommiers,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

ARTICLE 6 : Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif - 43, rue du Général de Gaulle - 77008 MELUN Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté, devenu exécutoire

Coulommiers, le 24 mai 2019  
Madame le Maire,



PUBLIE-LE : 04 JUIN 2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

# Plan Communal de Sauvegarde



Outil d'aide à la gestion  
de crise.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## SOMMAIRE

|          |                                                                                       |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Présentation de la commune et du PCS .....</b>                                     | <b>5</b>  |
| 1.1      | La commune .....                                                                      | 5         |
| 1.2      | Objectif du PCS .....                                                                 | 5         |
| 1.2.1    | Distinction entre le Secours et la Sauvegarde .....                                   | 5         |
| <b>2</b> | <b>Arrêté municipal.....</b>                                                          | <b>6</b>  |
| <b>3</b> | <b>Cadre juridique .....</b>                                                          | <b>8</b>  |
| <b>4</b> | <b>Mise à jour du PCS .....</b>                                                       | <b>9</b>  |
| <b>5</b> | <b>Liste des exemplaires du PCS.....</b>                                              | <b>10</b> |
| <b>6</b> | <b>Identification des risques sur la commune.....</b>                                 | <b>10</b> |
| 6.1      | Liste des aléas.....                                                                  | 10        |
| 6.2      | Identifications des vulnérabilités / enjeux.....                                      | 11        |
| 6.2.1    | Établissements sensibles .....                                                        | 11        |
| 6.2.1.1  | Ecoles – Restaurations – Structures d'accueil péri-scolaires.....                     | 11        |
| 6.2.1.2  | Structures sportives .....                                                            | 11        |
| 6.2.1.3  | Etablissements sanitaires .....                                                       | 12        |
| 6.2.2    | Populations nécessitant une attention particulière .....                              | 12        |
| <b>7</b> | <b>Organisation de la réponse communale .....</b>                                     | <b>12</b> |
| 7.1      | Mode d'activation du PCS.....                                                         | 12        |
| 7.1.1    | Activation du PCS .....                                                               | 13        |
| 7.1.2    | Substitution du Maire par le Préfet.....                                              | 13        |
| 7.1.3    | Activation des cellules du PCS .....                                                  | 13        |
| 7.1.3.1  | Services municipaux en pré-alerte .....                                               | 13        |
| 7.1.3.2  | Services municipaux en alerte.....                                                    | 14        |
| 7.1.3.3  | Schéma d'activation des cellules du PCS : jours et horaires ouvrables.....            | 15        |
| 7.1.3.4  | Schéma d'activation des cellules du PCS : jours et horaires non ouvrables.....        | 16        |
| 7.1.4    | Poste de Commandement Communal (PCC).....                                             | 17        |
| 7.2      | Répartition des tâches de l'équipe municipale .....                                   | 18        |
| 7.3      | Organisation de l'alerte.....                                                         | 18        |
| 7.3.1    | Moyens de diffusion de l'alerte.....                                                  | 18        |
| 7.3.2    | Alerte sur le terrain .....                                                           | 20        |
| 7.3.2.1  | Procédure d'alerte.....                                                               | 20        |
| 7.4      | Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement..... | 21        |
| 7.4.1    | Liste des centres d'accueil - CARE .....                                              | 21        |
| <b>8</b> | <b>Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés.....</b>                      | <b>21</b> |
| 8.1      | Moyens communaux.....                                                                 | 21        |
| 8.1.1    | Moyens humains .....                                                                  | 21        |
| 8.1.2    | Moyens matériels.....                                                                 | 21        |
| 8.1.2.1  | Véhicules .....                                                                       | 22        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

|            |                                                                                              |           |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8.1.2.2    | Matériel service espaces verts et propreté.....                                              | 24        |
| 8.1.2.3    | Matériel commun aux services .....                                                           | 29        |
| <b>8.2</b> | <b>Moyens locaux de droit privé .....</b>                                                    | <b>32</b> |
| 8.2.1      | Acteurs économiques.....                                                                     | 32        |
| 8.2.2      | Acteurs associatifs.....                                                                     | 32        |
| 8.2.3      | Acteurs du monde médical .....                                                               | 32        |
| <b>9</b>   | <b>Annexes.....</b>                                                                          | <b>33</b> |
| <b>9.1</b> | <b>Abréviations .....</b>                                                                    | <b>33</b> |
| <b>9.2</b> | <b>Fiches actions .....</b>                                                                  | <b>34</b> |
| 9.2.1      | Fiche action Maire.....                                                                      | 34        |
| 9.2.2      | Fiche action Responsable des Actions Communales (RAC).....                                   | 35        |
| 9.2.3      | Fiche action Secrétariat.....                                                                | 36        |
| 9.2.4      | Fiche action « Responsable Communication ».....                                              | 37        |
| 9.2.5      | Fiche action Responsable « Lieux publics et Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) ..... | 38        |
| 9.2.6      | Fiche action Responsable « Logistique ».....                                                 | 39        |
| 9.2.7      | Fiche action Responsable « Industrie – Artisanat – Commerces -Agriculture» .....             | 40        |
| 9.2.8      | Fiche action Responsable « Population ».....                                                 | 41        |
| 9.2.9      | Fiche action Responsable « Vie Scolaire ».....                                               | 42        |
| 9.2.10     | Fiche Alerte. ....                                                                           | 43        |
| 9.2.11     | Fiche Accueil - Hébergement .....                                                            | 47        |
| 9.2.12     | Registre d'enregistrement en Centre d'Accueil et d'Hébergement.....                          | 52        |
| 9.2.13     | Fiche main courante et tableaux de bord PCC .....                                            | 54        |
| 9.2.14     | Fiche inondations .....                                                                      | 57        |
| 9.2.15     | Fiche "Perturbations sur réseau d'eau potable" .....                                         | 59        |
| 9.2.16     | Fiche mouvements de terrain .....                                                            | 61        |
| 9.2.17     | Fiche transport de matières dangereuses (TMD).....                                           | 62        |
| 9.2.18     | Fiche neige et verglas .....                                                                 | 64        |
| 9.2.19     | Fiche autres risques climatiques .....                                                       | 67        |
| 9.2.20     | Fiche canicule .....                                                                         | 69        |
| 9.2.21     | Fiche risque nucléaire – plan iode.....                                                      | 72        |
| <b>9.3</b> | <b>Plans / cartographie.....</b>                                                             | <b>73</b> |
| 9.3.1      | Plan de la ville – établissement à risques – hébergement – PCC – ERP – axes principaux.....  | 73        |
| 9.3.2      | Plan élargi de la ville (déviations).....                                                    | 74        |
| 9.3.3      | Plan des zones inondables .....                                                              | 75        |
| 9.3.4      | Inondations - Plan des niveaux d'interventions .....                                         | 76        |
| 9.3.5      | Plan des réseaux.....                                                                        | 79        |
| <b>9.4</b> | <b>Annuaire de crise .....</b>                                                               | <b>80</b> |
| 9.4.1      | Autorités.....                                                                               | 80        |
| 9.4.1.1    | Annuaire des membres du Poste de Commandement Communal (PCC) .....                           | 80        |
| 9.4.1.2    | numéros d'urgence .....                                                                      | 80        |
| 9.4.2      | Concessionnaires de réseaux .....                                                            | 82        |
| 9.4.3      | Elus .....                                                                                   | 83        |
| 9.4.4      | Personnel mobilisable .....                                                                  | 86        |
| 9.4.5      | Entreprises, commerçants, artisans .....                                                     | 95        |
| 9.4.6      | Acteur du monde médical .....                                                                | 96        |
| 9.4.6.1    | Médecins .....                                                                               | 96        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



|            |                                                                    |            |
|------------|--------------------------------------------------------------------|------------|
| 9.4.6.2    | Médecins spécialisés .....                                         | 98         |
| 9.4.6.3    | Pharmacies .....                                                   | 101        |
| 9.4.6.4    | Infirmiers .....                                                   | 102        |
| 9.4.6.5    | Professions paramédicales .....                                    | 103        |
| 9.4.6.6    | Vétérinaires .....                                                 | 105        |
| 9.4.6.7    | Ambulances .....                                                   | 106        |
| 9.4.7      | Hôtels .....                                                       | 106        |
| 9.4.8      | Monde associatif .....                                             | 107        |
| 9.4.9      | ERP et Lieux Publics .....                                         | 108        |
| 9.4.10     | Etablissements sensibles .....                                     | 110        |
| 9.4.10.1   | Ecoles – Restaurations – Structures d'accueil péri-scolaires ..... | 110        |
| 9.4.10.2   | Structures sportives .....                                         | 113        |
| 9.4.10.3   | Etablissements sanitaires .....                                    | 114        |
| <b>9.5</b> | <b>Modèles de documents .....</b>                                  | <b>115</b> |
| 9.5.1      | Arrêté portant déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde .....  | 115        |
| 9.5.2      | Arrêté d'interdiction de circuler .....                            | 116        |
| 9.5.3      | Arrêté d'évacuation .....                                          | 118        |
| 9.5.4      | Arrêté de réquisition de matériel/personnel privé .....            | 119        |
| 9.5.5      | Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée .....       | 121        |
| <b>9.6</b> | <b>DICRIM .....</b>                                                | <b>123</b> |

## 1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU PCS

### 1.1 LA COMMUNE

Peuplée de 14920 habitants, Coulommiers est la principale ville de la Vallée du Grand Morin, située à une distance d'environ 60 km à l'Est du centre parisien et à 25 km de Meaux. Le cœur de la cité est structuré par la présence de cette rivière. Au fil du temps, ce cours d'eau a été divisé en canaux appelés brassets (le brasset des Religieuses en rive droite, le brasset des tanneurs et le petit brasset en rive gauche). Afin de pouvoir les traverser, pas moins de 36 ponts et passerelles ont été construits. La ville s'organise autour de son centre ancien doté d'un riche patrimoine.

### 1.2 OBJECTIF DU PCS

L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'une organisation fonctionnelle réactive (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

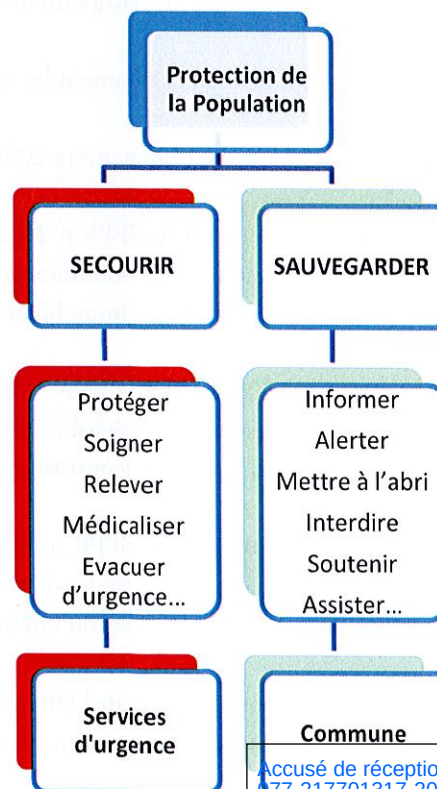
En fonction des risques connus, sont déterminés :

- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Les moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

#### 1.2.1 Distinction entre le Secours et la Sauvegarde

Les actions de sauvegarde se distinguent des opérations de secours qui sont, elles, assurées par les services d'urgence (pompiers, SAMU...). Le PCS est donc complémentaire aux plans de secours mis en place par la préfecture et organise la gestion de la crise au niveau communal.

Les actions de sauvegarde sont sous l'autorité du DOS (maire), et les actions de secours sont sous l'autorité du COS (Commandant de Secours)



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

|                |
|----------------|
| DEPARTEMENT    |
| SEINE-ET-MARNE |
| CANTON         |
| COULOMMIERS    |
| COMMUNE        |
| COULOMMIERS    |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N°.. /...

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la ville de Coulommiers,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;

Vu la Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L. 125-2, R125-9 à R.125-14,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu l'arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n°26 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Coulommiers et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral 2001 DAI 1 URB n° 088 du 11 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomènes de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la commune de Coulommiers ;

Vu l'arrêté préfectoral 2010/DDT/SEPR n° 487 du 29 décembre 2010 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la commune de Coulommiers située dans la partie amont de la vallée du Grand Morin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal publiée le 11 octobre 2012 autorisant le maire à lancer un projet d'élaboration du Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



Vu la délibération du Conseil Municipal publiée le 4 juillet 2018 autorisant le maire à compléter le DICRIM, à approuver le contenu du PCS et à s'engager dans l'élaboration de celui-ci ;

Considérant que la commune de Coulommiers est exposée à plusieurs risques tels que : inondation, mouvements de terrains, séisme, transport de matières dangereuses, risques météorologiques ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

## ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde annexé au présent arrêté définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement de sécurité civile.

ARTICLE 2 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de COULOMMIERS est approuvé.

ARTICLE 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

ARTICLE 4 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 5 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Madame la Préfète de Seine et Marne,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Seine et Marne,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Seine et Marne,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coulommiers,
- à Monsieur le Commandant de Police de Coulommiers,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coulommiers, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Coulommiers, le 22 mai 2019  
Le Maire,

PUBLIE-LE

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

### 3 CADRE JURIDIQUE

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212 :** « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

- **Le Code de la sécurité intérieure** réaffirme et renforce le rôle des maires dans la gestion des crises en tant que directeur des opérations de secours (DOS). Le maire, en tant que responsable de la sécurité publique de ses administrés, est responsable de la mise en œuvre des PCS. Ce plan trouve son utilité dans la sauvegarde de la population, et non dans le secours, dévolu entre autre au SDIS. Les points visés sont donc l'alerte, l'information et la protection des populations.

L'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure créé par ordonnance du 12 mars 2012, du Code de la sécurité intérieure (livre VII : sécurité civile / Titre III : protection générale de la population / chapitre 1er : prévention des risques) traite tout particulièrement du plan communal de sauvegarde (PCS). « Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des moyens d'accompagnement et de soutien de la population. Il est obligatoire pour les communes ayant un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé (PPRNP) ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI). Celui-ci doit être approuvé par décision du conseil municipal au plus tard deux ans après l'approbation du PPRNP ou du PPI.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13 :** « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16 :** « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 :** « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- **Décret n° 88-622 du 6 mai 1988** relatif aux plans d'urgence départementaux.

- **Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif au droit à l'information du citoyen.

- **Plan départemental ORSEC :**

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



La déclinaison des mesures d'organisation par des acteurs impliqués dans les plans de secours et, plus largement, leur préparation à réagir en cas de crise est un des points clés du succès des opérations de secours.

C'est pourquoi l'article 1er du décret ORSEC précise que : « chaque personne publique ou privée recensée dans le plan ORSEC [...] prépare sa propre organisation de gestion de l'événement et en fournit la description sommaire au représentant de l'Etat ».

Ainsi, il convient de bien distinguer ce qui relève du dispositif opérationnel ORSEC et de la réponse propre à chaque acteur pour remplir les missions qui leur sont dévolues.

Le préfet dirige et coordonne l'ensemble des intervenants, leur fixe des objectifs et des missions. Pour ce faire, il leur appartient de se préparer en déclinant leurs actions dans leurs organisations, pour le moment venu s'intégrer au dispositif actif. Le PCS est un document qui vient compléter le plan ORSEC.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

#### 4 MISE A JOUR DU PCS

- Assurer la mise à jour du plan communal de sauvegarde en complétant le tableau ci-après
- Informer de toutes modifications les destinataires du plan communal :
  - Préfet
  - Sous-préfet d'arrondissement
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours
  - Gendarmerie et/ou Police
  - DDT

| Page modifiée | Modification apportée | Date de modification |
|---------------|-----------------------|----------------------|
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |
|               |                       |                      |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## 5 LISTE DES EXEMPLAIRES DU PCS

### Liste des exemplaires consultables (sans annexes)

- Site de la ville de Coulommiers
- Consultation à l'accueil en mairie (Hôtel de ville et CAD)
- Malette élu de permanence (annexes disponibles dans le local PCS)

### Liste des exemplaires strictement confidentiels (avec annexes) :

Maire, DGS, local PCS, Préfecture, SDIS,

## 6 IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

La liste des risques sur la commune est définie par le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)  
Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) reprend ces informations.

### 6.1 LISTE DES ALEAS

#### Les risques recensés sur la commune de Coulommiers sont :

- Inondation
- Inondation – par une crue torrentielle ou par montée rapide de cours d'eau
- Mouvements de terrain
- Mouvements de terrain – tassements différentiels
- Séisme (zone de sismicité faible – niveau 1)
- Transport de matières dangereuses (TMD)

#### Ils peuvent être complétés par:

- Risques météorologiques
  - o vent violent
  - o grand froid (neige, verglas)
  - o canicule
  - o pandémie
  - o risque nucléaire
- Risques sanitaires
- Risques attentats
- Risques mouvements de foules

**Les actions à mettre en place sont décrites dans les FICHES ACTIONS 9.2.10 à 9.2.21**

Ces risques sont identifiés dans le DICRIM version juin 2018. Les mesures de protection à mettre en place par le public y sont décrites.

**Voir en annexe DICRIM**

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## 6.2 IDENTIFICATIONS DES VULNERABILITES / ENJEUX

### 6.2.1 Établissements sensibles

#### 6.2.1.1 ECOLES – RESTAURATIONS – STRUCTURES D'ACCUEIL PERI-SCOLAIRES

La communauté scolaire joue un rôle essentiel dans les réflexions locales sur la prévention des risques majeurs. Tout d'abord, comme le rappelle l'article 5 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, il est indispensable d'avoir une sensibilisation à la sécurité civile chez les enfants et les jeunes. En marge de l'élaboration du PCS, il est donc pertinent d'engager une réflexion partenariale entre la collectivité et les établissements. Il s'agit d'informer les enseignants et les élèves des risques présents sur la commune et des comportements à adopter en cas de survenue d'un phénomène. Ces actions relèvent donc plus de l'information préventive que du PCS mais le lien entre les deux sujets est incontournable.

Ensuite, les chefs des établissements scolaires ont l'obligation de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). (Joint en annexe).

Ce plan vise à organiser la protection des élèves dans l'établissement en cas de survenance d'un risque majeur. Il prévoit les modalités pratiques, organisationnelles (réception de l'alerte, qui assure quelles responsabilités...) et techniques (matériels nécessaires, dans quel lieu sûr regrouper les élèves...). Ce sujet nécessite un travail coordonné entre le PCS (commune) et le PPMS (établissement).

Enfin, la communauté scolaire fait partie des populations sensibles de la commune. Elle doit faire l'objet de toute l'attention qu'il se doit à cet égard. En particulier, les questions suivantes doivent être réglées :

- modalités précises d'alerte de chaque établissement par la mairie car cette mission est de la responsabilité du maire,
- modalités d'information de l'établissement en cours d'événement,
- modalités éventuelles d'évacuation et d'accueil, si ces mesures doivent être prises,
- modalités d'information des parents sur la prise en charge des élèves par la mairie, en cas d'évacuation par exemple.

Cette réflexion avec la communauté scolaire est indispensable pour donner tout son sens à la consigne "n'allez pas chercher vos enfants à l'école". Cette dernière est systématique dans les DICRIM et pourtant, très difficile à accepter pour les parents. Au-delà des aspects techniques évoqués ci-dessus, ce travail vise également à montrer que la collectivité s'occupe concrètement de leurs enfants en cas d'événement et qu'ils peuvent sereinement appliquer cette consigne.

**Voir fiche** Ecoles – Restaurations – Structures d'accueil péri-scolaires **9.4.10.1**

#### 6.2.1.2 STRUCTURES SPORTIVES

Les structures sportives accueillent aussi de nombreux scolaires. Il est donc important de prendre en compte ces établissements dans le PCS.

Ces établissements seront soumis aux mêmes mesures que les établissements scolaires.

Les structures sportives peuvent aussi servir de lieu d'accueil et d'hébergement.

**Voir fiche** Structures sportives **9.4.10.2**

### 6.2.1.3 ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Les établissements sanitaires hébergent des personnes vulnérables. Il peut s'agir de résidences pour personnes âgées, de maisons d'accueil spécialisée ou d'hôpitaux.

**Voir fiche Etablissements sanitaires 9.4.10.3**

### 6.2.2 Populations nécessitant une attention particulière

En vue d'organiser l'alerte et de prévoir les stratégies d'action, il convient de recenser ces populations.

Il peut être nécessaire d'évacuer des personnes :

- âgées ou handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)
- sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins
- isolées et/ou sans moyens de locomotion

Le CCAS de Coulommiers détient la liste de ces personnes, et l'actualise régulièrement.

Contact : CCAS – responsable du service : Caroline MARTINS – tél : 01.64.75.80.12

Mail : [ccas@coulommiers.fr](mailto:ccas@coulommiers.fr)

## 7 ORGANISATION DE LA REPOSE COMMUNALE

### 7.1 *MODE D'ACTIVATION DU PCS*

Le plan communal de sauvegarde est déclenché obligatoirement par le Maire, ou par son représentant désigné en cas d'absence.

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus ne laissent pas de doute sur la nature de l'évènement. Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant)

Si l'information est confirmée, le Directeur des Opérations de Secours (DOS) s'identifie. C'est obligatoirement le Maire qui devient DOS. Si le Maire est indisponible, c'est le 1er adjoint qui devient provisoirement DOS, etc., dans l'ordre de nomination des adjoints. Si le Maire ne peut assumer la fonction de DOS tout au long de la crise.

**Noter sur une feuille tous les éléments et actions décidées, avec date, heure et acteurs impliqués.**

**Le déclenchement du plan fait l'objet d'un arrêté municipal.** Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci décide d'activer ou non la Cellule de Crise Communale. Le Maire prévient les responsables de chaque cellule et leur demande de se rendre au poste de Commandement Communal.

Si la situation peut être gérée sans activer les différentes cellules du PCC, le DOS appelle les services de la commune ou de l'État compétents.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



### 7.1.1 Activation du PCS

Dans le cas où une alerte est déclenchée, les personnes aptes à activer le PCS sont :

| Personnes aptes à activer le PCS |                                            |                |                |
|----------------------------------|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Ordre                            | Nom Prénom                                 | Téléphone fixe | Tél. mobile    |
| 1                                | MOTOT Ginette - Maire - DOS                | 01 64 75 80 04 | 07 89 63 47 13 |
| 2                                | FOURNIER Pascal - 1 <sup>er</sup> adjoint  | 01-64-03-66-71 | 06-45-46-54-37 |
| 3                                | PICARD Laurence - 2 <sup>ème</sup> adjoint |                | 06-81-19-57-53 |

### 7.1.2 Substitution du Maire par le Préfet

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il met en place les premières mesures d'urgence avec le Commandement des Opérations de Secours (COS).

Dans le cas où l'évènement dépasse les capacités de la commune, la fonction de DOS revient alors au Préfet. Le préfet devient Directeur des Opérations de Secours dans les cas suivants :

- si le maire en fait la demande pour obtenir un soutien dans les opérations à mener
- si le sinistre concerne le territoire de plusieurs communes
- s'il n'a pas été pourvu aux mesures nécessaires par le maire, après une mise en demeure du préfet restée sans résultat
- dans le cas d'un déclenchement du plan ORSEC

Lorsque le préfet prend la direction des opérations, le maire assure toujours sur le territoire de sa commune la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses habitants (alerte, évacuation...) ou des missions que le préfet peut être amené à lui confier (accueil éventuel de personnes évacuées, ...)

### 7.1.3 Activation des cellules du PCS

#### 7.1.3.1 SERVICES MUNICIPAUX EN PRE-ALERTE

L'alerte correspond à une situation anormale identifiée par rapport à un risque recensé. Cette situation peut se terminer par un retour à un niveau d'activité normale (pré-alerte levée), se maintenir pendant une période quelconque (d'un jour à plusieurs semaines) ou déboucher sur une crise éruptive (on passe alors en phase d'alerte). Si l'incident est mineur et si la situation ne nécessite pas la mise en place de moyens importants, le Maire ou l'un de ses adjoints transmet une pré-alerte au niveau des membres de la cellule de veille. Les responsables de chaque cellule de crise sont informés de la situation et doivent être prêts à intervenir en cas d'alerte.

Durant cette période, l'évaluation de la situation est primordiale. Les informations issues de cette estimation permettent au Maire et aux membres de la cellule de veille, de déterminer la réponse à apporter (moyens humains et matériels à mettre en œuvre).

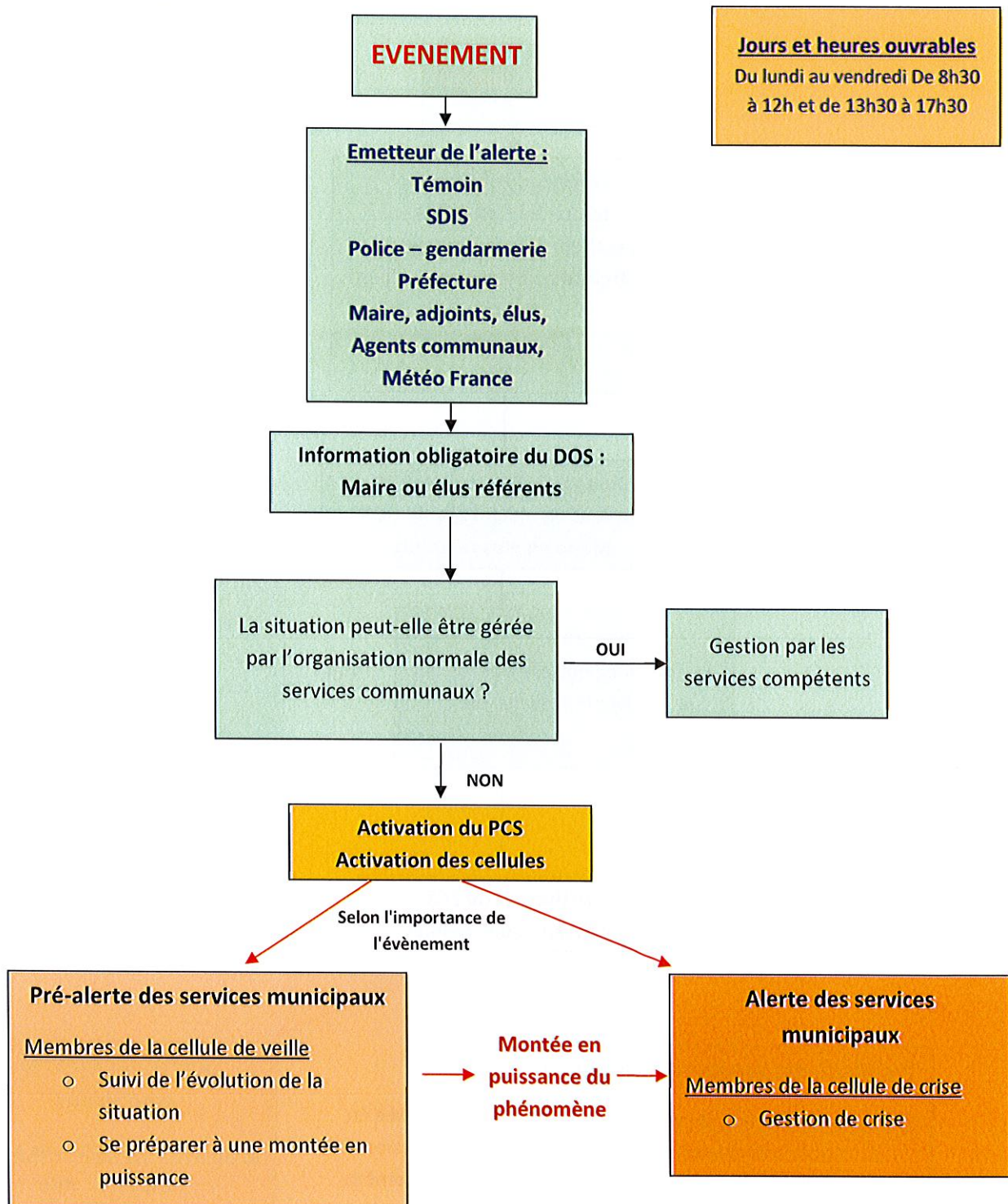
S'il y a montée en puissance du phénomène, le Maire peut décider de mettre en alerte les services municipaux afin de gérer la crise le mieux possible.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 7.1.3.2 SERVICES MUNICIPAUX EN ALERTE

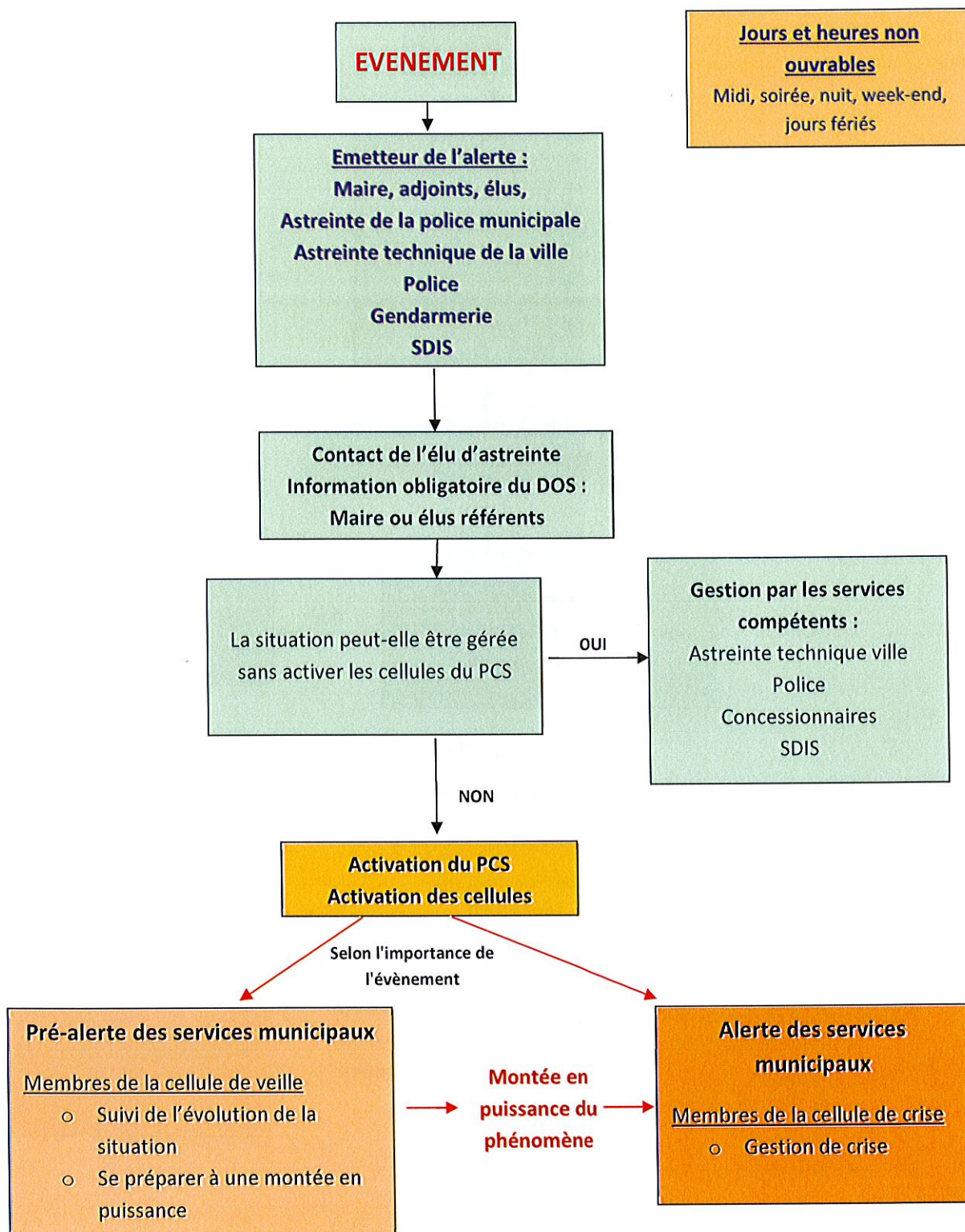
Si l'ampleur de l'événement (lorsqu'un seuil critique est atteint ou sur le point de l'être) nécessite la mise en œuvre de moyens humains et matériels conséquents, le Maire peut décider de mettre en alerte les services municipaux. Le Maire réunit alors les membres de la cellule de crise. Les responsables de chaque cellule répercutent alors immédiatement l'information au personnel d'intervention sur le terrain.

7.1.3.3 SCHEMA D'ACTIVATION DES CELLULES DU PCS : JOURS ET HORAIRES  
OUVRABLES





7.1.3.4 SCHEMA D'ACTIVATION DES CELLULES DU PCS : JOURS ET HORAIRES NON OUVRABLES



### 7.1.4 Poste de Commandement Communal (PCC)

Le Poste de Commandement Communal (PCC) constitue la structure de commandement opérationnel des services municipaux. Le PCC dirige les opérations de sauvegarde vis à vis de la population, il est chargé de répartir les fonctions de chacun lors d'un incident se produisant sur le territoire de Coulommiers.

Le PCC sera situé à:

**Direction des Services Techniques  
17 bd de La Marne**

Endroit précis du PCC : salle de réunion de la Direction des Services Techniques, rez de chaussée, couloir de droite en entrant dans le hall d'accueil.

Le rôle primordial de cette structure consiste à centraliser les décisions stratégiques prises par le **Directeur des Opérations de Secours** (le **Maire** ou le **Préfet**) et à engager les actions opérationnelles correspondantes sur le terrain. Toute décision d'action doit impérativement transiter par le PCC et toute conséquence de manœuvre doit lui être signifiée.

Le PCC est piloté par le **Responsable des Actions Communales (RAC)** qui a autorité sur l'ensemble des moyens municipaux mobilisables.

Le RAC met éventuellement en place un **Secrétariat de Crise**, composé d'agents administratifs polyvalents. Le Secrétariat de Crise assure le filtrage des appels téléphoniques entrants à destination des membres du PCC et peut, selon les nécessités, accomplir des tâches polyvalentes telles que la transmission de personne à personne de messages ou encore la frappe de documents.

Descriptif des moyens du PCC : la salle est située juste en face du service informatique de la ville, et bénéficie ainsi de nombreux moyens de communication.

| MOYENS                     | EXISTANTS                                   | OBSERVATIONS                                                                            |
|----------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Ligne téléphonique fixe    | 1 n° de téléphone fixe sur deux postes      |                                                                                         |
| Connexion Internet         | Oui                                         |                                                                                         |
| Ordinateur                 | 5 PC portables maxi disponibles             |                                                                                         |
| Imprimante                 | 1 dans le couloir                           |                                                                                         |
| Photocopieur               | 1 dans le couloir                           |                                                                                         |
| Vidéo projecteur numérique | 1                                           | Ecran numérique                                                                         |
| Parking réservé au PCC     | Oui                                         | Devant la direction des services techniques.<br>Penser à la gestion du portail d'accès. |
| Paper-board                |                                             |                                                                                         |
| Talkie-walkie              | 6 sur fréquence centre technique municipale |                                                                                         |
| Papeterie                  | Magasin municipal à proximité immédiate     |                                                                                         |
|                            |                                             |                                                                                         |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

|                                                                                                                                    |                                                   |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--|
| Ensemble de la documentation dont les membres du PCC vont avoir besoin (exemplaire du PCS, jeu complet de carte de la commune ...) | Disponible au local PCS                           |  |
| Radio avec piles de rechange                                                                                                       | Disponible au local PCS                           |  |
| Lampes de poche (avec piles de rechange)                                                                                           | Disponible au local PCS                           |  |
| minimum de ravitaillement pour les premières heures (bouteille d'eau, café, thé...)                                                | Disponible sur place + stock au magasin municipal |  |

Le lieu accueillant le PCC doit être pré-équipé spécifiquement pour les besoins de la situation ou doit pouvoir être équipé rapidement.

## 7.2 REPARTITION DES TACHES DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Dans les communes où des services techniques et administratifs sont plus importants, comme c'est le cas à Coulommiers, les élus jouent plus un rôle de support au dispositif. En particulier, ils vont être auprès du maire pour l'aider dans ses choix, éventuellement dans la conduite de certaines missions et surtout, auprès de la population pour lui apporter réconfort et soutien.

Il est rappelé que dans le cadre de l'opération de sécurité civile, il n'y a qu'un seul et unique décideur, le Directeur des Opérations de Secours (DOS), maire ou préfet, et qu'aucune décision importante ne doit être prise sans sa validation.

**Les FICHES ACTIONS 9.2.1 recensent les responsables des différentes cellules ainsi que les tâches à effectuer.**

## 7.3 ORGANISATION DE L'ALERTE

### 7.3.1 Moyens de diffusion de l'alerte

Sirène du réseau national d'alerte

<http://www.net-iris.fr/veille-juridique/actualite/22483/systeme-alerte-et-information-des-populations-saip.php>

| Localisation           | Contact                                                                     | Utilisation                                                                            | observations                                                      |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Commune de Coulommiers | Déclenché par la préfecture.<br>Possibilité de la déclencher par la mairie. | Déclenchement pour tout type de risque à cinétique rapide par les maires ou le préfet. | Interprétation des signaux encore mal maîtrisée par la population |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



#### Site Internet

| Localisation                                                                                            | Contact                                                                                                                    | Utilisation                                              | observations                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Site Internet de la mairie de Coulommiers<br><a href="http://www.coulommiers.fr">www.coulommiers.fr</a> | Sarah ESMIEU<br><a href="mailto:Resp.communication@coulommiers.fr">Resp.communication@coulommiers.fr</a><br>01 64 75 80 03 | Diffusion de messages complets (consignes, explications) | Contacter les personnes aptes à publier le message sur le site internet |

#### Panneaux à message variable

| Localisation | Contact                                                                                                                    | Utilisation                                 | observations |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------|
|              | Sarah ESMIEU<br><a href="mailto:Resp.communication@coulommiers.fr">Resp.communication@coulommiers.fr</a><br>01 64 75 80 03 | Diffusion d'un court message avec consignes |              |

#### Alertes SMS

| Localisation | Contact                                                                                                                    | Utilisation                                       | observations |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|
|              | Sarah ESMIEU<br><a href="mailto:Resp.communication@coulommiers.fr">Resp.communication@coulommiers.fr</a><br>01 64 75 80 03 | Diffusion d'un message aux personnes préinscrites |              |

#### Standard mairie

| Localisation | Contact                                                                                                                    | Utilisation                                                               | observations |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
|              | Sarah ESMIEU<br><a href="mailto:Resp.communication@coulommiers.fr">Resp.communication@coulommiers.fr</a><br>01 64 75 80 03 | Diffusion d'un message aux personnes composant le n° d'appel de la mairie |              |

#### Sonorisation des commerçants

| Localisation | Contact           | Utilisation                                                                                                                             | observations |
|--------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Centre-ville | Police municipale | Possibilité de diffuser un message dans le centre-ville.<br>Possibilité depuis la police municipale de diffuser des messages en direct. |              |

#### Médias

| Type  | Nom du média                                                                                                         | Fréquence                          | Téléphone                                                                   | Fax |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Radio | Oxygène<br><a href="mailto:coulommiers@radiooxygene.fr">coulommiers@radiooxygene.fr</a> Erreur ! Liaison incorrecte. | 106.4 Erreur ! Liaison incorrecte. | Fixe: 01 64 04 16 68 Erreur ! Liaison incorrecte.<br>Mobile: 07 83 26 82 89 |     |
| Radio | France Inter                                                                                                         | 94.2                               |                                                                             |     |
| Radio | France Info                                                                                                          | 105.7                              |                                                                             |     |

#### Surveillance en temps réel

| Localisation                             | Contact           | Utilisation                                                     | observations |
|------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| Toutes les caméras de vidéo-surveillance | Police municipale | Possibilité de visionner en direct la situation sur le terrain. |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## 7.3.2 Alerte sur le terrain

### 7.3.2.1 PROCEDURE D'ALERTE

Un des volets essentiels du PCS concerne le système d'alerte. A tout moment (24 heures sur 24), la commune doit être, à la fois, en mesure de recevoir une alerte des autorités et capable de diffuser une alerte à la population et aux équipes constituant le dispositif de secours.

La diffusion de l'alerte et l'information des populations en cas d'évènement de sécurité civile sont une priorité. Elles doivent permettre aux administrés d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant. Il est donc indispensable que l'alerte ait été bien préparée par les campagnes d'information préventive qui permettent aux habitants de prendre connaissance, pour les risques connus, des consignes de sécurité prévues au DICRIM.

La diffusion de l'alerte est de la responsabilité du DOS.

Les objectifs sont :

- informer la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement de sécurité civile
- informer la population du comportement qu'elle doit adopter

Composition du message d'alerte :

- nature de l'accident
- consignes de sécurité à suivre
- moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- s'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont des papiers d'identité

L'objectif de l'alerte n'est pas d'envoyer systématiquement une information générale et exhaustive sur tous les risques à l'ensemble de la population communale : objectif difficilement réalisable et pas toujours efficace en terme de sécurité civile, voire contre-productive.

L'intérêt d'une réflexion sur l'alerte est de réfléchir aux enjeux sur un territoire et de n'adresser une information ciblée que sur les secteurs menacés par un aléa.

Cela permet de concentrer les efforts et moyens disponibles et d'être plus efficace.

En cas d'utilisation des hautparleurs intégrés aux véhicules de la police municipale, les policiers municipaux veilleront à respecter un circuit correspondant à la cartographie avec zonages et liste des rues concernées par un risque.

**Cf. 9.2.10 Fiche Alerte.**

## 7.4 SOUTIEN DES POPULATIONS : MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT

### 7.4.1 Liste des centres d'accueil - CARE

4 centres d'hébergement sont identifiés sur la ville :

- Direction des Services techniques
- Gymnase des Templiers
- Gymnase de Vaux
- Internat du lycée Jules Ferry

Le choix du centre se fera en fonction de la nature de l'évènement, du nombre prévisible de personnes à héberger, et de la localisation la plus fonctionnelle.

Ces centres sont activables sur décision du DOS et du « responsable « Alerte population / ERP »

Cf. fiches 9.2.11 Fiche Accueil - Hébergement 9.2.12 Registre d'enregistrement en Centre d'Accueil

## 8 RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES

### 8.1 MOYENS COMMUNAUX

#### 8.1.1 Moyens humains

Le plan communal de sauvegarde repose sur un triptyque :

- o hommes
- o moyens
- o missions.

Afin de répartir les missions de sauvegarde entre les intervenants, il faut commencer par identifier ces personnes et leur affecter les moyens disponibles. C'est pourquoi ce travail de recensement est indispensable.

En cas d'urgence, le personnel communal sera mobilisé, mais nombre d'équipements techniques nécessitent des compétences avérées pour leur usage. Entre autre, la plupart des engins de travaux nécessitent des permis où formations bien spécifiques.

Les personnels et leurs compétences sont recensés dans les fiches correspondantes.

Voir fiche Personnel mobilisable 9.4.4

#### 8.1.2 Moyens matériels

Les tableaux ci-dessous recensent l'ensemble du matériel des services de la ville de Coulommiers, leurs caractéristiques et leur lieux d'entreposage.



### 8.1.2.1 VEHICULES

| Type de véhicule                                       | immatriculation | nbr de places | Lieu de stockage            | Nom, coordonnées du détenteur | Observations                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Minipelle JCB                                          |                 | 1             | Garages Services Techniques | Services travaux              | Matériel de terrassement 4 T                                                                                 |
| Camion M250 + saieuse +lame à neige 3 m                | 371 BZD 77      | 2             | Garages Services Techniques | Service propreté              | Matériel de viabilité Hivernale                                                                              |
| Camion M160 + saieuse                                  | 675 AEA 77      | 3             | Garages Services Techniques | Service propreté              | Matériel de viabilité Hivernale                                                                              |
| Tracteur Valmet + chargeur                             | 697 BZT 77      | 2             | Garages Services Techniques | Service propreté              | Matériel de viabilité Hivernale                                                                              |
| CMAR + Equipement hivernal + lame 1,5 m                | LC860 2008      | 2             | Garages Services Techniques | Service propreté              | Matériel de viabilité Hivernale                                                                              |
| Tracteur John-Deere + lame 2 m                         | 753 BRD 77      | 1             | Garages Services Techniques | Service propreté              | Matériel de viabilité Hivernale                                                                              |
| Nacelle automotrice SKYLINE + Remorque ANSSEMS         | CP-925-WS       | 2             | Garages Services Techniques | Services travaux              | Matériel élévateur de personnel dans les espaces restreints ou difficiles d'accès, élagages.                 |
| Camion 4X4 + Treuil + Pompe + Grue 2T+ caisse à outils | EP-732-NY       | 3             | Garages Services Techniques | Service Mécanique.            | Véhicule d'assistance, de dépannage, de dégagement des embâcles, de dégagement des arbres, tous les chemins. |
| Renault MEGANE POLICE MUNICIPALE                       | EH-942-ZL       | 5             | Garages Services Techniques | Police Municipale             | Véhicule de surveillance et de communication                                                                 |
| Renault KANGOO POLICE MUNICIPALE                       | BZ-541-NM       | 5             | Garages Services Techniques | Police Municipale             | Véhicule de surveillance et de communication                                                                 |
| Remorque à benne basculante MASTER BENNE               | DL-159-JX       | 3             | Garages Services Techniques | Service Propreté              | Véhicule de transport de matériel, de matériaux, capacité 1200 kg, PTR 5,5T.                                 |

Agence de réception en préfecture  
 07-217701317-20190605-2019-ARR-078-ARR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

| Type de véhicule                                  | immatriculation | nbr de places | Lieu de stockage            | Nom, coordonnées du détenteur | Observations                                                                            |
|---------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Camionnette benne                                 | EX 244 NE       | 3             | Garages Services Techniques | Service espaces verts         | véhicule transport de matériel                                                          |
| Camionnette MASTER FOURGON double cabine          | 644 EVX 77      | 7             | Garages Services Techniques | Service espaces verts         | véhicule transport de personnel et matériel                                             |
| Camion FOURGON 20m3 + hayon                       | DQ-320-DC       | 3             | Garages Services Techniques | Service Propreté              | Véhicule de transport du matériel pour équipement des "CARE"                            |
| Camion KERAX + benne + grue auxiliaire 3T         | 180 DQC 77      | 2             | Garages Services Techniques | Service travaux               | Véhicule de transport et de lavage                                                      |
| Chariot Elevateur TOYOTA 2,5T                     |                 | 1             | Garages Services Techniques | Service magasin               | Véhicule de transport, chargement, déchargement des palettes.                           |
| Camionnette MASTER FOURGON SERRURERIE             | 550 CRE 77      | 3             | Garages Services Techniques | service bâtiment              | Véhicule de transport, chargement, déchargement des palettes.                           |
| Balayeuse City Cat 2020                           |                 | 2             | Garages Services Techniques | service bâtiment              | Véhicule d'intervention pour balayage des voiries                                       |
| Balayeuse City Cat 5000                           |                 | 2             | Garages Services Techniques | service bâtiment              | Véhicule d'intervention pour balayage des voiries                                       |
| CMAR + équipement lavage haute pression           |                 | 2             | Garages Services Techniques | service bâtiment              | Véhicule d'intervention pour le lavage des voiries                                      |
| Camion NACELLE 17,50 m                            | 71 ACJ 77       | 3             | Garages Services Techniques | Service travaux               | Véhicule élévateur de personnel                                                         |
| Renault TRAFIC + Chaines+ 9 places                | AR-500-CY       | 9             | Centre administratif        | service jeunesse              | Véhicule minibus transport de personnes                                                 |
| Renault TRAFIC + Chaines + 9 places               | AH-330-CH       | 9             | Centre administratif        | service jeunesse              | Véhicule minibus transport de personnes                                                 |
| Camionnette MASTER BENNE DOUBLE CABINE + Arrelage | CG-985-WK       | 6             | Garages Services Techniques | Service Propreté              | Véhicule transport de personnel, de matériaux, de matériel, barrières, capacité 1200 kg |

Arrêté préfectoral n° 2019-0605-2019-ARR-078-AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019



8.1.2.2 MATERIEL SERVICE ESPACES VERTS ET PROPRETE

| type matériel            | marque | modèle               | Type moteur | n° série ou Immatriculation | lieux stockage          | Nom, coordonnées du détenteur | observations |
|--------------------------|--------|----------------------|-------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------|
| ASPIRATEUR               | STHILL | SE 62                | 220 V       | 966568088                   | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| COMPRESSEUR D'AIR        | PROFOR | 100 litres 3 cv mono | 220 V       | 2061725525                  | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| GROUPE ELECTROGENE       | YAMAHA | EF 4000              | 4 TPS       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| NETTOYEUR HAUTE PRESSION | STHILL | RE 129 PLUS          | 220 V       | 966757313                   | Garage équipe Templiers | Service esp. verts            |              |
| PERFORATEUR              | METABO | UHE 28 PLUS          | 220V        |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| POSTE A SOUDER           | GYMSI  |                      | 220 V       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | ECHO   | SRM 5000             | 2 TPS       |                             | Garage équipe Templiers | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | ECHO   | SRM 5000             | 2 TPS       |                             | Garage équipe Templiers | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 300               | 2 TPS       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 400               | 2 TPS       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 400               | 2 TPS       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 410 C / L         | 2 TPS       |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 410               | 2 TPS       | 183380519                   | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 410               | 2 TPS       | 183138145                   | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |
| DEBROUSSAILLEUSE         | STIHL  | FS 460 C             | 2TPS        |                             | Garages esp verts       | Service esp. verts            |              |

Accusé de réception en préfecture  
07-21-2013-20190605-2019-ARR-078-ARR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| type matériel                    | marque   | modèle   | Type<br>moteur | n° série ou<br>Immatriculation | lieux stockage             | Nom,<br>coordonnées<br>du<br>détenteur | observations |
|----------------------------------|----------|----------|----------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------------------------|--------------|
| DEBROUSSAILLEUSE                 | STIHL    | FS 400   | 2 TPS          |                                | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| DEBROUSSAILLEUSE                 | STIHL    | FS 460 C | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| DEBROUSSAILLEUSE                 | STIHL    | FS 460 C | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| DEBROUSSAILLEUSE                 | STIHL    | FS 410 C | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| DEBROUSSAILLEUSE                 | STIHL    | FS 400   | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| DEBROUSSAILLEUSE<br>RECIPROCATOR | KAWASAKY | TJ 27 E  | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| DEBROUSSAILLEUSE<br>RECIPROCATOR | KAWASAKY | TJ 27 E  | 2 TPS          |                                | Local BMI                  | Service<br>propreté                    |              |
| ELAGUEUSE SUR<br>PERCHE          | ECHO     | PPT265ES |                |                                | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| MOTOFAUCHEUSE                    | Staub    | SF 80    | 4 tps          | T 1737093                      | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | ECHO     | PB655    | 2 TPS          |                                | Garage équipe<br>Templiers | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | ECHO     | PB655    | 2 TPS          |                                | Garage équipe<br>Templiers | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | STHILL   | BR 200   |                | 516665428                      | Local gardiens Parc        | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | STHILL   | BR 450   |                | 517138662                      | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | STIHL    | BR 450   | 2 TPS          | 506695285                      | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | STIHL    | BR 450   | 2 TPS          | 507428286                      | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |
| SOUFFLEUR                        | STIHL    | BR 450   | 2 TPS          | 507428285                      | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts                  |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-2177013 17-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| type matériel | marque    | modèle       | Type moteur | n° série ou Immatriculation | lieux stockage    | Nom, coordonnées du détenteur | observations |
|---------------|-----------|--------------|-------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------|
| SOUFFLEUR     | STIHL     | BR 550       | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| SOUFFLEUR     | STIHL     | BR 450       | 2TPS        |                             | Local BMI         | Service propriété             |              |
| SOUFFLEUR     | STIHL     | BR 450       | 2TPS        |                             | Local BMI         | Service propriété             |              |
| SOUFFLEUR     | ECHO      | PB 6000      | 2TPS        |                             | Local BMI         | Service propriété             |              |
| SOUFFLEUR     | ECHO      | PB 6000      | 2TPS        |                             | Magasin           | Service propriété             |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | CS 320TES    | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | CS 320TES    | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | CS2511TESG25 |             |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | CS 320TES    | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | CS 420ES     | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | ECHO      | 350 TES 30   | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | HUSQVARNA | H 550 XPG 45 | 2TPS        |                             | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | STHIL     | MS 362       | 2TPS        | 183410130                   | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | STHIL     | MS 362       | 2TPS        | 183411195                   | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | STHIL     | MS 201 TC    | 2TPS        | 183525867                   | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| TRONCONEUSE   | STHIL     | MS 201 TC    | 2TPS        | 183526003                   | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| type matériel | marque      | modèle       | Type moteur | n° série ou Immatriculation | lieux stockage            | Nom, coordonnées du détenteur | observations    |
|---------------|-------------|--------------|-------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------|
| TRONCONNEUSE  | STHIL       | MS 261 C     | 2TPS        | 181839531                   | Garages esp verts         | Service esp. verts            |                 |
| TRONCONNEUSE  | STHIL       | O 28 AV      | 2TPS        |                             | magasin                   | Service propriété             |                 |
| TRONCONNEUSE  | STHIL       | O 20 T       | 2TPS        |                             | magasin                   | Service propriété             |                 |
| TRONCONNEUSE  | STHIL       | MS 362 C     | 2TPS        |                             | magasin                   | Service propriété             |                 |
| TRONCONNEUSE  | STHIL       | MS 200 T     | 2TPS        |                             | magasin                   | Service propriété             |                 |
| CITERNE       | RONOT       | 3000 L       |             | 802 AHN 77                  | Garages esp verts         | Service esp. verts            | eau non potable |
| CITERNE       | RONOT       | 1250 L       |             | 954 BAD 77                  | Garage équipe Templeliers | Service esp. verts            | eau non potable |
| REMORQUE      | DEVES       | GVL40BRC H72 |             |                             | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 3 T             |
| REMORQUE      | DEVES       |              |             |                             | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 1 T 5           |
| REMORQUE      | Deves       | agricole     |             | EN 279 HP                   | Garage équipe Templeliers | Service esp. verts            | 2 T             |
| REMORQUE      | Deves       | agricole     |             | AA 166 KP                   | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 6 T             |
| REMORQUE      | HUBIERE     |              |             | 716 AHN 77                  | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 500 kg          |
| REMORQUE      | La Landaise | agricole     |             | 258 CXT 77                  | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 4 T             |
| REMORQUE      | La Landaise | agricole     |             | 578 CMS 77                  | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 4 T             |
| REMORQUE      | UFAC        |              |             | 406 BZX 77                  | Garages esp verts         | Service esp. verts            | 650 kg          |

Approuvé et réception en préfecture  
07/217/20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| type matériel                        | marque     | modèle                   | Type moteur | n° série ou Immatriculation | lieux stockage             | Nom, coordonnées du détenteur | observations                 |
|--------------------------------------|------------|--------------------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| ECHAFFAUDAGE                         | DUARIB     |                          |             |                             | Garage équipe<br>Templiers | Service esp.<br>verts         | hauteur de travail<br>3,50 m |
| ECHELLE                              |            | 2 PLANS<br>4,90 m 2,90 m |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |
| ECHELLE                              |            | 2 PLANS<br>4,90 m 2,90 m |             |                             | Garage équipe<br>Templiers | Service esp.<br>verts         |                              |
| PLATE FORME de travail<br>en hauteur | DUARIB     | TANDEM 4                 |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         | hauteur de travail<br>2,85 m |
| PLATE FORME de travail<br>en hauteur | DUARIB     | TANDEM 7                 |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         | hauteur de travail<br>3,75 m |
| PLATE FORME de travail<br>en hauteur | DUARIB     | TANDEM 7                 |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         | hauteur de travail<br>3,75 m |
| PLATE FORME de travail<br>en hauteur | DUARIB     | TANDEM 10                |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         | hauteur de travail<br>4,30 m |
| TRACTEUR                             | Iseki      | TM 3265 F                | Diesel      | BP 727 BA                   | Garage équipe<br>Templiers | Service esp.<br>verts         |                              |
| TRACTEUR                             | Iseki      | TM 3265 F                | Diesel      | CG 336 VY                   | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |
| TRACTEUR                             | John Deere | 5215                     | Diesel      | BP 554 LL                   | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |
| TRACTEUR                             | RENAULT    | D 110                    | Diesel      | 575 CMS 77                  | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |
| CHARGEUR FRONTAL                     | FAUCHEUX   | F 500                    |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |
| MACHINE A NEIGE                      | MORGNIEUX  | LS                       |             |                             | Garages esp verts          | Service esp.<br>verts         |                              |

Accusé de réception en préfecture  
07/06/2019 17:01:31  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| type matériel       | marque   | modèle           | Type moteur | n° série ou Immatriculation | lieux stockage    | Nom, coordonnées du détenteur | observations |
|---------------------|----------|------------------|-------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------|
| BROYEUR DE BRANCHES | SAELEN   | Premium 22ER EVO | Diesel      | 09163-VNCE075SF9V000128     | Garages esp verts | Service esp. verts            |              |
| BROYEUR A FLEAUX    | AS MOTOR | AS70ISM          | essence     |                             | Garage BMI        | Service propriété             |              |

### 8.1.2.3 MATERIEL COMMUN AUX SERVICES

| Nature du matériel                                       | quantité | Lieu de stockage                                   | Observations |
|----------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------|--------------|
| Tronçonneuse thermique avec disque acier ou disque béton | 1        | Bâtiment Services Techniques /Local équipe travaux |              |
| Tronçonneuse thermique                                   | 1        | Magasin                                            |              |
| Tronçonneuse thermique                                   | 1        | Magasin                                            |              |
| Pompe thermique 90 m3/h                                  | 1        | Local astreinte                                    |              |
| Pompe thermique 42 m3/h                                  | 1        | Local astreinte                                    |              |
| Pompe thermique 100 m3/h                                 | 1        | Garage du CTM                                      |              |
| Pompe thermique 50m3/h                                   | 1        | Magasin                                            |              |
| Pompe électrique 30m3/h                                  | 1        | Magasin                                            |              |
| Parques à fond plat                                      | 3        | Garage du CTM                                      |              |

Accusé de réception en préfecture  
 0771217701617-20190605-2019-ARR-078-AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

| Nature du matériel                 | quantité | Lieu de stockage | Observations |
|------------------------------------|----------|------------------|--------------|
| Tracteur John Deere 3520           | 1        | Parc des sports  |              |
| Tracteur tondeuse Iseki TXG237     | 1        | Parc des sports  |              |
| Débroussailluse écho SRM-350es     | 1        | Parc des sports  |              |
| Elagueuse écho CS-350-TES          | 1        | Parc des sports  |              |
| Tronçonneuse Husqvarna 465 rancher | 1        | Parc des sports  |              |
| Taille-haies HC331-ES              | 1        | Parc des sports  |              |
| Souffleurs écho PB625              | 2        | Parc des sports  |              |
| Scie perche hayauchi 4 éléments    | 1        | Parc des sports  |              |

| Nature du matériel       | quantité | Lieu de stockage    | Observations |
|--------------------------|----------|---------------------|--------------|
| Panneaux "Route Inondée" |          | Local signalisation |              |
| Panneaux "Route Barrée"  |          | Local signalisation |              |
| Panneau "DEVIATION"      |          | Local signalisation |              |
| Barrières de police      | 600      | Local signalisation |              |
| Palette de Parpaings     | 1        | Local de stockage   |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-21701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| Nature du matériel        | quantité | Lieu de stockage  | Observations |
|---------------------------|----------|-------------------|--------------|
| Palette de Bastings       | 1        | Local de stockage |              |
| Sacs de sable plein       |          | Local de stockage |              |
| Sacs vide                 |          | Magasin           |              |
| Pelle à main              |          | Magasin           |              |
| Pioches                   |          | Magasin           |              |
| Balais de cantonnier      |          | Magasin           |              |
| Etais de maçon (2/3,50 m) |          | Local astreinte   |              |
| Pelles à neige            |          | Magasin           |              |
| Raclettes à neige         |          | Magasin           |              |
| Salaises manuelles        |          | Magasin           |              |

Accusé de réception en préfecture  
 077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

## 8.2 MOYENS LOCAUX DE DROIT PRIVE

### 8.2.1 Acteurs économiques

Outre ses moyens propres, la commune peut, à toutes fins utiles, compléter son inventaire en s'appuyant sur d'autres ressources présentes sur son territoire.

Il est rappelé, pour ces moyens, que le maire dispose, sur son territoire, d'un pouvoir de réquisition en cas d'événement de sécurité civile.

Cf. fiche 9.4.5

### 8.2.2 Acteurs associatifs

Le tissu associatif local peut être une source formidable d'aide en cas d'événement. Lors des grandes catastrophes, on observe toujours un élan de solidarité, en particulier de leur part. Les aides qu'elles apportent dépendent de leur activité :

- les associations sportives : renfort humain pour les actions de terrain ou de matériel,
- les associations caritatives : aide à la gestion des dons,
- les associations gérant des biens courants de consommation (nourriture, vêtements...) : fourniture du matériel de première nécessité,
- les associations historiques, culturelles : information sur les événements passés, animation pour les populations hébergées notamment les enfants...

Cf. fiche 9.4.8

### 8.2.3 Acteurs du monde médical

En cas de crise, il peut être nécessaire de faire appel à des professionnels de santé.

L'ensemble des acteurs du monde médical présents sur Coulommiers sont recensés dans l'annuaire.

Voir 9.4.6

## 9.1 Abréviations

ADPC : Association Départementale de Protection Civile  
 AREA : Société des Autoroute Rhône-Alpes  
 COD : Centre Opérationnel Départemental  
 CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours  
 COS : Commandant des Opérations de Secours  
 DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
 DDSC : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
 DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations  
 DDT : Direction Départementale des Territoires  
 DTD ARS : Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de la Santé DGS : Directeur Général des Services  
 DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
 DIDPC : Direction Interministérielle de Défense et de Protection Civile  
 DIREN : Direction Régional de l'Environnement  
 DR : Direction des routes  
 DOS : Directeur des Opérations de Secours  
 DST : Directeur des Services Techniques  
 ERP : Etablissement Recevant du Public  
 ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile  
 PCC : Poste de Commandement Communal  
 PCO : Poste de Commandement Opérationnel  
 PCS : Plan Communal de Sauvegarde  
 PIRAA : Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergnés  
 PM : Police Municipale  
 PPI : Plan Particulier d'Intervention  
 PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité  
 PPR : Plan de Prévention des Risques  
 PSS : Plan de Secours Spécialisé  
 RAC : Responsable des Actions Communales  
 SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence  
 SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
 TMD : Transport de Matières Dangereuses



## 9.2 FICHES ACTIONS

### 9.2.1 Fiche action Maire

- **Maire :** Ginette MOTOT
- **Suppléant :** 1<sup>er</sup> adjoint : Pascal FOURNIER

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental.

Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie ou de la Police, et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers :

- 1 - **Prévoir le guidage des secours** vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur accident ne se produise ;
- 2 - **Indiquer** aux gendarmes ou aux policiers, et mettre à la disposition des secours, un local pouvant servir de poste de commandement ;
- 3 - **Mettre en œuvre** le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale en prévenant le RAC ;
- 4 - **Organiser** l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio psychologique des victimes ou sinistrés ;
- 5 - **Mettre à disposition** des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement ;
- 6 - **Prendre**, si nécessaire, **les ordres de réquisition** afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique (cf. modèles en annexe 9.5) ;
- 7 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres ;
- 8 - **Se tenir informé** et rendre compte auprès de la préfecture.

Pendant l'événement, le maire doit pouvoir être libre de se déplacer en fonction des besoins et pour assurer la communication. Pour ce faire, il doit être en liaison avec le PCC. Cette liberté n'est possible que s'il peut s'appuyer de manière certaine sur une personne pour mettre en œuvre les actions de sauvegarde. Cette personne sera le **Responsable des Actions Communales (RAC)**.

### 9.2.2 Fiche action Responsable des Actions Communales (RAC)

❖ **Titulaire** : DGS : Valérie RAMBEAU

❖ **Suppléant** : Directeur de cabinet : Vincent BOURCHOT

Le **Responsable des Actions Communales (RAC)** doit être clairement identifié au sein de la structure de commandement municipale et avoir autorité sur l'ensemble des moyens municipaux pouvant être mobilisés. Il assure la liaison avec les autorités "opérationnelles" (le DOS et le COS)

➤ **Au début de la crise**

- 1 - Est informé de l'alerte
- 2 - Organise l'installation du PCC avec le Maire et le secrétariat ;

➤ **Pendant la crise**

- 1 - Sous l'autorité du Maire, il est **responsable du commandement et de l'organisation** de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune ;
- 2 - **Assure la cohérence générale** du dispositif mis en œuvre ;
- 3 - **Effectue la synthèse des informations** issues du terrain et centralisés par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.
- 4 - **Met en œuvre les décisions** prises par le Maire et s'assure de leur exécution
- 5 - Peut, en cas d'empêchement du Maire, **prendre les ordres de réquisition** afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique (cf. modèle en annexe 9.5 ).

➤ **Fin de la crise**

Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

### 9.2.3 Fiche action Secrétariat

❖ Titulaire : Caroline BEAL – Sophie DELAINE

❖ Suppléante : Laurence RICHARDY

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire et le RAC
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme : heure/événement/action à mener/personne responsable

#### ↳ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des mails, télécopies,...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des événements

#### ↳ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »



#### 9.2.4 Fiche action « Responsable Communication »

❖ Titulaire : Vincent BOURCHOT

❖ Suppléant : Sarah ESMIEU

##### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC (plan de commandement communal)

##### Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés

##### Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

### 9.2.5 Fiche action Responsable « Lieux publics et Etablissements Recevant du Public (E.R.P.)

❖ Titulaire : 1<sup>er</sup> adjoint : Pascal FOURNIER

❖ Suppléant : Responsable service bâtiments

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise (article 9.4.9) rubrique « ERP et lieux Publics »

#### Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le RAC ou le maire directement

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE EN ANNEXE

Fiche 9.2.13

- assure l'information des responsables d'établissements
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

#### ↳ Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

### 9.2.6 Fiche action Responsable « Logistique »

❖ Titulaire : DST : Jean-Luc FURNAL

❖ Suppléants : Pascal BESNARD - Christophe DESESSARD - Isabelle BILREIRO.

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (cf annuaire de crise – fiche 9.4.4)
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.) (cf. annuaire de crise – fiche 9.4.2)

#### ↳ Pendant la crise :

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte,
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- active et met en œuvre le (s) centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point (s) de ralliement
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées.
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio psychologique, etc.)
- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés »

#### ↳ Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire



### 9.2.7 Fiche action Responsable « Industrie – Artisanat – Commerces – Agriculture »

❖ Titulaire : Président (e) du GEC (Groupement des Entreprises Columériennes)

❖ Suppléant : Président (e) de l'UCIE (Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs)

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements, commerces, industries, etc susceptibles d'être touchés par la crise. Les présidents possèdent des listes de ces établissements.

#### ↳ Pendant la crise :

- Assure l'information des agriculteurs – artisans – commerces - entreprises industrielles situés sur le territoire de la commune
- recense :
  - . les personnels présents sur le site
  - . les personnels en mission à l'extérieur du site
  - . pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
  - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au RAC ou directement au Maire
- **gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements** (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

#### ↳ Fin de la crise :

- informe les agriculteurs – artisans – commerces -entreprises industrielles contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

### 9.2.8 Fiche action Responsable « Population »

❖ Titulaire : élu chargé de la sécurité : Marie José THOURET

❖ Suppléant : Responsable police municipale : Thomas RENUCCI

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe la population en liaison avec le responsable Communication

#### ↳ Pendant la crise :

gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)

- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police

#### ↳ Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

### 9.2.9 Fiche action Responsable « Vie Scolaire »

❖ Titulaire : Maria LANGLOIS

❖ Suppléants : Cécile ALVES DE OLIVEIRA - Gilles CAMPELLO

#### ↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise ci-joint rubrique Ecoles et garderies. (article 9.4.10.1)

#### ↳ Pendant la crise :

1. **Assure l'information** des directeurs d'écoles et des garderies situées sur le territoire de la commune ;
2. **Recense :**
  - Les personnels présents sur les sites ;
  - les personnels en mission à l'extérieur des sites ;
  - pour les écoles les garderies : le nombre d'enfants présents ;
  - le nombre de femmes enceintes éventuellement présentes.
3. **Transmet** ces informations collectées et les éventuelles difficultés au RAC ou directement au Maire ;
4. **Gère** la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation).

#### ↳ Fin de la crise :

1. Informe les directeurs d'écoles et de garderies de la fin de crise ;
2. Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire





## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

### **L'ALERTE DE LA POPULATION**

Elle a pour but d'avertir les populations de la présence d'un danger immédiat.

L'alerte peut être donnée pour tout événement jugé comme pouvant porter atteinte à l'intégrité des populations, des biens et de l'environnement.

#### Les mesures destinées à informer la population comprennent :

- L'émission sur tout ou partie du territoire du signal national d'alerte.
- La diffusion, répétée tout au long de l'événement, de messages sur les consignes de sécurité à observer par la population concernée et sur le cas d'urgence survenu.
- L'émission d'un message ou du signal de fin d'alerte.

Compte tenu des plans d'organisation des secours existants l'information portera notamment sur :

- Les caractéristiques (origine, étendue, évolution prévisible) de l'accident ou du phénomène, dans la mesure où celles-ci sont identifiées.
- Les consignes de protection qui en fonction du cas d'espèce, peuvent porter notamment sur la mise à l'abri des populations, les dispositions à prendre en cas d'évacuation, la restriction de consommation de certains aliments, la distribution et l'utilisation de substances protectrices.
- Les consignes spéciales, le cas échéant, pour certains groupes de population.

#### Le signal national d'alerte :

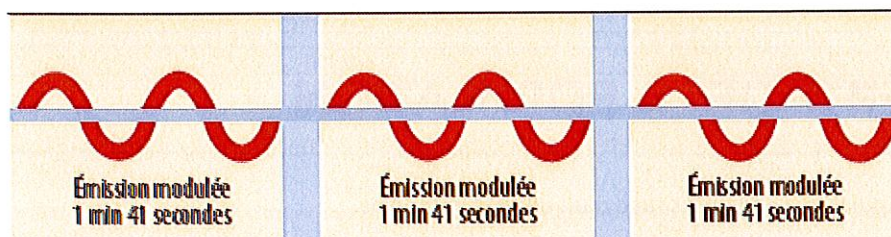
Le signal national d'alerte constitue la mesure mise en œuvre par les autorités pour avertir la population d'une menace grave ou de l'existence d'un accident majeur ou d'une catastrophe.

Le signal national d'alerte consiste en trois émissions successives d'une durée d'une minute chacune et séparées par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence selon les caractéristiques techniques.

Il est diffusé par tout moyen disponible, et notamment par :

- le réseau national d'alerte.

*En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1min 41s espacées de 5 secondes de silence: le signal national d'alerte.*



- les moyens de diffusion d'alerte relatifs aux installations et ouvrages mentionnés à l'article 6 du décret n° 88.622 du 6 mai 1988.
- les équipements des collectivités territoriales.

Le signal national d'alerte a pour objet d'avertir la population de la nécessité de s'abriter immédiatement en un lieu protégé et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux de radiodiffusion sonore émis par la Société Nationale de programme radio France.

## Les moyens

Les moyens d'alerte sur la commune de Coulommiers sont :

- Diffusion par les véhicules de la police municipale :
  - Les 2 véhicules de police municipale sont équipés de micro permettant une diffusion immédiate d'un message via les haut-parleurs installés sur les rampes. L'un des deux véhicules (break Renault) peut diffuser en boucle un message préenregistré.
- Porte à Porte
- Sonnerie église (cloches de l'église en sonnerie continue 5 minutes)
- Sonorisation des commerçants (pour le centre-ville)
- Standard Mairie : message d'information lors de l'appel
- Accueil Mairie : message d'information lors de l'appel
- Site internet Mairie + page Facebook « j'aime Coulommiers »
- Alerte SMS : envoyé aux personnes préinscrites
- Alerte Mail
- Panneaux lumineux

## Le message d'alerte

### Composition du message d'alerte :

- nature de l'accident
- consignes de sécurité à suivre
- moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- s'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont des papiers d'identité

### 2 exemples de messages à diffuser :

*Un risque d'inondation menace votre quartier.*

*Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.*

*Restez attentifs aux instructions qui vous seront données par les autorités pour votre sécurité.*

*Mettez-vous à l'écoute d'un média (radio, télévision).*

Où

*Une inondation exceptionnelle est attendue.*

*Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.*

*Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.*

*Restez, dans la mesure du possible, à l'écoute d'un média (radio, télévision).*

L'objectif de l'alerte n'est pas d'envoyer systématiquement une information générale et exhaustive sur tous les risques à l'ensemble de la population communale : objectif difficilement réalisable et pas toujours efficace en terme de sécurité civile, voire contre-productive.

L'intérêt d'une réflexion sur l'alerte est de réfléchir aux enjeux sur un territoire et de n'adresser une information ciblée que sur les secteurs menacés par un aléa.

Cela permet de concentrer les efforts et moyens disponibles et d'être plus efficace.

En cas d'utilisation des hautparleurs intégrés aux véhicules de la police municipale, les policiers municipaux veilleront à respecter un circuit correspondant à la cartographie avec zonages et liste des rues concernées par un risque.

## La fin d'alerte

La décision de fin d'alerte appartient au premier ministre, au ministre chargé de la Sécurité Civile ou au préfet chargé de la direction des secours.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



La fin d'alerte est annoncée par des messages diffusés par les services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, **un son continu de 30 secondes**.



Dans tous les cas, et en particulier si le signal d'alerte n'a été suivi d'aucun communiqué diffusé par ces moyens, la fin d'alerte est signifiée à l'aide du même support que celui qui a servi à émettre le signal national d'alerte.



## Commune de COULOMMIERS Plan Communal de Sauvegarde

### ACCUEIL - HÉBERGEMENT

#### Les CENTRES d'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT – (CARE)

- Direction des Services techniques – CARE - DST
- Gymnase des Templiers - CARE - TEMPLIERS
- Gymnase de Vaux - CARE - VAUX
- internat du lycée Jules Ferry - CARE LYCEE

**Les centres prennent le nom de leur lieu d'implantation, ex: « CARE DST ».**

- *L'interlocuteur est alerté par le responsable « Alerte population / ERP », et se rend sur le site d'hébergement.*
- *Ouvre la main courante (à tenir pendant toute la crise)*
- *Assure l'accueil physique des habitants*
- *Assure la permanence téléphonique*
- *Prépare les documents demandés*
- *Se tient en liaison permanente avec le DOS*

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

##### CARE - DST

**17 Boulevard de la Marne – 77120 COULOMMIERS**

**Opérationnel de suite**

**Situé en ZI - face hypermarché et autres restaurants**

**Interlocuteur :** responsable bâtiments - 06 26 58 92 10

Un espace libre à côté des vestiaires du personnel permet la mise en place d'une zone dortoir.

En cas d'activation de cette zone, il convient de mettre en place les cloisons séparatrices.

Capacité Nombre de places couchées : 40

Cuisine adjacente (16 personnes) avec Micro-ondes

Ligne téléphonique : 01 64 03 58 70

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Sanitaires : 10 WC – 3 urinoirs 1 WC PMR homme – 1 WC PMR femme – lavabos – 7 douches Hommes  
dont 1 PMR - 1 douche femme PMR  
47 Lits d'appoints et couvertures  
Moyens : stockage possible vivres et eau  
Trousse de secours et DAE sur place  
Caisse de survie et pharmacie  
Nécessaire bureautique  
Nécessaire alimentaire (café, thé, soupe...) biscuits à récupérer au sous-sol de l'Hôtel de Ville  
Main courante : Cahier main courante et crayons sur place

## GYMNASE DES TEMPLIERS

### CARE -TEMPLIERS

**Rue des Templiers – 77120 COULOMMIERS**

**Opérationnel en 4 heures**

***Situé proche de la cité scolaire, des commerces Rue de Montbillard et du Centre Hospitalier***

**Interlocuteur :** Eric Rambeau : Directeur du service des sports – tél 06 85 19 42 29

Surface 800 M<sup>2</sup>

Capacité Nombre de places couchées : 200

Ligne téléphonique : 01 64 03 14 73 - 06 87 55 92 05

Sanitaires et vestiaires Hommes : WC – lavabos – douches

Sanitaires et vestiaires Femmes : WC – lavabos – douches

Tapis de gymnastique

Moyens : stockage possible vivres et eau

Trousse de secours et DAE sur place

#### **A apporter en cas de besoin :**

Lits d'appoint

Caisse de survie et pharmacie

Nécessaire bureautique

Nécessaire alimentaire (café, thé, soupe...) biscuits à récupérer au sous-sol de l'Hôtel de Ville

Main courante : Cahier main courante et crayons

## GYMNASE DE VAUX

### CARE- VAUX

**Interlocuteur :** Eric Rambeau : Directeur du service des sports – tél 06 85 19 42 29

**3 place d'Ile de France – 77120 COULOMMIERS**

**Opérationnel en 2 heures**

***Situé proche du Centre commercial de Vaux, pharmacie sur place, parking***

Surface 207 M<sup>2</sup>

Capacité Nombre de places couchées : 45

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



**Afin de faciliter l'accès des usagers, il convient de mettre en place l'affichage directionnel prévu à cet effet.**

Ligne téléphonique : 01 64 04 80 07

Sanitaires et vestiaires Hommes : WC – lavabos – douches

Sanitaires et vestiaires Femmes : WC – lavabos – douches

Tapis de gymnastique

Moyens : stockage possible vivres et eau

Trousse de secours et DAE sur place

**A apporter en cas de besoin :**

Lits d'appoint

Caisse de survie et pharmacie

Nécessaire bureautique

Nécessaire alimentaire (café, thé, soupe...) biscuits à récupérer au sous-sol de l'Hôtel de Ville

Main courante : Cahier main courante et crayons

## **INTERNAT DU LYCÉE JULES FERRY**

### **CARE - LYCEE**

**4 rue Henri Dunant – 77120 COULOMMIERS**

Le gardien et le personnel est d'astreinte 24h/24h.

Numéro du standard du lycée (loge gardien) : 01 64 75 88 44.

Les demandes d'hébergement sont gérées en temps réel avec le proviseur du Lycée afin de connaître, en « allant », le nombre de places disponibles (En 2010, 50 places ont été identifiées au niveau de l'internat, possibilité de 40 supplémentaires salle Marc Thomasset).

S'agissant de la salle Marc Thomasset, il faut prévoir l'approvisionnement en matériel de couchage.

Restauration : possibilité de restauration à la cité scolaire exclusivement en dehors des week-ends et des vacances scolaires

### **Transport vers les centres d'accueil et de regroupement :**

En cas de nécessité de transport de personnes vers ces centres, la ville de Coulommiers met à disposition ses minibus avec chauffeurs.

En cas de difficultés de circulation (neige, verglas, inondations) la mairie dispose d'un camion tout-terrain pouvant effectuer les transports.

Eventuellement des tracteurs et remorques peuvent aussi être mis en service.

En fonction de la nature des besoins, du volume de la population impactée, du type de population et de la durée prévisible de prise en charge, il faut :

- Choisir un ou des centres d'accueil les mieux adaptés (surface, sanitaires, mobiliers ...).
- Ouvrir le(s) centre(s) et faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes.
- Constituer une (des) équipe(s) terrain pour installer et animer le(s) CARE.

| Le CARE              | Modalités pratiques                                                                                                                                                                       |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aspect administratif | Secrétariat pour l'accueil et l'orientation avec fiches d'enregistrement, stylos, téléphone ...                                                                                           |
| Aspect matériel      | Installation des matériels chaises, lits picots, couvertures, tapis de sol, matériel de fléchage et balisage                                                                              |
| Aspect social        | Présence d'élus chargés de rassurer, jeux pour enfants, espaces confidentiels pour les personnes venant en renfort de l'équipe terrain (médecins, psychologues, assistantes sociales) ... |

#### Missions de l'accueil au CARE

- Effectuer un recensement et une identification
- Une identification nominative n'est pas nécessaire pour un accueil très court (ex : naufragés de la route). Un simple comptage des personnes concernées suffira pour le PCC.
- Identifier les personnes avec des difficultés particulières, qui nécessiteront une prise en charge adaptée.
- Rassurer et éventuellement fournir un premier ravitaillement (eau, boissons chaudes ou fraîches).
- Orienter vers les autres structures de soutien (hébergement, aide aux formalités ...).
- Recenser le lieu de destination finale des personnes. Le but étant de savoir si elles restent ou non au CARE, ou si elles se choisissent une autre solution (famille, amis, ...).

#### Mise en place de l'hébergement

En cas de nécessité d'hébergement, la solidarité familiale doit jouer. **Autant que possible, les sinistrés doivent trouver un lieu d'hébergement auprès de leurs proches.**

- Ouvrir des structures fixes ou temporaires (tentes) rapides à mettre en œuvre.
- Assurer un confort transitoire et un couchage sommaire pour les personnes (chauffage, toilettes, tapis de sol, couvertures)
- S'occuper plus particulièrement des personnes sensibles (identifiées lors de l'accueil) : lieu de change pour les bébés, zone dédiée aux femmes enceintes et personnes âgées ...
- Organiser l'hébergement d'urgence pour assurer un meilleur confort : installer des lits de camps, tenter de préserver l'intimité individuelle (mettre en place des panneaux ...) et d'améliorer la qualité de vie (télévision, ...).

**ATTENTION : L'Accueil - Hébergement peut également concerner les secouristes venus en renfort de longue durée. Dans ce cas, il s'agira de recenser et répondre à leurs besoins spécifiques.**

#### Ravitaillement

- Prévoir des repas conditionnés individuels et complets avec boisson et consommables (couverts, verres, serviettes) et pouvant être consommés en tout lieu sans préparation, cuisson ou réchauffage.
- Anticiper l'alimentation des nourrissons et des très jeunes enfants (biberons et chauffe biberons). Mobiliser le matériel des structures multi-accueil et des crèches.
- Prévoir une gestion des menus, de la préparation, du conditionnement, de l'acheminement et des contraintes sanitaires et mettre en place de chaînes logistiques dédiées. Ce ravitaillement fait appel à des structures de restauration spécialisées, comme les restaurateurs. Le véhicule frigorifique du CCAS peut être aussi utilisé.

Assistance matérielle : trouver des effets de première nécessité (vêtements adaptés à la météo, affaires de toilette ...) et répondre aux éventuels besoins spécifiques (couches pour bébé, médicaments ...) notamment en sollicitant les associations.

**LES DIFFERENTS ACTEURS DU PCS RENDENT COMPTE AU RAC AU FUR ET A MESURE DE LEURS ACTIONS.**



9.2.12 Registre d'enregistrement en Centre d'Accueil et  
d'Hébergement



Commune de COULOMMIERS  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**FICHE HÉBERGEMENT CARE**

Nom du responsable du site d'hébergement (activé)

.....

Description du site :

- Lieu : .....
  - Accès : .....
  - Nombre de places debout : .....
  - Nombre de places couché : .....
  - n° de téléphone : .....
  - Equipements sanitaires : .....
  - Cuisine : .....
  - Moyens : couvertures, etc : .....
- .....

Missions du responsable du site d'hébergement :

- Prépare l'accueil
- Rend compte au maire et au responsable « alerte population/ERP »
- Ne quitte pas les lieux, reste avec les « réfugiés »
- Si besoin, fait approvisionner en boissons chaudes, nourriture, etc.
- Assure l'évacuation sanitaire de ses « réfugiés » en cas de nécessité.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## Main courante CARE:

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



Commune de COULOMMIERS  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**MAIN COURANTE et TABLEAUX DE BORD**

**ATTENTION**

**ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS ET PLANS D'ACTION :**

**LORS D'UNE CRISE, LES AUTORITÉS MUNICIPALES SONT APPELÉES À  
PRENDRE DES ACTES ADMINISTRATIFS QUI ENGAGENT LEUR  
RESPONSABILITÉ.**

**IL APPARTIENT AU MAIRE DE VEILLER À CE QUE LES PERSONNES QUI  
POURRAIENT ENGAGER  
LA RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNE DISPOSENT DES  
DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ADÉQUATES.**

**L'ORGANISATION, DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE,  
DE L'ARCHIVAGE DE TOUS LES ACTES, PERMETTRA D'EN JUSTIFIER  
EN CAS DE CONTENTIEUX.**



# CLASSEMENT DES ACTES PRIS POUR LA GESTION DE CRISE

| Observations     |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Délégataire      |  |  |  |  |  |  |  |
| Signataire       |  |  |  |  |  |  |  |
| Nature de l'acte |  |  |  |  |  |  |  |
| Objet de l'acte  |  |  |  |  |  |  |  |
| Date/heure       |  |  |  |  |  |  |  |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

# MAIN - COURANTE

| Observations     |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Mesures décidées |  |  |  |  |  |  |  |
| Evènement        |  |  |  |  |  |  |  |
| Date/heure       |  |  |  |  |  |  |  |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

## RISQUE INONDATIONS

### ALERTE

#### Le système d'alerte des crues :

Un système d'alerte de crue, géré par le **Syndicat Intercommunal d'Études et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin** permet de prévenir rapidement, par téléphone, les personnes situées dans les zones les plus à risques.

Trois balises situées à différents endroits de la rivière, mesurent en permanence la hauteur d'eau par rapport à un niveau de référence.

Dès que le niveau de l'eau atteint l'un des niveaux paramétrés, la balise, reliée au réseau téléphonique, transmet un message à une centrale de surveillance, qui retransmet l'information au président du syndicat, ou à l'un des vice-présidents. En fonction des observations sur le terrain, et des informations recueillies auprès des services météorologiques, le Président décide de lancer l'alerte, ou de différer la mise en route du système en attendant de nouvelles informations.

Les riverains inscrits sur la liste des personnes situées en zone à risque reçoivent trois messages différents :

- *Le premier message informe les habitants de la montée des eaux, et les invite à protéger leurs biens.*
- *Le second message les informe de la crue, et donc de la nécessité de prévoir la sécurisation des biens et la surveillance de l'eau pour préparer une éventuelle évacuation*
- *Le troisième message les informe de la fin de l'alerte.*

### ACTIONS DE LA MAIRIE

Un agent communal est missionné par le syndicat du Grand Morin pour surveiller le niveau de la rivière.

L'expérience des précédentes inondations a permis de déterminer les seuils de vigilance pour lesquels des actions sont à mettre en place.

La côte repère est celle de l'échelle de crue du vannage de la sucrerie.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| Hauteur d'eau<br>au vannage de la<br>Sucrerie |                                  | Descriptifs de la situation                                                                                                                                                                                                                                                      | Liste des actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1,70 m                                        |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1,90 m                                        | VERT<br>Situation normale        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Absence de mise en place d'équipement<br>Surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2,30 m                                        | JAUNE<br>Situation à surveiller  |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Surveillance des courbes de niveau Pommeuse et Meilleray<br>Surveillance des prévisions météo<br>Mise en place des batardeaux à Pontmoulin sur le Morin<br>Manoeuvre de la vanne de sucrerie en concertation avec le syndicat<br>Mise en place d'un nettoyage journalier des vannages                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2,50 m                                        |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Surveillance des courbes de niveau Pommeuse et Meilleray<br>Surveillance des prévisions météo<br>Manoeuvre de la vanne de sucrerie en concertation avec le syndicat<br>Ouverture des vannes secondaires :<br>- La Poste<br>- La Vanne du Moulins des prés<br>Mise en dépôt sur les accotements des barrières et des panneaux "route inondée" secteur 1<br>Mise en place d'un nettoyage des vannages deux fois par jours<br>Enlèvement de tous les équipements situés sur la rivière,                                                  |
| 2,80 m                                        | ORANGE<br>Situation Préoccupante | Présence d'eau à Pontmoulin<br>Présence d'eau rue de la duchesse de Longueville<br>Présence d'eau avenue du Gal. Leclerc                                                                                                                                                         | Message d'alerte auprès des bailleurs sociaux (inondations des sous-sols)<br><br><b>Pré-alerte cellule de crise</b><br><br>Mise en place des barrières et des panneaux "route inondée" secteur 1<br>Mise en place d'une équipe de surveillance de la rivière<br><br>Préparation du local pour les personnes relogées (voir fiche actions)                                                                                                                                                                                             |
|                                               | ROUGE<br>Situation de danger     | Présence d'eau à Triangle<br>Présence d'eau sur le bas de Abel Prouharam<br><br>Présence d'eau sur le parking du cinéma<br>Présence d'eau sur la piste d'athlétisme<br>Présence d'eau sur la rue Marcel Clavier<br><br>Présence d'eau sur le 2ème secteur rue du Général Leclerc | <b>Mise en Place de la cellule de crise</b><br>Manoeuvre de la vanne de sucrerie en concertation avec le syndicat<br>Mise en place d'un nettoyage permanent des vannages<br>Mise en place des barrières et des panneaux "route inondée" secteur 2<br><br>Fermeture de l'accès au parking du cinéma<br>Démontage du parquet du gymnase des capucins<br>Mise en place des barrières et des panneaux "route inondée" secteur 3<br><br>Concertation avec le DP77<br>Mise en place des barrières et des panneaux "route inondée" secteur 3 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARP-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

### **PERTURBATION SUR RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Toute catastrophe naturelle ou technologique, voire un acte de malveillance est susceptible de porter atteinte à l'intégrité du réseau de distribution de l'eau potable et/ou à la qualité de l'eau, et d'avoir ainsi un impact sur la sécurité des populations, l'environnement et l'activité humaine.

**Il y a deux causes de dysfonctionnement du réseau d'eau potable :**

- pollution de la ressource
- atteinte sur le réseau ou sur les équipements élevatoires et de traitement

### **ACTION DU MAIRE**

- ✚ Quel que soit le type de dysfonctionnement, rupture ou pollution d'un réseau, les objectifs sont les suivants :

Protéger et alerter les populations

- les personnes vulnérables
- les établissements prioritaires (écoles, garderies, crèche, centre de soins, hôpitaux)

- ✚ Pallier les dysfonctionnements du réseau d'eau potable : alimentation des populations, de certaines entreprises ou activités :

- assurer le rationnement dans les centres commerciaux
- prévoir des lieux de distribution
- prévoir l'approvisionnement des personnes vulnérables et des établissements prioritaires

- ✚ Faire établir au plus vite la continuité du réseau d'eau potable.

- ✚ Coordonner l'action des services et partenaires engagés.

### **ALERTE**

La mairie informe la population par:

- Site Internet de la mairie
- Alerte SMS
- Panneaux lumineux
- alerte par un véhicule de la police municipale avec haut-parleur
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

En cas de rupture de la distribution d'eau potable, le délégataire (actuellement SUEZ) informe la population par divers moyens (SMS, mail) que l'eau du robinet est actuellement impropre à la consommation (cette restriction s'applique pour toutes utilisations alimentaires), ou indisponible.

Un dispositif de distribution d'eau potable est mis en œuvre par la Ville de Coulommiers et le délégataire, jusqu'à un retour à la normale de la situation :

### La distribution d'eau peut se faire:

- En bouteilles
- Par camion-citerne (penser à venir avec des bouteilles vides)

Les sites de distribution sont indiqués à la population.

La quantité d'eau distribuée par jour et par personne sera limitée selon les ordres de la mairie.

Les épiceries et supermarchés de Coulommiers sont régulièrement approvisionnés en bouteilles d'eau, les habitants peuvent s'y approvisionner.

Des dispositions sont prises par la Ville de Coulommiers pour assurer la distribution d'eau dans les structures petite enfance, structures pré et post scolaires, restaurations scolaires, établissements scolaires, cantine de "notre maison" et le Centre Communal d'Action Sociale.





## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

### MOUVEMENTS DE TERRAINS

Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts parfois importants aux constructions :

→ Il existe plusieurs types de mouvement de terrain :

A Coulommiers, le risque présent est le **retrait et gonflement des argiles**.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

**La manifestation des dégâts :**

- Observation de fissures sur les constructions, souvent obliques et passant par les points faibles,
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres)
- Dislocation des dallages et cloisons
- Rupture de canalisations enterrées,
- Tassements de terrain.

**Les précautions à prendre :**

→ Identifier le sol :

En cas de doute, pour les nouvelles constructions, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisées, à une reconnaissance du sol avant la construction. Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en toute sécurité, le projet, tout en tenant compte de cet aléa.

→ Mais aussi :

- Adapter les fondations,
- Rigidifier la structure par chaînage et désolidariser les bâtiments accolés,
- Eviter les variations localisées d'humidité,
- Eloigner les plantations d'arbres, élaguer les arbres,
- Eviter les pompes à usage domestique à moins de 10 m de l'habitation,
- Eloigner les eaux de ruissellement (utilisation des réseaux lorsque c'est possible)

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

### ACTION DU DEPARTEMENT

Pour faire face aux accidents les plus graves, des plans de secours spécialisés, spécifiques aux accidents de transports de matières dangereuses ou radioactives, désignés respectivement comme PSS/TMD et PSS/TMR sont réalisés par chaque préfecture.

Ces plans sont établis pour limiter au maximum les effets (explosion, dégagement de nuage toxique - TMD ; exposition externe et interne aux radioéléments - TMR) résultant d'un accident majeur lors d'un transport de matières dangereuses, par voie routière ou autoroutière, par voie ferrée par pipeline pour les hydrocarbures et pour le gaz haute pression. Ils ont les mêmes bases juridiques que les autres plans d'urgence et sont soumis aux mêmes dispositions que les plans particuliers d'intervention (PPI) quant aux autorités chargées de leur préparation et de leur mise en œuvre. Le préfet peut en outre faire usage du droit de réquisition de moyens de secours privés pour obtenir les expertises et concours nécessaires au rétablissement de la situation normale. Ils s'inscrivent dans une logique de crise : en cas d'accident, la préfecture met en place une cellule de veille à toutes fins utiles.

#### La CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique) et la CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique)

Les cellules mobiles sont constituées par des sapeurs-pompiers ayant pour mission d'effectuer une reconnaissance et une identification du produit. Elles participent également aux premières mesures d'isolement de la zone touchée avec, si nécessaire, l'établissement d'un périmètre de danger.

#### Déclenchement du PSS

Le PSS est déclenché par le Préfet, lorsque les populations environnantes risquent d'être affectées par les conséquences de l'accident.

Il peut-être déclenché en même temps que d'autres plans de secours (Plan Rouge, Autoroute, SNCF, ...)

### MISSIONS DE LA MAIRIE

Dés confirmation de l'incident :

- contacter le Préfecture afin de s'assurer si le PSS est ou non mis en œuvre
- mettre en place une cellule de renseignements téléphoniques en collaboration étroite avec les services de la Préfecture, afin d'éviter la diffusion d'informations contradictoires.
- si suspicion de pollution de l'air, eau, etc. mettre en place des mesures de protection des populations :
  - ✚ interdire la baignade, la pêche, l'irrigation et l'arrosage

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



- ✚ distribution d'eau potable (en activant et en mettant en œuvre la fiche action procédure «Perturbations sur réseau d'eau potable »)
- **activer le PCS**
- dans l'éventualité d'une **mise à l'abri**, inciter tous les habitants à se mettre à l'abri et relayer les consignes de la Préfecture. Recenser les personnes susceptibles de devoir bénéficier d'une aide ou d'une assistance particulière.
- dans l'éventualité d'une **évacuation** partielle ou totale de la zone, faire préparer les plans d'évacuation éventuels (lieux d'hébergement, condition d'accueil) et le ravitaillement de la population déplacée en liaison avec les services de la DDASS et les associations de secouristes.







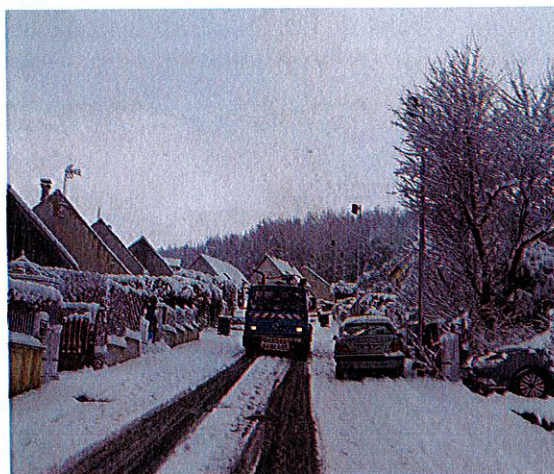
## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

## NEIGE et VERGLAS

Il existe 3 niveaux d'actions établis en fonction des quantités de chute de neige prévues

- Niveau 1 : faibles précipitations de neige, rendant la circulation délicate
- Niveau 2 : fortes précipitations de neige, rendant la circulation difficile
- Niveau 3 : importantes précipitations de neige, rendant la circulation impossible



### PLAN D'ACTION NIVEAU 1

#### Moyens d'intervention de la commune

Du 12 novembre (semaine 46) au 15 mars (semaine 11), une astreinte hivernale est mise en place par les services Techniques de la Ville. Elle comprend :

- 1 cadre d'astreinte (**tél. 06 85 80 32 77**)
- 1 agent de maîtrise le week-end
- 3 chauffeurs
- 2 ripeurs

#### Avec les moyens mécaniques et humains suivants :

- 1 saleuse (M250) équipée d'une lame
- 1 saleuse (M160) équipée d'un pulvérisateur de chlorure de calcium/sodium  
*Pour être efficace la saleuse pulvérise avant des granulés de chlorure de calcium / sodium, puis le sel.*
- 1 laveuse adaptée pour saler et équipée d'une lame. Elle permet de traiter les trottoirs, les impasses, les places et petites voies du centre-ville.
- 2 tracteurs équipés d'une lame
- Des bacs à sel répartis sur toute la ville pour éviter aux agents de secteur les allers retours au dépôt de sel

#### Ainsi que :

- Une dizaine d'épandeurs à sel (pour traiter les cours d'école)
- L'équipe de balayeurs

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Tous les véhicules de déneigement sont équipés de chaînes. Les véhicules du cadre d'astreinte, de la Police Municipale sont équipés de pneus neige.

Le cadre d'astreinte, la Police Municipale et les conducteurs d'engin de déneigement sont équipés de talkie-walkie pour une meilleure coordination.

### **Organisation des missions de déneigement**

Les services Techniques de la Ville traitent 52 km de voirie communale. Pour cela, à l'exception du centre-ville, la ville est divisée en deux par le Morin (zone Nord et zone Sud).

La zone « centre-ville » est prioritairement traitée par la laveuse qui, de par sa taille, est beaucoup plus mobile que ne le sont les saleuses. Elle permet de dégager les zones piétonnes (trottoirs et accès aux commerces), les accès de secours et les services publics.

La laveuse traite ensuite les quartiers de Vaux, puis des Templiers et les HBM (places, voies sans issue.).

Les axes des quartiers de Vaux et des Templiers sont traités par les saleuses (une dans chaque zone).

Des racloirs, des pelles, des brouettes, des chariots d'épandage sont répartis dans chaque zone.

Pour chaque zone, les voiries sont traitées par niveaux de priorité :

- Priorité n°1 : les côtes (ce qui représente 10km au Nord de la Ville et 9 km sur la partie Sud), les grosses dessertes (axes commerciaux et d'emploi) et les accès de secours (Hôpital)
- Priorité n°2 : les voies secondaires
- Priorité n°3 : les autres voies

### **Les produits épandus**

Employés pour lutter contre la neige et le verglas, les fondants routiers agissent soit en évitant la congélation de l'eau sur la chaussée, soit en faisant fondre suffisamment de glace ou de neige pour que le trafic puisse nettoyer la route.

Le produit de base utilisé est le sel (chlorure de sodium) et s'emploie sous différentes formes en fonction de l'hygrométrie de l'air et de la température du sol :

- en grains : efficace sous cette forme jusqu'à - 7°C ;
- en bouillie de sel : de - 7°C à - 12°C ;

Pour des températures inférieures à - 12°C, l'utilisation du sel est inutile. Les actions se limitent ponctuellement à du sablage.

### **Exemple d'une journée type :**

- La veille au soir, après avoir consulté Météo France, par anticipation, les équipes procèdent à un salage préventif *L'intervention préventive se caractérise par un épandage de sel sur la chaussée, effectué au plus proche de l'apparition du verglas ou de l'arrivée de la neige. Cette méthode nécessite une surveillance permanente du réseau. Elle a l'avantage de réduire les quantités de sel épandu et de mieux préserver l'environnement.*
- S'il neige dans la nuit :
  - o 3h30 : départ des camions (saleuses et tracteurs) sur chaque zone
  - o 5h30 : réapprovisionnement en sel des équipements
  - o 5h30 : départ de la saleuse en commençant par le centre-ville. Un trottoir sur deux est traité.
  - o 7h00 : prise de fonction des balayeurs de secteur qui déneigent en priorité les cours d'écoles.

## **PLAN D'ACTION NIVEAU 2**

Le dispositif d'intervention est identique à celui du plan d'action niveau 1, avec en complément le personnel communal des services Techniques réquisitionné (électriciens, peintres, espaces verts, ...).

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## PLAN D'ACTION NIVEAU 3

Ce plan d'action est déclenché lorsque les voiries deviennent impraticables à la circulation, immobilisant ainsi les conducteurs. Une cellule d'urgence est mise en place afin d'informer les naufragés de la route et les services de secours sur le dispositif d'hébergement d'urgence mis en place par la Ville et ses partenaires.

### CELLULE D'URGENCE MISE EN PLACE

**En cas d'atteinte du niveau 3, il est conseillé de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.**

Les partenaires / supports suivants sont informés de la mise en place de la cellule :

- Le commissariat (Police Nationale)
- La Police Municipale
- La gendarmerie
- Les Pompiers
- Le Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Coulommiers
- La Directrice des services Techniques de la Ville de Coulommiers
- L'OPH via la Directrice et le gardien d'astreinte
- Le centre hospitalier
- L'élus d'astreinte
- Le cadre d'astreinte des services techniques
- Le Président du GEC (Groupement des Entreprises de Coulommiers) *L'association regroupe les acteurs économiques implantés dans la zone d'activités du bassin Columérien.*
- Les centres commerciaux : Leclerc, Intermarché
- Le Président de l'UCIE (union des commerçants)
- La presse
- Les maires du Canton
- Les hôtels
- Panneaux électroniques
- Site Internet de la Ville

### TRANSPORT DES PERSONNES

Après avoir pris contact avec la cellule d'urgence, les naufragés de la route peuvent se rendre sur les sites d'hébergement

- soit directement, par leurs propres moyens,
- soit par l'intermédiaire d'une navette assurée par le mini bus de la ville (équipé pour l'occasion de chaînes en cas de plan urgence neige), par le poids lourds tout terrain de la mairie, et par les pompiers,

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

**En cas de neige ou verglas :**

- Soyez prudents dans vos déplacements
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019





## Commune de COULOMMIERS Plan Communal de Sauvegarde

### AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

#### ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

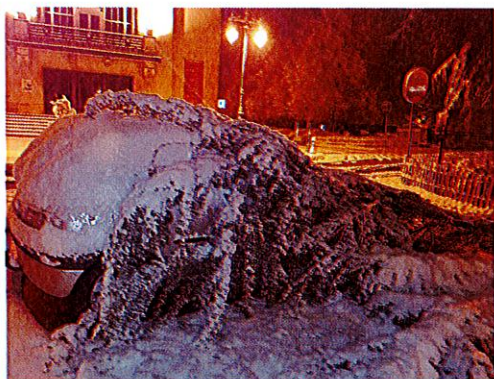
-Organiser une permanence à la mairie

**En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas, incendie :**

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



#### ALERTE



**Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)**

- Organiser les appels téléphoniques, circuit d'alertes (véhicule avec mégaphone)
- Messages sur panneaux lumineux
- Messages diffusés par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

|        |                                                        |
|--------|--------------------------------------------------------|
| Vert   | Situation normale, pas de vigilance particulière       |
| Jaune  | Situation légèrement préoccupante, début de vigilance  |
| Orange | Situation très préoccupante, être très vigilant        |
| Rouge  | Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant |

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

### **En cas d'orage violent ou tempête :**

- Surveiller les conditions météorologiques
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger,
- Veiller au bon entretien des arbres
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités
- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- Ne pas vous abriter sous les arbres
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

### **En cas de neige ou verglas :**

- Soyez prudents dans vos déplacements
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneiger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

### **En cas d'incendie :**

#### Proche du sinistre :

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

#### Si le sinistre vous surprend :

- Donner l'alerte
- Évacuer la zone en restant le plus calme possible ;
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation ;
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

#### Après le sinistre :

- Éteindre les foyers résiduels ;
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée ;
- Inspecter la maison soigneusement ;
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour,
- Venir en aide aux voisins.
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)





## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

## RISQUE CANICULE

Le plan canicule comporte quatre niveaux différents:

- Niveau 1 – veille saisonnière
- Niveau 2 - avertissement chaleur (carte de vigilance jaune) ;
- Niveau 3 - alerte canicule (carte de vigilance orange) ;
- Niveau 4 - mobilisation maximale (carte de vigilance rouge).

### ACTION DU MAIRE

En cas d'alerte canicule, la mairie:

- Alerte le centre communal d'action sociale (CCAS)
- Alerte les associations locales de secourisme et de bénévoles,
- Alerte les logements foyers pour personnes,
- Assure une veille au niveau communal,
- Mets à disposition de la population, si cela est possible, des locaux rafraichis,
  - o Lister sites climatisés
- Contacte les populations qui se sont inscrites sur les registres mis en place par la municipalité dans le cadre de la veille sanitaire,
- Adapte les conditions de travail du personnel des services municipaux

### ALERTE

La mairie est alertée en premier lieu par la préfecture.

La mairie informe la population par:

- Site Internet de la mairie
- Alerte SMS
- Panneaux lumineux
- Eventuellement alerte par un véhicule de la police municipale
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Quels sont les symptômes d'un coup de chaleur ?

Pour savoir si vous avez les symptômes d'un coup de chaleur, prenez le temps d'analyser la situation :  
Vous ressentirez les symptômes suivants :

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



- Une forte sensation de soif ;
- Une sensation de fatigue extrême ;
- La peau chaude et sèche ;
- Du mal à vous exprimer ;
- Une sensation de vertige ;
- Des maux de tête.

Si ces symptômes persistent appelez les secours.

En cas de besoin, privilégier l'appel du médecin traitant afin d'éviter l'encombrement des services d'urgence,

### **Conseils de prévention**

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences néfastes sur votre santé. Pour éviter une insolation, un coup de chaleur, une crampes, une déshydratation ou encore une hyperthermie, adoptez quelques conseils de prévention :

- Buvez régulièrement de l'eau même si vous ne ressentez pas le besoin de boire. En cas d'effort physique, buvez davantage ;
- Restez au frais et rafraîchissez-vous avec un brumisateur, gant de toilette humide, douche fraîche, ventilateur, climatisation, etc. ;
- Ne restez jamais trop longtemps au soleil, dans une voiture stationnée ou dans une pièce non ventilée ;
- Mettez des vêtements légers et restez à l'ombre autant que possible ;
- Evitez de boire de l'alcool, vous pourriez ressentir rapidement des effets indésirables ;
- Evitez les boissons trop sucrées ou à forte teneur en caféine ;
- Mangez correctement et n'oubliez pas que les fruits et légumes sont riches en eau ;
- Ne faites pas de sport pendant les heures les plus chaudes. Notez que l'agitation physique augmente la température corporelle et la sudation : il est préférable d'éviter au maximum d'imposer des contraintes supplémentaires à l'organisme qui transpire déjà et lutte pour supporter la chaleur ;
- Protégez-vous du soleil en mettant une casquette ou un chapeau. En cas de sensation de chaleur, mouillez-vous la tête et le front.

### **Si vous vous sentez mal**

- Arrêtez toute activité et rejoignez un endroit ombragé ou/et frais ;
- Ne plongez jamais dans l'eau froide, vous risqueriez de subir un choc thermique ;
- Hydratez-vous et enlevez un maximum de vêtements ;
- Mouillez-vous avec de l'eau pour vous rafraîchir.

### **Si vous avez fait un malaise**

Après avoir fait un malaise ne retournez pas au soleil. Reposez-vous dans un endroit frais, buvez beaucoup d'eau et prenez une douche ou un bain frais pour continuer le processus de réhydratation.

Si les symptômes du malaise persistent ou que vous êtes victime de vertiges, appelez ou faites appeler les secours et demandez à quelqu'un de rester auprès de vous.

Il est important de se protéger de la chaleur pour éviter tout effet néfaste sur votre santé. Dans ce cas, mettez-vous à l'abri du soleil entre 11h et 21h.

### **Surveillez les personnes vulnérables**

Les personnes les plus vulnérables sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- Les personnes handicapées ou malades à domicile ;
- Les personnes dépendantes ;
- Les femmes enceintes ;
- Les enfants.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Durant les épisodes de fortes chaleurs, prenez des nouvelles régulièrement des personnes les plus vulnérables. Vous pouvez également contacter la mairie pour inscrire sur une liste les personnes âgées, handicapées, isolées ou fragiles afin qu'ils bénéficient de l'aide d'un bénévole pendant les vagues de fortes chaleurs.

#### **Interdiction d'ouvrir les bouches incendie**

Il est strictement interdit d'ouvrir les bouches incendie même durant les périodes de fortes chaleurs.

- Risque de pénurie d'eau pour les sapeurs-pompiers ;
- Accidents de la route ou corporels à cause de la présence d'eau sur la chaussée ;
- Risques d'électrocutions en cas d'inondations d'équipements électriques ;
- Dégradations matérielles dues à l'inondation des caves et parkings ;
- Mobilisation inutile des services de secours.

Pour se rafraîchir ou s'amuser rendez-vous dans les lieux adéquats tels que des piscines, des plans d'eau autorisés pour la baignade, etc.

#### **Pour plus d'informations**

Lien vers le plan national canicule: [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc\\_actualise\\_2017.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc_actualise_2017.pdf)



## Commune de COULOMMIERS

# Plan Communal de Sauvegarde

## RISQUE NUCLÉAIRE

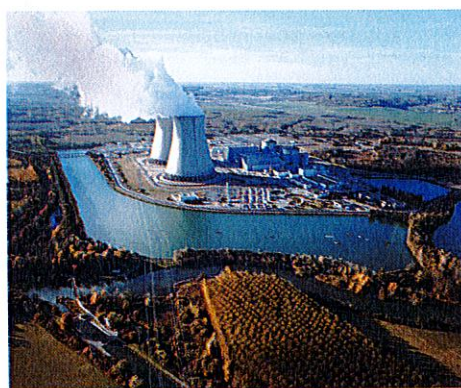
### ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

En cas de survenue d'un événement à risque radiologique, le préfet déclenche le dispositif de livraison de pastilles d'iodure de potassium.

L'objectif du dispositif est d'assurer une distribution rapide de comprimés d'iode visant à protéger la thyroïde en cas de risque radiologique.

La mairie est responsable de cette distribution.



### DISPOSITIF DE LIVRAISON

Le dispositif de livraison est organisé en deux temps :

- ***L'approvisionnement des points de livraison :***

Les grossistes répartiteurs approvisionnent, dans les heures suivant l'alerte, les 145 points de livraison et d'éclatement en Seine et Marne, dont Coulommiers fait partie.

Le point de livraison pour Coulommiers est le Centre Technique Municipal – 17 bd de la Marne.

- ***L'approvisionnement des centres de distribution :***

Coulommiers organise, à partir du Centre Technique Municipal, l'approvisionnement de 5 centres de distribution sur la commune :

- Gymnase de vaux
- Gymnase des Templiers
- Complexe la Sucrierie
- Gymnase des capucins
- PAD

L'objectif, si le dispositif devait être mis en œuvre, est d'achever la distribution à la population en 12 heures maximum après la livraison des comprimés sur ces 5 sites.

Archivé sur ces sites : préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



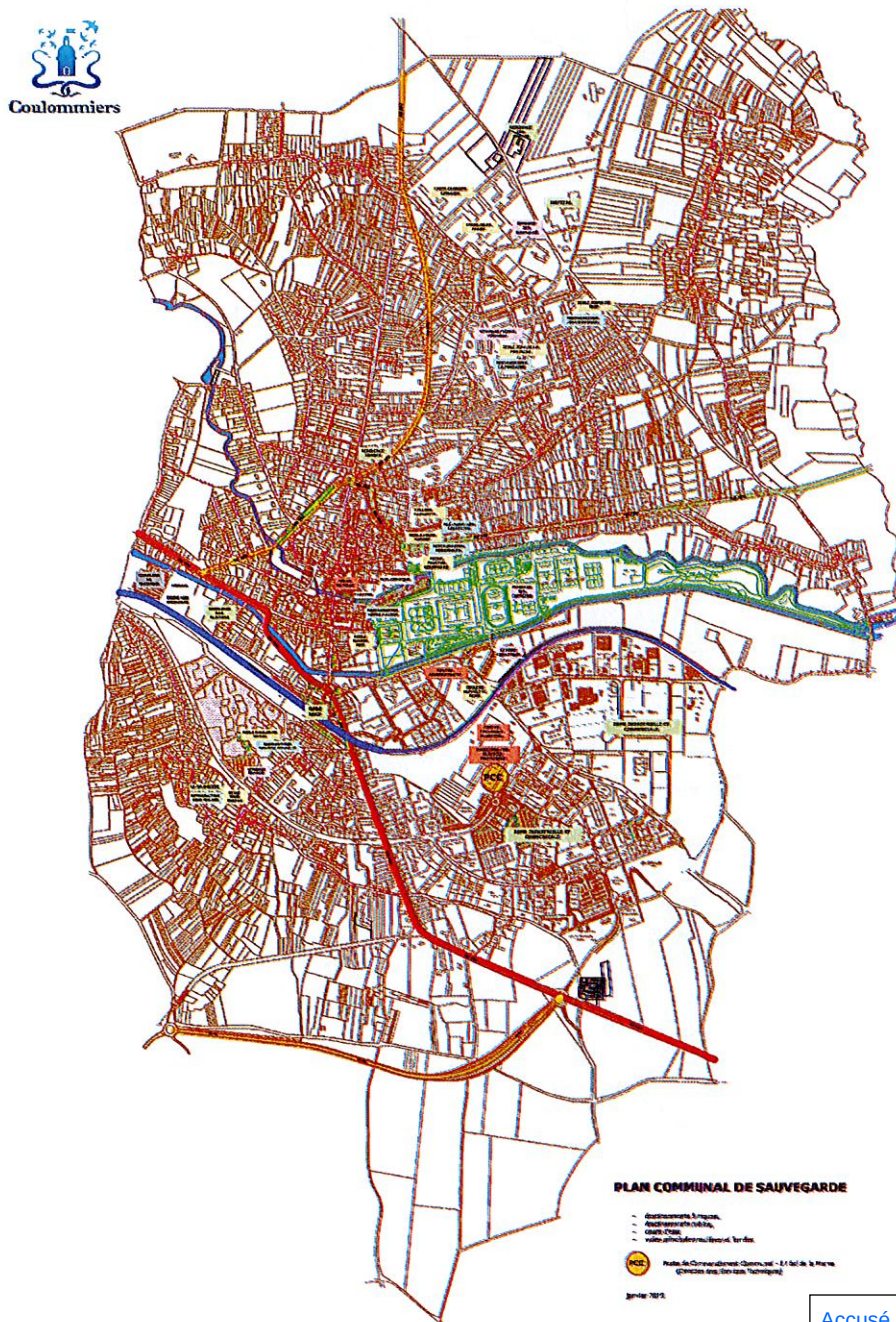
### 9.3 PLANS / CARTOGRAPHIE

Ici est présentée une vue synthétique des plans.

L'ensemble de ces plans sera disponible au PCC dans des formats permettant une lecture aisée (format A0 ou plus).

Ces plans pourront aussi être visualisés sur l'écran numérique. Format PDF ou DWG.

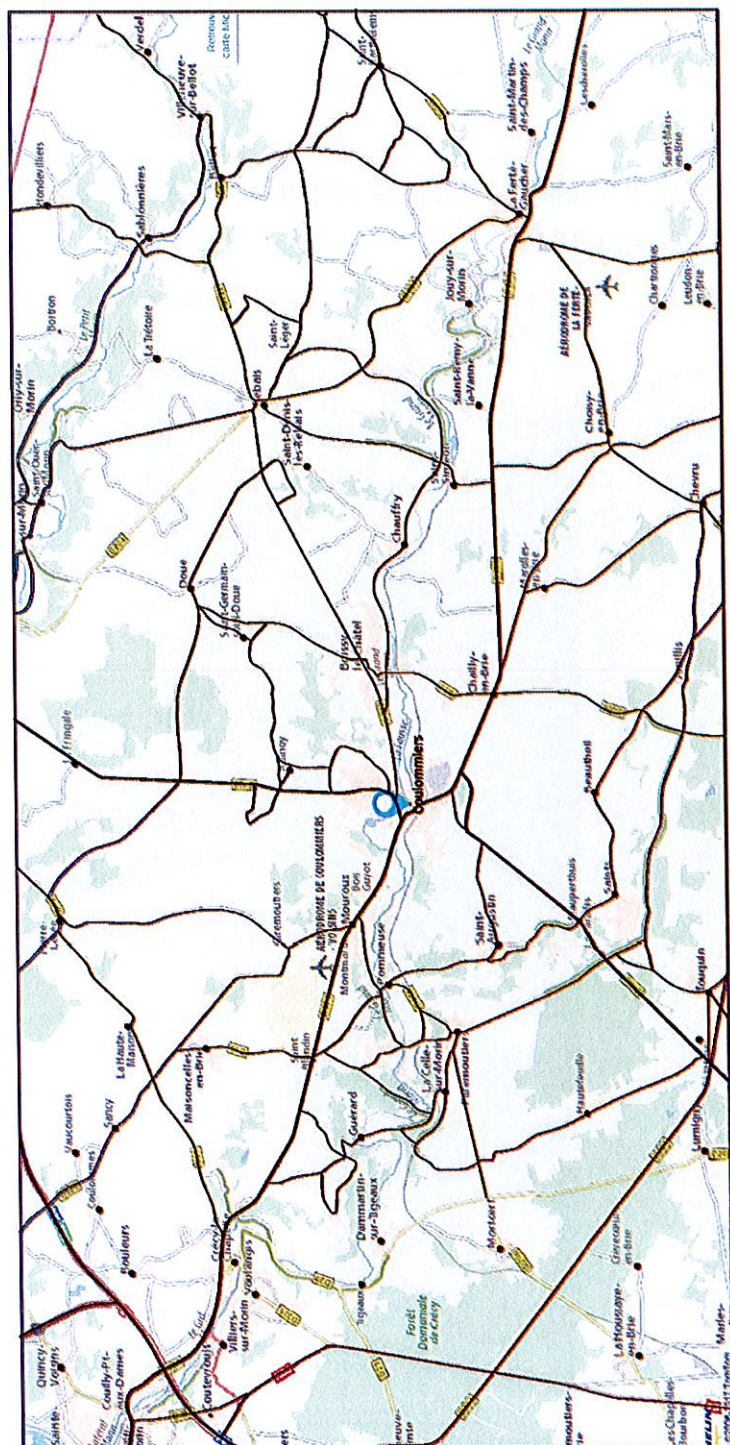
#### 9.3.1 Plan de la ville – établissement à risques – hébergement – PCC – ERP – axes principaux



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

### 9.3.2 Plan élargi de la ville (déviations)

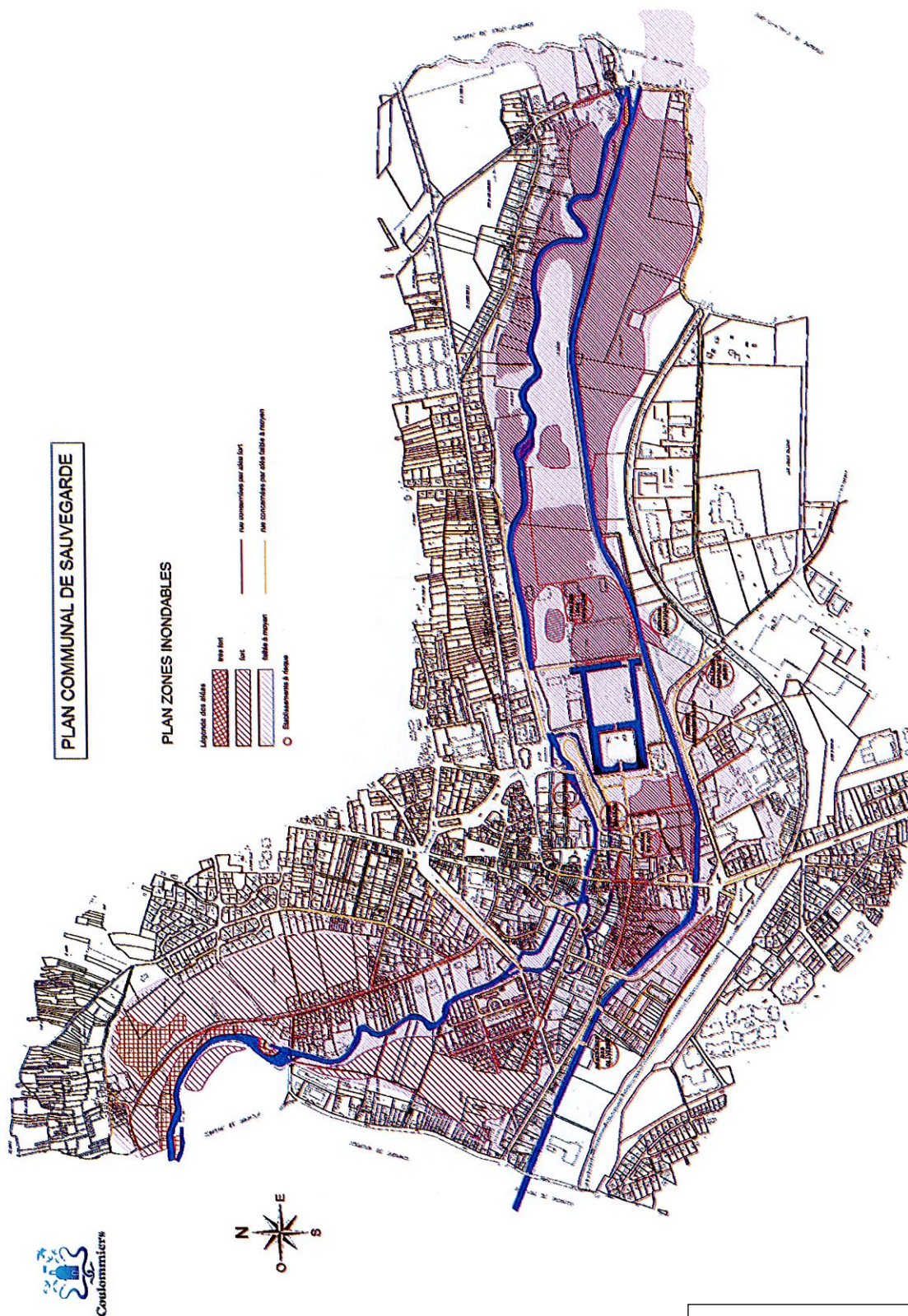
Ce plan sera utilisé si des déviations doivent être mises en place : routes inondées, accident de transport de matières dangereuses, etc.



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

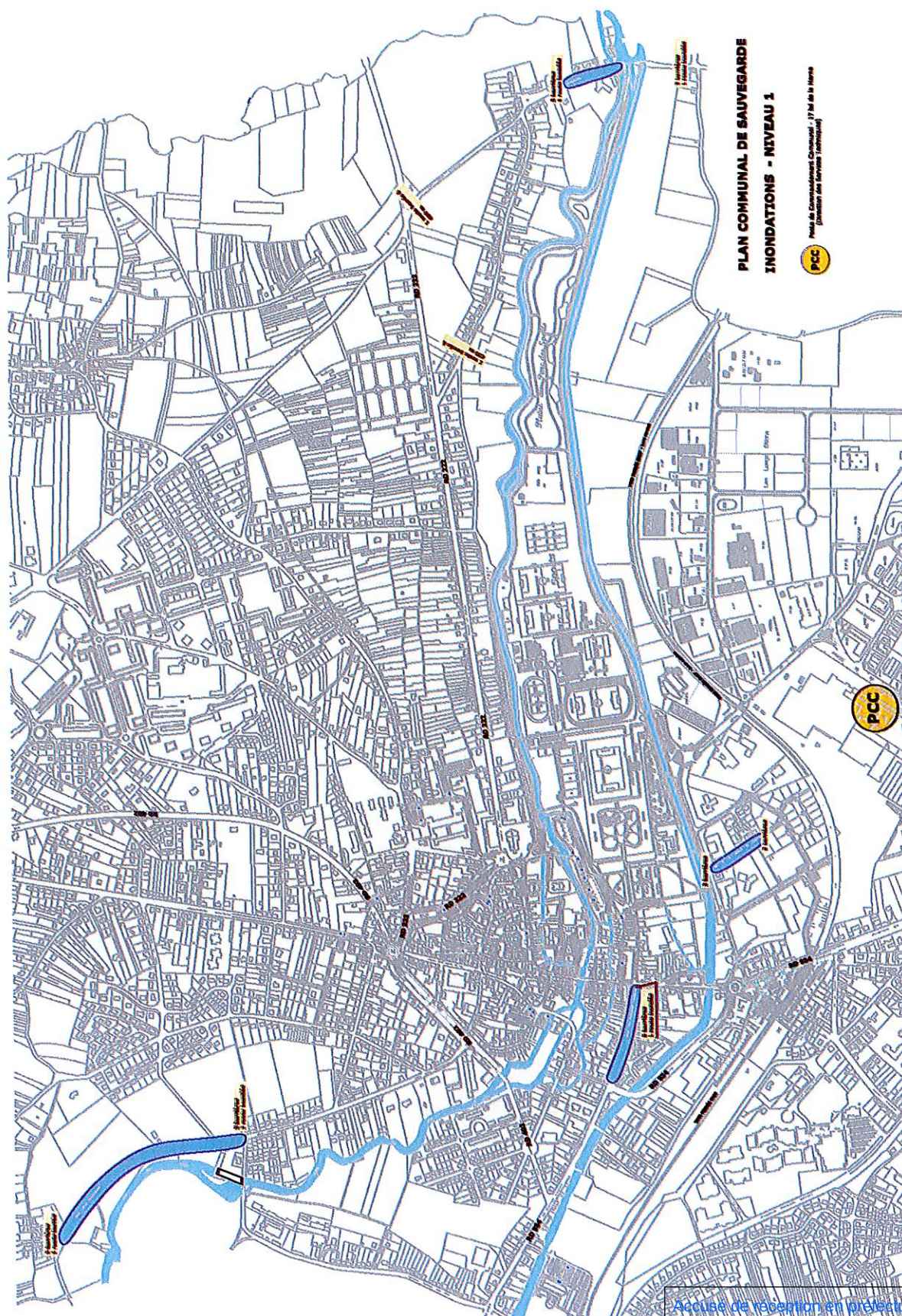


### 9.3.3 Plan des zones inondables



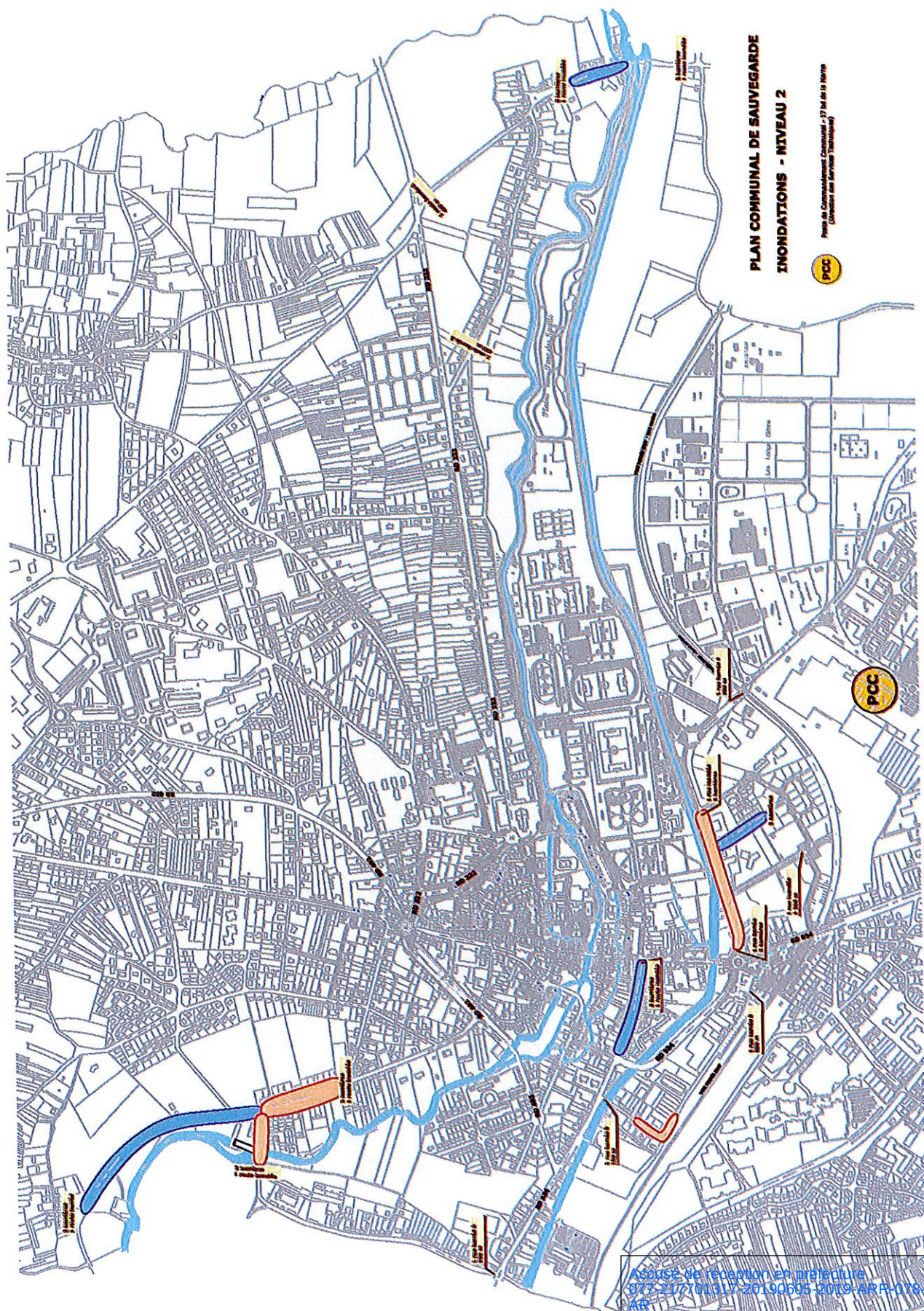


### 9.3.4 Inondations - Plan des niveaux d'interventions



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019





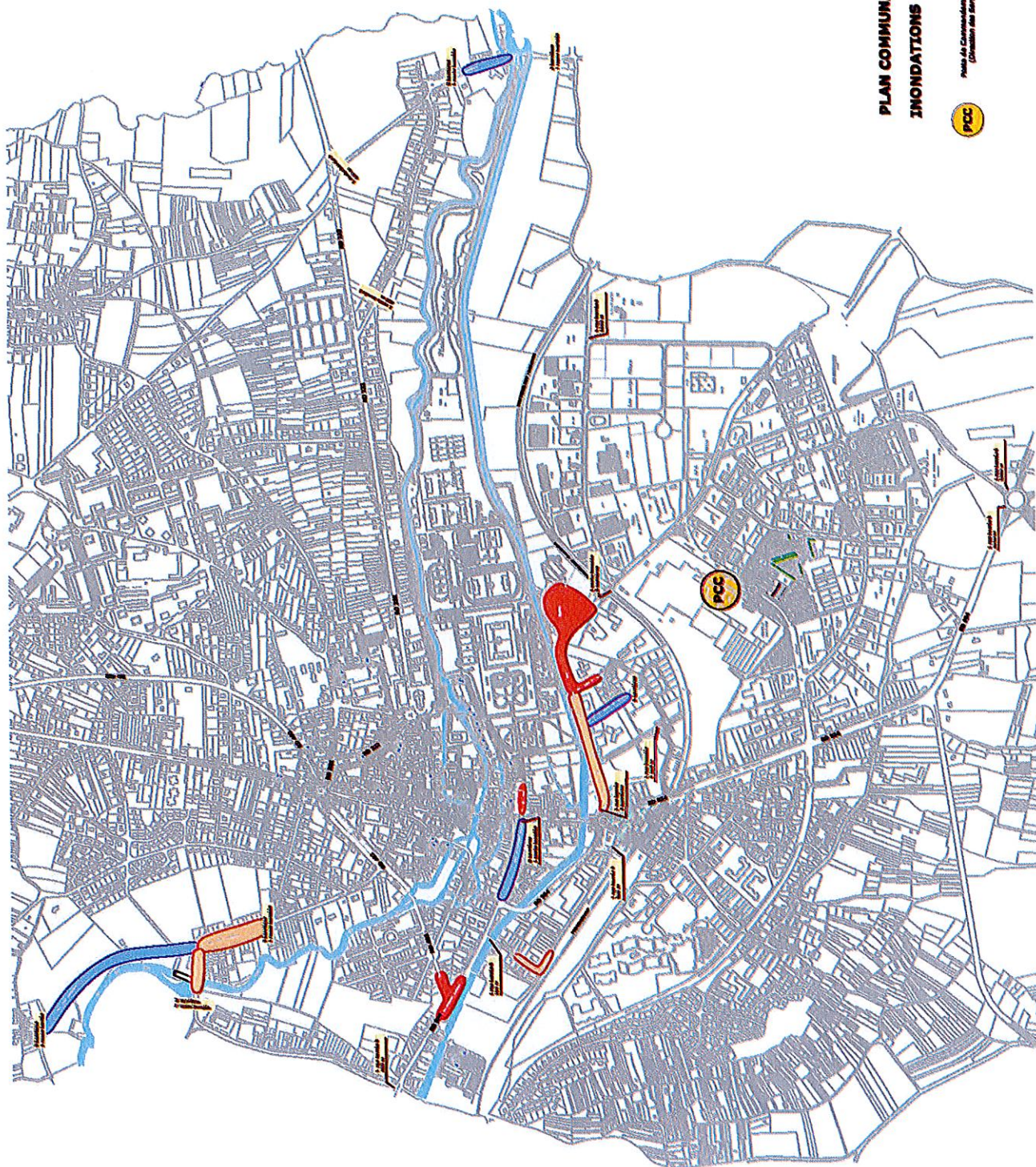
**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
INONDATIONS - NIVEAU 2**

Plan de Commandement Communal - 17<sup>al</sup> de la Merne  
(Cartographie des Services Techniques)



Avis de réception en préfecture  
877-21/701317-20190605-2019-ARP-078  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019





**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
INONDATIONS - NIVEAU 3**

Plan de Commune de Sauvegarde - 17/06/2019  
(Commission des Services Techniques)



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission: 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



### 9.3.5 Plan des réseaux



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## 9.4 ANNUAIRE DE CRISE

### 9.4.1 Autorités

#### 9.4.1.1 ANNUAIRE DES MEMBRES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

En attente de décision des élus

#### 9.4.1.2 NUMEROS D'URGENCE

Annuaire des collectivités locales, des services de l'État et des grands opérateurs

| Services                         | Adresse                                                | personne contact          | Téléphone                                      | FAX            | mail / observations                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SDIS Coulommiers                 | 1 avenue Victor Hugo                                   | Capitaine Frédéric THIROT | 01 64 75 83 00                                 |                | Pour appel des secours :<br>obligatoirement le 18 ou 112                                                                                                                                                                                |
| SDIS Seine et Marne              | 56, avenue de Corbeil<br>B.P. 109<br>77001 Melun Cedex |                           | 01 60 56 85 02                                 |                |                                                                                                                                                                                                                                         |
| Police Nationale                 | 19 rue du palais de<br>justice                         |                           | 01 64 75 63 90                                 |                |                                                                                                                                                                                                                                         |
| Police municipale de Coulommiers | 17 bd de la Marne                                      | RENUCCI<br>Thomas         | astreinte:<br>06.85.80.32.66<br>01.64.75.25.59 | 01.64.03.86.85 | <a href="mailto:Thomas.Renucci@coulommiers.fr">Thomas.Renucci@coulommiers.fr</a><br><br>Horaires d'accueil<br>Lundi 08h30-12h00/13h30-17h30<br>Du mardi au vendredi 08h30-<br>12h00/13h30-17h30<br>Samedi 08h30-19h15 sans interruption |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| Services                                                                                                     | Adresse                                                              | personne contact                                           | Téléphone      | FAX            | mail / observations                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous-préfecture de MEAUX                                                                                     | Cité administrative<br>27 place de l'Europe<br>77109 MEAUX Cedex     |                                                            | 01.60.09.83.77 | 01.60.25.38.99 |                                                                                                      |
| Préfecture de Seine et Marne                                                                                 | 12 Rue des Saints-<br>Pères, 77000 Melun                             |                                                            | 01 64 71 77 77 |                |                                                                                                      |
| <b>Préfecture de Seine et Marne</b><br>Bureau Interministériel de Défense et de<br>Protection Civile (BIDPC) | 12 Rue des Saints-<br>Pères, 77000 Melun                             | Marlène<br>ROWIECKI<br><i>adjointe au chef du</i><br>BIDPC | 01 64 71 74 75 | 01 64 71 75 53 | <a href="mailto:marlene.rowiecki@seine-et-marne.gouv.fr">marlene.rowiecki@seine-et-marne.gouv.fr</a> |
| Direction Départementale des Territoires                                                                     | 288 rue Georges<br>Clemenceau<br>BP 596<br>77005 Melun Cedex         | Thierry GIRAUD                                             | 01.60.56.71.71 | 01.60.56.71.00 | <a href="mailto:thierry.giraud@seine-et-marne.gouv.fr">thierry.giraud@seine-et-marne.gouv.fr</a>     |
| CD 77 – Agence Routière Territoriale de<br>Coulommiers                                                       | 21 rue du château<br>77120 Chailly en Brie                           |                                                            | 01 64 20 22 32 | 01 64 20 54 54 |                                                                                                      |
| Direction Départementale de la<br>Protection des Populations                                                 | Cité administrative 20<br>Quai Hippolyte<br>Rossignol<br>77011 Melun |                                                            | 01.64.41.37.00 | 01.64.87.03.04 | <a href="mailto:ddpp@seine-et-marne.gouv.fr">ddpp@seine-et-marne.gouv.fr</a>                         |
| Direction Départementale de la Sécurité<br>Publique<br>Seine-et-Marne                                        | 51, rue du Général de<br>Gaulle<br>77000 MELUN                       |                                                            | 01.60.56.67.77 |                | <a href="mailto:ddsp77@seine-et-marne.gouv.fr">ddsp77@seine-et-marne.gouv.fr</a>                     |
| Délégation Territoriale de l'Agence<br>régionale de Santé                                                    | 13, avenue Pierre Point<br>77127 Lieusaint                           |                                                            | 01 78 48 23 00 |                | <a href="mailto:ars-dd77-accueil@ars.sante.fr">ars-dd77-accueil@ars.sante.fr</a>                     |

Accusé de réception en préfecture  
04-7-217761317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Collectivités

|                                                        |                                |                |  |  |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|--|--|
| Communauté d'agglomération<br>Coulommiers Pays de Brie | 13 rue du Général de<br>Gaulle | 01 64 75 38 90 |  |  |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|--|--|

## 9.4.2 Concessionnaires de réseaux

| Catégorie | Classe               | Société, Agence                                            | Téléphone<br>urgence | FAX urgence    | Téléphone<br>endommagement | courriel urgence                                                                   |
|-----------|----------------------|------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| S         | CALO<br>FRIGO        | DALKIA Centre opérationnel IDF EST                         | 08 25 88 56 35       | 08 11 90 00 12 | 08 25 88 56 35             | <a href="mailto:485.D111030@demat.protys.fr">485.D111030@demat.protys.fr</a>       |
| S         | ELEC<br>HORS<br>TBT  | ENEDIS-DRIDFE-DT-DICT NOISY LE<br>GRAND CHEZ PROTYS P0096  | 01 81 62 47 01       | 09 72 56 96 89 | 01 76 61 47 01             | <a href="mailto:6052383.ENEDIS@demat.protys.fr">6052383.ENEDIS@demat.protys.fr</a> |
| S         | GAZ                  | GRDF UNITÉ RÉSEAU GA2 IDF EST<br>SAVIGNY CHEZ PROTYS P0044 | 08 10 30 03 60       | 09 72 56 96 53 | 08 00 47 33 33             | <a href="mailto:13030191.GRDF@demat.protys.fr">13030191.GRDF@demat.protys.fr</a>   |
| S         | TRANSP               | SNCF Accueil DT-DICT-IDF                                   | 01 53 33 11 07       | 01 42 91 67 28 | 01 53 33 11 07             | <a href="mailto:accueil-dt-dict-idf@sncf.fr">accueil-dt-dict-idf@sncf.fr</a>       |
| S         | ELEC<br>HORS<br>TBT  | Ville de COULOMMIERS - éclairage public                    | 01 64 03 58 70       | 01 64 20 84 30 | 01 64 03 58 70             | <a href="mailto:DICT@coulommiers.fr">DICT@coulommiers.fr</a>                       |
| NS        | FIBRES &<br>ELEC TBT | COVAGE NETWORKS SEMAFOR                                    | 08 25 00 59 00       |                | 08 25 00 59 00             | <a href="mailto:dr-dict.urgence@covage.com">dr-dict.urgence@covage.com</a>         |
| NS        | FIBRES &<br>ELEC TBT | ILIAD SERVICE DICT                                         | 01 73 92 25 20       |                | 01 73 92 25 20             | <a href="mailto:DICT@CORP.FREE.FR">DICT@CORP.FREE.FR</a>                           |
| NS        | FIBRES &<br>ELEC TBT | NUMERICABLE                                                | 03 59 52 91 11       |                | 01 70 01 55 55             |                                                                                    |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

|    |                      |                                                          |                |                |                |                                                                                                              |
|----|----------------------|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NS | FIBRES &<br>ELEC TBT | ORANGE U2 IDF EST Service DICT                           |                |                | 08 10 30 01 11 | <a href="mailto:FT40U2.FTO@demat.provys.fr">FT40U2.FTO@demat.provys.fr</a>                                   |
| NS | FIBRES &<br>ELEC TBT | SFR Service My Récépissé                                 | 03 59 52 91 11 |                | 08 05 20 04 10 | -                                                                                                            |
| NS | EAU                  | SUEZ Eau France SAS P0338 CHEZ<br>PROTYS                 | 09 77 40 11 42 | 09 72 63 70 13 | 09 77 40 11 42 | <a href="mailto:BSE-06.SUEZ@demat.provys.fr">BSE-06.SUEZ@demat.provys.fr</a>                                 |
| NS | ASSAIN               | VEOLIA EAU ILE DE FRANCE CHEZ<br>SOGEDATA Seine-et-Marne |                |                | 09 69 36 04 00 | <a href="mailto:veolia-67e-scine-et-marne@demat.sogelink.fr">veolia-67e-scine-et-marne@demat.sogelink.fr</a> |
| NS | ASSAIN               | Ville de Coulommiers - eaux pluviales                    |                |                | 01 64 03 58 70 | <a href="mailto:DICT@coulommiers.fr">DICT@coulommiers.fr</a>                                                 |

### 9.4.3 Elus

CONSEIL MUNICIPAL MANDAT 2017-2020 installé le 10 juillet 2017

**ASTREINTE ÉLUS : 06.07.43.46.97**

| N° ORDRE<br>tableau<br>officiel | NOM PRENOM                                                                                                            | ADRESSE                                 | TEL<br>FIXE    | TEL<br>PORTABLE | ADRESSE MAIL                                                                       |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                               | Mme MOTOT Ginette - Maire                                                                                             | 104 Av. Gastellier<br>77120 Coulommiers | 01 64 75 80 04 | 07 89 63 47 13  | <a href="mailto:maire@coulommiers.fr">maire@coulommiers.fr</a>                     |
| 2                               | M. FOURNIER Pascal<br>1 <sup>ème</sup> adjoint délégué aux travaux, aux<br>nouvelles technologies, et au<br>transport | 16 rue Carnot<br>77120 Coulommiers      | 01-64-03-66-71 | 06-45-46-54-37  | <a href="mailto:pascal.fournier@coulommiers.fr">pascal.fournier@coulommiers.fr</a> |
| 3                               | Mme PICARD Laurence<br>2 <sup>ème</sup> adjointe déléguée à l'urbanisme,<br>le cadre de vie et l'aménagement          | Place du 27 Août<br>77120 COULOMMIERS   |                | 06-81-19-57-53  | <a href="mailto:lpicard77@aol.com">lpicard77@aol.com</a>                           |
| 4                               | M. AUBRY Jean-Pierre<br>3 <sup>ème</sup> adjoint délégué à<br>l'environnement et au handicap                          | 9 avenue de Rebais<br>77120 Coulommiers | 01-64-03-58-39 | 06-11-27-74-79  | <a href="mailto:adi.env@coulommiers.fr">adi.env@coulommiers.fr</a>                 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

|    |                                                                                                                                            |                                                    |                |                |                                                                                |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 5  | Mme DELOISY Sophie<br>4 <sup>ème</sup> adjointe déléguée aux finances,<br>aux affaires sociales et à l'emploi                              | 42 Rue Carnot<br>77120 Coulommiers                 |                | 06-85-43-90-56 | <a href="mailto:sodeloisy@orange.fr">sodeloisy@orange.fr</a>                   |
| 6  | M. BOULVRAIS Daniel<br>5 <sup>ème</sup> adjoint délégué à la citoyenneté,<br>à la vie patriotique, aux fêtes au<br>jumelage                | 21 Avenue de Rebaix<br>77120 Coulommiers           | 01-64-75-85-25 | 06-85-66-50-33 | <a href="mailto:dboulvrais@wanadoo.fr">dboulvrais@wanadoo.fr</a>               |
| 7  | Mme MAASSEN Véronique<br>6 <sup>ème</sup> adjointe déléguée à la culture, au<br>patrimoine, au tourisme et à<br>l'attractivité de la ville | 4 rue du Proconsul – Appt 102<br>77120 Coulommiers | 01 60 24 48 26 | 06-79-01-49-39 | <a href="mailto:vero.maassen@neuf.fr">vero.maassen@neuf.fr</a>                 |
| 8  | M. MONTTOISY Alexis<br>7 <sup>ème</sup> adjoint délégué à la jeunesse et<br>aux sports                                                     | 31A rue du Général Leclerc<br>77120 Coulommiers    | 01 71 35 19 30 | 06-48-39-14-66 | <a href="mailto:monttoisy.alexis@yahoo.fr">monttoisy.alexis@yahoo.fr</a>       |
| 9  | Mme PERRIN Sylviane<br>8 <sup>ème</sup> adjointe déléguée au logement,<br>aux affaires générales et à l'action de<br>proximité             | 40 rue du Général Leclerc<br>77120 Coulommiers     | 01 64 65 27 95 | 06-77-36-43-68 | <a href="mailto:perrin.sylviane@gmail.com">perrin.sylviane@gmail.com</a>       |
| 10 | Mme THOURET Marie-José<br>9 <sup>ème</sup> adjointe déléguée à la sécurité et<br>à la circulation                                          | 52 avenue Gastellier<br>77120 COULOMMIERS          | 01-64-03-63-35 | 06-78-25-44-21 | <a href="mailto:elue.secu@gmail.com">elue.secu@gmail.com</a>                   |
| 11 | M.DAUNA Jean-Vincent<br>Conseiller municipal délégué aux<br>questions de santé                                                             | 26 avenue Jehan de Brie<br>77120 Coulommiers       | 01 64 03 43 28 | 06-07-63-99-87 | <a href="mailto:jeanvincent.dauna@wanadoo.fr">jeanvincent.dauna@wanadoo.fr</a> |
| 12 | M.de la CHAPELLE Philippe<br>Conseiller municipal délégué au<br>développement économique et aux<br>achats                                  | 15 rue du Palais de Justice<br>77120 Coulommiers   |                | 06-85-01-20-59 | <a href="mailto:pdelachapelle@noos.fr">pdelachapelle@noos.fr</a>               |
| 13 | Mme DIAB Noua                                                                                                                              | 2 Avenue Gaston Bertier<br>77120 Coulommiers       | 01 64 75 09 88 | 06-58-73-57-75 | <a href="mailto:diabnoua@gmail.com">diabnoua@gmail.com</a>                     |
| 14 | M.LEGEAY Jean-Claude<br>Conseiller municipal délégué au<br>personnel                                                                       | 11 Rue de l'Aître<br>77120 Coulommiers             |                | 06-07-42-51-78 | <a href="mailto:adjoint.drh@coulommiers.fr">adjoint.drh@coulommiers.fr</a>     |
| 15 | M.LIVACHE Alain                                                                                                                            | 33 rue de Vaux<br>77120 Coulommiers                | 01 64 03 23 52 | 06-29-51-61-36 | <a href="mailto:alain.livache@laposte.net">alain.livache@laposte.net</a>       |
| 16 | M.ASHFORD Patrick<br>Conseiller Municipal délégué à la vie<br>associative et à l'animation des<br>quartiers                                | 7 place des Charmilles<br>77120 Coulommiers        | 01 64 03 55 02 | 06-08-36-26-22 | <a href="mailto:patrick.ashford@wanadoo.fr">patrick.ashford@wanadoo.fr</a>     |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



|    |                                                                                   |                                                       |                |  |                |                                                                                  |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------|--|----------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 17 | Mme SOUILLAC Bernadette                                                           | 11 rue du Général Leclerc<br>77120 Coulommiers        |                |  | 06-70-85-91-90 | <a href="mailto:bernadette.souillac@orange.fr">bernadette.souillac@orange.fr</a> |
| 18 | M.MOREAU Didier                                                                   | 20 rue Paul Garages<br>esp verts 77120                | 01-64-65-01-20 |  | 06-77-29-61-94 | <a href="mailto:didier.moreau77120@orange.fr">didier.moreau77120@orange.fr</a>   |
| 19 | Mme DESMONTIER Solange                                                            | 18 rue Marcel Clavier<br>77120 Coulommiers            | 01-64-20-70-95 |  | 06-41-26-56-55 | <a href="mailto:joel.desmontier@orange.fr">joel.desmontier@orange.fr</a>         |
| 20 | Mme KIT Michèle                                                                   | 16 Rue de la Brisebêche<br>Le Theil 77120 Coulommiers | 01 64 65 16 47 |  | 06-08-61-45-97 | <a href="mailto:kit.michele@gmail.com">kit.michele@gmail.com</a>                 |
| 21 | Mme ROMAIN Sonia                                                                  | 16 rue Marcel Clavier Apt 19<br>77120 Coulommiers     |                |  | 06-84-63-53-34 | <a href="mailto:sonia.romain@wanadoo.fr">sonia.romain@wanadoo.fr</a>             |
| 22 | Mme BELVERGÉ Marie                                                                | 18 rue Bertrand Flornoy<br>77120 Coulommiers          | 01-64-75-26-91 |  | 06-20-75-23-52 | <a href="mailto:severine@lespace.fr">severine@lespace.fr</a>                     |
| 23 | M. RIESTER Franck                                                                 | 58 Rue Bertrand Flornoy<br>77120 Coulommiers          | 01-64-75-80-01 |  |                |                                                                                  |
| 24 | Mme LANGLOIS Maria<br>Conseiller municipal déléguée à<br>l'Enfance et l'Educateur | 3 rue de l'Aître<br>77120 Coulommiers                 |                |  | 06-12-23-98-32 | <a href="mailto:maria.langlois77@gmail.com">maria.langlois77@gmail.com</a>       |
| 25 | M. PIERRETTE Xavier                                                               | 9 rue Malakoff<br>77120 Coulommiers                   |                |  | 06-83-21-49-43 | <a href="mailto:xavier.pierrette@orange.fr">xavier.pierrette@orange.fr</a>       |
| 31 | M. HABRAN Alain                                                                   | 11 Bis rue des Bruys<br>77120 COULOMMIERS             |                |  | 06-73-75-98-76 | <a href="mailto:alainhabran@msm.com">alainhabran@msm.com</a>                     |
| 32 | Melle LIN Ophélie                                                                 | 16 rue du Dr René Arbeltier<br>77120 COULOMMIERS      |                |  | 0613 38 13 32  | <a href="mailto:ophelie-lin@live.fr">ophelie-lin@live.fr</a>                     |
| 33 | M. DAMET Eric                                                                     | 23 rue Carnot<br>77120 COULOMMIERS                    |                |  | 06 87 02 64 35 | <a href="mailto:e.damet@mecacel-industrie.com">e.damet@mecacel-industrie.com</a> |
| 26 | M. HURTH Georges                                                                  | 1 Rue Sainte Anne<br>77120 Coulommiers                | 09-53-90-86-54 |  | 06-61-67-90-85 | <a href="mailto:georges.hurth@free.fr">georges.hurth@free.fr</a>                 |
| 27 | M. LILLEMANN Claude                                                               | 4 avenue des Lorinettes<br>77120 Coulommiers          |                |  | 06-08-42-89-43 | <a href="mailto:claudelillemann@sfr.fr">claudelillemann@sfr.fr</a>               |
| 28 | Mme CANALE Aude                                                                   | 30 avenue de Rebais<br>77120 Coulommiers              |                |  | 06-87-41-33-26 | <a href="mailto:audemax@hotmail.com">audemax@hotmail.com</a>                     |
| 29 | Mme MOLLET-LIDY Josy                                                              | 12 rue Malakoff<br>77120 Coulommiers                  | 01-64-03-82-81 |  | 06-76-63-59-42 | <a href="mailto:josy.mollet.lidy@gmail.com">josy.mollet.lidy@gmail.com</a>       |
| 30 | Mme GOUDOUNEIX Françoise                                                          | 86 rue du Général Leclerc<br>77120 Coulommiers        | 01-64-75-21-38 |  |                | <a href="mailto:goudouneix1948@hotmail.fr">goudouneix1948@hotmail.fr</a>         |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701517-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.4 Personnel mobilisable

**ASTREINTE TECHNIQUE : 06 85 80 32 77**

| DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES |                                                             | compétences |            | FAX: 01 64 20 84 30              |                |                                                                                        |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------|------------|----------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom Prénom                        | Fonction                                                    | Permis      | Secouriste | Téléphone fixe                   | Tél. mobile    | mail                                                                                   |
| M. FOURNAL Jean-Luc               | Directeur des Services Techniques                           | B - C       |            | 01.64.03.86.23<br>01.64.20.74.07 | 06.76.48.16.55 | <a href="mailto:voirie@coulommiers.fr">voirie@coulommiers.fr</a>                       |
| M. BESNARD Pascal                 | Ingénieur chargé de l'environnement<br>Adjoint du directeur | B           |            | 01.64.03.86.21                   | 06.85.80.32.82 | <a href="mailto:espaces-verts@coulommiers.fr">espaces-verts@coulommiers.fr</a>         |
| Mme TILLIET Patricia              | Agent d'Accueil                                             | B           |            | 01 64 03 58 70                   |                | <a href="mailto:accueil.st@coulommiers.fr">accueil.st@coulommiers.fr</a>               |
| Mme LAIGLE Laura                  | Assistante de direction                                     | B           |            | 01.64.03.86.12                   |                | <a href="mailto:laura.laigle@coulommiers.fr">laura.laigle@coulommiers.fr</a>           |
| M. CAMUS Patrick                  | Technicien voirie - réseaux                                 | B           |            | 01.64.03.47.49                   | 06.11.58.00.78 | <a href="mailto:voirie1@coulommiers.fr">voirie1@coulommiers.fr</a>                     |
| M. BARTHE Philippe                | Services concédés eau - assainissement                      | B           |            | 01.64.03.50.51                   | 06.70.33.32.95 | <a href="mailto:philippe.barthe@coulommiers.fr">philippe.barthe@coulommiers.fr</a>     |
| Mme LOUYOT Vanessa                | Bureau d'études                                             | B           |            | 01.64.03.86.26                   |                | <a href="mailto:vanessa.louyot@coulommiers.fr">vanessa.louyot@coulommiers.fr</a>       |
| M. HENRIO Frédéric                | Bureau d'études                                             | B           |            | 01.64.03.50.52                   |                | <a href="mailto:bur.etudes2@coulommiers.fr">bur.etudes2@coulommiers.fr</a>             |
| Attente recrutement               | Technicien bâtiment                                         |             |            | 01.64.03.86.22                   | 06.01.20.19.50 | <a href="mailto:technicien.bar@coulommiers.fr">technicien.bar@coulommiers.fr</a>       |
| Mme BILREIRO isabelle             | Adjoint responsable régie bâtiment                          | B           |            | 01.64.20.66.20                   | 06.75.49.63.27 | <a href="mailto:isabelle.bilreiro@coulommiers.fr">isabelle.bilreiro@coulommiers.fr</a> |
| M. DESSARD Christophe             | Technicien Informatique - fluides                           | B - C       |            | 01.64.03.86.15                   | 06.03.48.50.34 | <a href="mailto:dst@coulommiers.fr">dst@coulommiers.fr</a>                             |
| M. DELOUYE Laurent                | Agent Service informatique                                  | B           |            | 01.64.75.80.24                   |                | <a href="mailto:service.info@coulommiers.fr">service.info@coulommiers.fr</a>           |
| M. MICARD Gaël                    | Agent Service informatique                                  | B           |            | 01.64.75.80.24                   |                | <a href="mailto:service.info@coulommiers.fr">service.info@coulommiers.fr</a>           |

Accusé de réception en préfecture  
01/2170131/20190605-2019-ARR-078-  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Agent de la DRH

|                    |                                                          |   |  |                |                |                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------|---|--|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------|
| M. CAMPELLO Gilles | Assistant de prévention<br>Responsable agents de service | B |  | 01 64 03 88 03 | 06.79.85.19.28 | <a href="mailto:resp.acmo@coulommiers.fr">resp.acmo@coulommiers.fr</a> |
|--------------------|----------------------------------------------------------|---|--|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------|

Agent de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

|                                  |                                                                       |   |  |                |                |                                                            |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|--|----------------|----------------|------------------------------------------------------------|
| Mme BENOLIEL-SARTRE<br>Dominique | Directrice de l'Urbanisme, de<br>l'Aménagement et de la Planification | B |  | 01 64 03 86 27 | 06 19 93 70 62 | <a href="mailto:dst@coulommiers.fr">dst@coulommiers.fr</a> |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|--|----------------|----------------|------------------------------------------------------------|

Légende tableau des services techniques

CACES

|            |                                    |
|------------|------------------------------------|
| R 372 - 1  | Petit tracteur (moins de<br>50 CV) |
| R 372 - 4  | chargeur                           |
| R 372 - 8  | Tracteur de + de 50 CV             |
| R 386 - 1B | Nacelle                            |
| R 390      | grue auxiliaire                    |
| R 389 - 3  | chariot élévateur                  |

Option minipelle éventuelle

ordre de priorité de disponibilité

|   |                           |
|---|---------------------------|
| 0 | non disponible            |
| 1 | disponible facilement     |
| 2 | disponible éventuellement |

AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

C: concepteur

E: Encadrant

O: Opérateur

Permis : B : véhicules légers (moins de 3T5)

BE : permis remorque

C : permis poids lourds

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| SERVICE BATIMENTS   |                                     | compétences |                     |                         |            |       |                     |                |                |
|---------------------|-------------------------------------|-------------|---------------------|-------------------------|------------|-------|---------------------|----------------|----------------|
| Nom Prénom          | Fonction                            | Permis      | CACES               | Habilitation électrique | Secouriste | AIPR* | Ordre disponibilité | Téléphone fixe | Tél. mobile    |
| Attente recrutement | Responsable bâtiment                |             |                     |                         |            |       |                     |                |                |
| BILREIRO Isabelle   | Adjointe Responsable régie bâtiment | B           |                     | B2V-BR                  |            |       | 1                   | 09 66 82 78 54 | 07 84 18 47 35 |
| BRUNEAU Bernard     | Serrurier                           | B           |                     | HO BO BS BT             |            |       | 1                   |                | 06 28 24 10 12 |
| CHIARELLO Christian | Electricien                         | B           |                     | B1V-B2V-BR              | oui        |       | 1                   | 09 67 15 53 47 | 06 60 19 44 27 |
| COMBES Francis      | Serrurier                           | B-C         | Nacelle R386 1A-1B  | B1V-BR                  |            | O     | 1                   | 01 75 99 60 04 | 06 30 17 04 29 |
| Attente recrutement | menuisier                           |             |                     |                         |            |       |                     |                |                |
| DOUCET Marc         | magasinier                          | B           |                     |                         | oui        |       | 1                   |                | 06 83 97 34 20 |
| LEJEUNE Frédéric    | plombier                            | B           |                     | HO-B0-BS                |            |       | 1                   | 01 64 03 96 68 | 06 74 38 52 85 |
| MOREAU Jean-Pierre  | menuisier                           | B-BE        | Elévateur R389      | B1V-BR-BT               |            |       | 1                   | 01 64 20 30 03 | 06 14 46 71 44 |
| POUZOLLES Nicolas   | Electricien                         | B           | Nacelle R386 1A-1B  | B1V-B2V-BR              |            |       | 1                   | 01 64 65 17 02 | 06 13 14 67 70 |
| THIESSARD Cyril     | plombier                            |             | Montage échafaudage |                         |            |       | 1                   |                | 06 29 78 22 55 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

SERVICE PROPRETÉ - MANIFESTATIONS

| Nom Prénom         | Fonction                                  | Permis | CACES                                    | Secouriste | AIPR* | Ordre disponibilité | Aptitude vannages | Téléphone fixe | Tél. mobile                            | mail                                                                     |
|--------------------|-------------------------------------------|--------|------------------------------------------|------------|-------|---------------------|-------------------|----------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| M. FERRANT Eric    | Responsable régie propreté manifestations | B - C  | R 389. cat 3<br>R 390<br>R372 cat 4 et 8 | SST        | CE    | 1                   | 2                 | 01.64.03.45.38 | 06 70 53 47 95                         | <a href="mailto:voirie.ctm@coulommiers.fr">voirie.ctm@coulommiers.fr</a> |
| M. MANGEZ Fabrice  | Adjoint au responsable                    | B      | R 372 cat 1                              | SST        |       | 1                   | 1                 | 06.70.98.94.39 | 06 07 33 16 98                         |                                                                          |
| M. DUPONT Philippe | Responsable Brigade Mobile d'Intervention | B - C  | R 389. cat 3<br>R372 cat 4 et 8          |            | CE    | 1                   | 0                 | 01.64.20.65.01 | 07.69.64.68.10<br>Pro : 06 70 98 94 39 |                                                                          |
| LECOINTRE David    | Brigade Mobile d'Intervention             | B      |                                          |            |       | 0                   | 0                 | 01.64.03.63.02 | 06.07.58.55.76                         |                                                                          |
| BELTANT Bruno      | Brigade Mobile d'Intervention             | B - C  |                                          |            |       | 1                   | 1                 |                | 06.58.84.62.41                         |                                                                          |
| DELIGNY Hervé      | Brigade Mobile d'Intervention             | B      |                                          | SST        |       | 1                   | 1                 |                | 01.70.35.14.94<br>06.23.15.06.72       |                                                                          |
| MICAELLI Nicolas   | Brigade Mobile d'Intervention             |        |                                          |            |       | 1                   | 2                 |                | 06.58.99.34.71                         |                                                                          |
| PERREAU Eric       | Brigade Mobile d'Intervention             |        |                                          |            |       | 0                   | 0                 | 01.70.35.13.85 | 06.11.67.49.70                         |                                                                          |
| PROENCA Joao       | Brigade Mobile d'Intervention             | B - C  | R 389. cat 3<br>R 390<br>R372 cat 4 et 8 |            | O     | 2                   | 0                 | 01.64.03.92.27 | 06.95.65.54.65                         |                                                                          |
| DE MULDER Arnaud   | Brigade Mobile d'Intervention             | B.C    |                                          | BNS        |       | 1                   | 1                 |                | 06.21.19.78.83                         |                                                                          |
| ABDI Karim         | Chauffeur de laveuse                      | B - C  |                                          |            |       | 1                   | 1                 |                | 07.68.91.99.83                         |                                                                          |
| PRETEUX Fabrice    | Chauffeur de laveuse                      | B-C-D  |                                          |            |       | 1                   | 1                 |                | 06 51 42 04 89                         | <a href="mailto:Fabrice.preteux@live.fr">Fabrice.preteux@live.fr</a>     |
| CHARLEMAGNE Denis  | Chauffeur de balayeuse                    | B      |                                          |            |       | 1                   | 1                 | 01.64.65.26.99 | 09.53.95.48.51<br>06.95.02.91.37       |                                                                          |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| Nom Prénom          | Fonction                        | Permis | CACES                                    | Secouriste | AIPR* | Ordre disponibilité | Aptitude vannages | Téléphone fixe | Tél. mobile                           | mail |
|---------------------|---------------------------------|--------|------------------------------------------|------------|-------|---------------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|------|
| VERBEKE Laurent     | Polyvalent – chauffeur épareuse | B - C  | R 389- cat 3<br>R 390<br>R372 cat 4 et 8 |            | O     | 1                   | 1                 | 01.64.03.78.02 | 07.66.82.25.28                        |      |
| CLOVIN Yannick      | Agent fêtes et cérémonies       |        |                                          |            |       | 1                   | 1                 |                | 06.71.93.16.06                        |      |
| PÉDROSA Mickaël     | Agent fêtes et cérémonies       | B - C  | R 389- cat 3<br>R372 cat 4 et 8          |            | O     | 1                   | 1                 |                | 06.03.88.33.64                        |      |
| LÉTOLLE Pascal      | Brigade verte                   | B      |                                          |            |       | 1                   | 2                 | 06.12.79.43.15 | Pro-brigade verte :<br>07.78.66.80.51 |      |
| MARTIN Pascal       | Brigade verte                   | B      |                                          | SST        |       | 1                   | 1                 | 01.64.04.57.53 | 06.31.87.30.73                        |      |
| BENOIT Olivier      | Balayer de secteur              |        |                                          |            |       | 0                   | 0                 |                | 07.82.84.58.59                        |      |
| BRESSON Laurent     | Balayer de secteur              | B      |                                          |            |       | 1                   | 1                 | 09.63.54.23.41 | 06.11.65.65.74                        |      |
| DEDENIS Sébastien   | Balayer de secteur              |        |                                          |            |       | 0                   | 0                 |                | 06.86.65.85.66                        |      |
| HOUDRICHON Philippe | Balayer de secteur              |        |                                          |            |       | 1                   | 1                 | 01.64.03.27.26 | 06.73.94.27.90                        |      |
| JAMET Franck        | Balayer de secteur              |        |                                          |            |       | 1                   | 1                 | 01.70.35.13.01 | 07.78.84.04.47                        |      |
| GLANGER Christophe  | Balayer de secteur              | B      |                                          |            |       | 1                   | 1                 |                | 06.88.59.20.60                        |      |
| MENU Pascal         | Balayer de secteur              | B      |                                          |            |       | 0                   | 0                 |                | 06.16.72.75.62                        |      |
| PANCIR Didier       | Balayer de secteur              | B      |                                          |            |       | 1                   | 2                 | 09.53.27.11.96 | 07.82.28.74.03                        |      |
| CLOVIN Joël         | Gardien de cimetière            | B      |                                          |            |       | 1                   | 1                 | 06.08.46.47.57 | 07.83.62.53.77                        |      |

Acquisé de réception en préfecture  
 07-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019



SERVICE ESPACES VERTS

| Nom Prénom            | Fonction                                  | Permis | CACES                                                  | Secouriste | AIPR* | Ordre disponibilité | Téléphone fixe | Tél. mobile                      | mail                                                               |
|-----------------------|-------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------|------------|-------|---------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| M. DEHU Eric          | Responsable régie espaces verts           | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8<br>minipelle<br>R 389 cat 3 | Oui        |       | 1                   | 09 71 45 20 52 | 06 76 48 16 54                   | <a href="mailto:Jardins@coulommiers.fr">Jardins@coulommiers.fr</a> |
| CHAPELLEAU Thomas     | Chef d'équipe - adjoint responsable régie | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8<br>R 389 cat 3              | Oui        | O     | 1                   | 06 13 69 43 29 | 06 75 72 22 32                   |                                                                    |
|                       |                                           |        |                                                        |            |       |                     |                |                                  |                                                                    |
| CASTRO Julien         | Adjoint chef d'équipe                     | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8<br>minipelle                | Oui        | O     | 1                   | 01 64 75 40 35 | 06 66 83 20 64                   |                                                                    |
| BONNISSE Jean-Jacques | Agent espaces verts                       | B - PL | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8                             | Oui        | O     | 1                   | 01 64 03 62 37 | 07 86 73 89 02                   |                                                                    |
| DUBOIS Eddy           | Agent espaces verts                       | B - PL | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8                             | Oui        | O     | 2                   | 01 64 04 82 08 |                                  |                                                                    |
| BAUFISS Aurélie       | Chef d'équipe                             | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8<br>minipelle                |            | O     | 2                   |                | 06 49 56 86 70<br>06 15 13 13 35 |                                                                    |
| LADEUILLE Roland      | Agent espaces verts                       | B - BE | R 372 - 14-8                                           |            | O     | 2                   |                |                                  |                                                                    |
| ROBERT Olivier        | Agent espaces verts                       | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-8 - minipelle                 |            | O     | 1                   |                | 06 69 33 35 24                   |                                                                    |

Ag. de récep. de préf. 07-217701317-2019-0605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| Nom Prénom        | Fonction               | Permis | CACES                                    | Secouriste | AIPR* | Ordre<br>disponibilité | Téléphone fixe | Tél. mobile                      | mail |
|-------------------|------------------------|--------|------------------------------------------|------------|-------|------------------------|----------------|----------------------------------|------|
| LEFRAND Nathalie  | Agent espaces verts    |        |                                          |            |       | 0                      |                |                                  |      |
| FLAK Jean-Paul    | Chef d'équipe          | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-<br>8 minipelle | Oui        | O     | 2                      | 01 64 65 15 14 | 06 79 64 98 47                   |      |
| DEHU Adrian       | Adjoint chef d'équipe  | B      | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-<br>8           | Oui        | O     | 2                      |                | 06 33 41 59 18                   |      |
| BRODARD Florent   | Agent espaces verts    | B      | R 372 - 1-9                              |            |       | 0                      |                | 06 98 73 30 91                   |      |
| PETIT Philippe    | Agent espaces verts    | B - BE | R 386 - 1B<br>R 372 - 14-<br>8           | Oui        | O     | 2                      | 01 64 04 71 20 | 06 74 20 83 69                   |      |
| MARNEAU Thomas    | Agent espaces verts    | B      |                                          | Oui        |       | 1                      |                | 06 21 34 66 30                   |      |
| BOUTARA Morade    | Gardien de parc        | B      |                                          |            |       | 1                      |                | 06 11 85 00 10<br>07 81 35 73 40 |      |
| DESMONTIER Franck | Gardien de parc        | B      | R 372 - 1                                | Oui        |       | 1                      | 01 64 03 14 23 | 06 11 85 00 10<br>06 43 41 57 07 |      |
| LOTTER Alexandre  | Apprenti espaces verts |        |                                          |            |       | 0                      |                |                                  |      |
| VERDIER Justine   | Apprenti espaces verts |        |                                          |            |       | 0                      |                |                                  |      |

Accusé de réception en préfecture  
 077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

SERVICE TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC - MECANIQUE

| compétences          |                                   |        |                       |            |       |                         |                        |                |                |                                                                                                |
|----------------------|-----------------------------------|--------|-----------------------|------------|-------|-------------------------|------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom Prénom           | Fonction                          | Permis | CACES                 | Secouriste | AIPR* | Habilitation électrique | Ordre de disponibilité | Téléphone fixe | Tél. mobile    | mail PRO                                                                                       |
| FOURNAL Jean-Luc     | Directeur des Services Techniques | B-C-EC | R386<br>R390          | non        | O-E   | B2V/ BR                 | 1                      | 01 64 20 74 07 | 06 76 48 16 55 | <a href="mailto:voirie@coulommiers.fr">voirie@coulommiers.fr</a>                               |
| CAMUS Patrick        | Technicien voirie - réseaux       | B      |                       | non        | O-E   | non                     | 2                      | 06 77 31 52 49 | 06 11 58 00 78 | <a href="mailto:voirie1@coulommiers.fr">voirie1@coulommiers.fr</a>                             |
| BARTHE Philippe      | Travaux concessionnaires          | B      |                       | oui        |       | non                     | 2                      |                | 06 70 33 32 95 | <a href="mailto:philippe.barthe@coulommiers.fr">philippe.barthe@coulommiers.fr</a>             |
| LAVIRON Christian    | Responsable de la régie Travaux   | B      | R389<br>R372M         | oui        | O-E   | BR/BE                   | 1                      | 09 83 53 45 33 | 06 74 38 52 85 | <a href="mailto:equipe.travaux.voirie@coulommiers.fr">equipe.travaux.voirie@coulommiers.fr</a> |
| HUVIER Pascal        | Maçon polyvalent entretien voirie | B      | R389<br>R372M         | non        | O-E   | non                     | 1                      | 01 64 03 23 14 | 06 11 38 17 51 |                                                                                                |
| CHEMIN Jean-Luc      | Chauffeur Poids Lourds            | B-C-EC | R372M<br>R389<br>R390 | non        | non   | non                     | 1                      |                | 06 83 12 49 39 |                                                                                                |
| MILLECAMPS Mathieu   | Chauffeur Poids Lourds & engins   | B-C-EC |                       | non        | non   | non                     | 2                      |                | 06 64 44 74 38 |                                                                                                |
| CAUVENOT Jean-Pierre | Electricien/conducteur nacelle    | B-C-EC | R386<br>R389<br>R390  | non        | non   | B1V/B2V/BR              | 2                      |                | 06 43 03 23 99 |                                                                                                |
| DEPONCE Laurent      | Electricien/conducteur nacelle    | B-C    | R386<br>R389<br>R390  | non        | O-E   | B1V/B2V/BR              | 1                      | 01 64 20 01 41 | 06 62 75 67 17 |                                                                                                |

Accusé de réception en préfecture  
077-21701317-20190605-2019-ARR-078-  
AP  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception en préfecture : 05/06/2019



| Nom Prénom          | Fonction                                                              | Permis | CACES                | Secouriste | AIPR* | Habilitation électrique | Ordre disponibilité | Téléphone fixe | Tél. mobile    | mail PRO       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------|----------------------|------------|-------|-------------------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| BOURLHONNE Eric     | Responsable<br>Mécanique et agent de<br>surveillance de la<br>rivière | B-C-EC | R372<br>R390<br>R386 | oui        | non   | BOL                     | 1                   | 09 50 79 00 20 | 07 85 72 55 50 | 07 85 72 55 50 |
| PAIGNEAU Frédérique | Conducteur /<br>Mécanicien                                            | B-C    | R386                 | non        | non   | BOL                     | 1                   | 01 64 20 70 43 | 07 81 50 79 37 | 07 81 50 79 37 |

#### CACES

|            |                                    |
|------------|------------------------------------|
| R 372 - 1  | Petit tracteur (moins<br>de 50 CV) |
| R 372 - 4  | chargeur                           |
| R 372 - 8  | Tracteur de + de 50<br>CV          |
| R 386 - 1B | Nacelle                            |
| R 390      | grue auxiliaire                    |
| R 389 - 3  | chariot élévateur                  |

Option minipelle éventuelle

ordre de priorité de disponibilité

|   |                              |
|---|------------------------------|
| 0 | non disponible               |
| 1 | disponible<br>facilement     |
| 2 | disponible<br>éventuellement |

**AIPR :** Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

C: concepteur

E: Encadrant

O: Opérateur

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.5 Entreprises, commerçants, artisans

| spécialité                             | Nom                        | adresse                                                                         | téléphone                                                                   | mail                                                                                                                                 | Observations                                                                                           |
|----------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| entreprise TP                          | Wiam VRD                   | Zac du Hainault - rue du Hainault<br>77260 Sept Sorts                           | 01 60 24 40 30<br>M. Frenay<br>06 86 46 10 23<br>M. Mokhtari 06 08 16 81 36 |                                                                                                                                      | dispose de matériel de chantier, camions, camion grue, porte char, pelles, chargeuses, balayeuse, etc. |
| entreprise bâtiment                    | Canard                     | 36-38 rue de l'Orgeval<br>Antoine Canard.<br>Mathias Limosin - directeur<br>tec | 01 64 03 03 51                                                              | <a href="mailto:info@canardbatiment.fr">info@canardbatiment.fr</a><br><a href="mailto:ml.canardbatiment.fr">ml.canardbatiment.fr</a> | dispose de matériel de chantier, camion grue, minipelle, etc.                                          |
| Electricien                            | Société Lebatard           | 4, rue neuve des prés<br>M. Boulmier                                            | 01 64 03 03 46                                                              | <a href="mailto:sa.lebatard@wanadoo.fr">sa.lebatard@wanadoo.fr</a>                                                                   |                                                                                                        |
| Compostière                            | Compost Technologie du Mée | Route de Limosin                                                                | 01 64 03 51 63<br>M. Bié: 06 08 67 74 58                                    |                                                                                                                                      | dispose d'un chargeur puissant                                                                         |
| entreprise élagage - abattage d'arbres | ONF                        | 217 bis rue Grande<br>77300 FONTAINEBLEAU                                       | 01 60 74 93 50<br>06 03 42 96 34                                            | <a href="mailto:pascal.serusier@onf.fr">pascal.serusier@onf.fr</a>                                                                   | en charge des travaux d'élagage pour la ville de Coulommiers                                           |
| Transport                              | Harlay                     | rue des Margats -<br>77120 CHAILLY-EN-BRIE                                      | 01 64 03 37 66                                                              |                                                                                                                                      | société de transport par camions                                                                       |
| Transport de voyageurs                 | TRANSDEV<br>DARCHE GROS    | 24, Boulevard de la Marne - Z.I                                                 | 01 64 04 15 22<br>01 64 75 80 93                                            | <a href="mailto:Jonathan.brouard@transdev.com">Jonathan.brouard@transdev.com</a>                                                     |                                                                                                        |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.6 Acteur du monde médical

##### 9.4.6.1 MEDECINS

| NOM               | Prénom     | adresse                    | CP    | VILLE       | téléphone      | Mail                           |
|-------------------|------------|----------------------------|-------|-------------|----------------|--------------------------------|
| ABELOOS           | Claude     | 24, avenue de Strasbourg   | 77120 | COULOMMIERS |                |                                |
| BESSIÈRE          | Alain      | 24, rue du Général Leclerc | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 03 02 |                                |
| BRETAGNOLLE       | Any        | 23 F, rue des Jons         | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 68 00 |                                |
| BRICOUT           | André      | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 | bricoutclement@free.fr         |
| CAMUS             | Alain      | 8, rue Montante            | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 73 85 |                                |
| CLÉMENT           | Christian  | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 | dr.christian.clement@gmail.com |
| FABRE             | Julie      | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS |                |                                |
| PHILIPPE          | Jean-Yves  | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 |                                |
| CLÉMENT<br>DEGLOS | Florence   | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 | drflorence.clement@laposte.net |
| PARCIER           | Sandrine   | 28, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 |                                |
| DELOISY           | Jean-Louis | 14, résidence Dauphine     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 71 81 | deloisy.jl@orange.fr           |

Accusé de réception en préfecture  
07-1217-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| NOM                 | Prénom       | adresse                       | CP    | VILLE       | téléphone      | Mail                         |
|---------------------|--------------|-------------------------------|-------|-------------|----------------|------------------------------|
| DURAND              | Gilbert      | 8, rue des Capucins           | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 02 91 |                              |
| FOREST              | Thierry      | 38, avenue Victor Hugo        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 00 98 | thierry.forest@sfr.fr        |
| GALAND              | Martine      | 28, avenue Victor Hugo        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 04 24 82 | lafavorite@orange.fr         |
| LUCCHINI            | François     | 14-16, rue Carnot             | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 12 84 | francois.lucchini@wanadoo.fr |
| MARIE               | Caroline     | 38 bis rue du Général Leclerc | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 54 30 |                              |
| MBONGUE<br>MOUANGUE | André-Pascal | 17, rue Yvette Troispoux      | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 33 18 |                              |
| PHAM                | Kim-Kam      | 17, rue du Palais de Justice  | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 12 12 |                              |

Accusé de réception en préfecture  
 077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

9.4.6.2 MEDECINS SPECIALISES

| NOM                                 | prénom    | Spécialité                               | adresse                    | CP    | VILLE       | téléphone      |
|-------------------------------------|-----------|------------------------------------------|----------------------------|-------|-------------|----------------|
| PICARD                              | Guy       | Cardiologue                              | 13, place du 27 août       | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 89 31 |
| ALIA-HAMOUWI                        | Mohammed  | Cardiologue                              | 30 bis, avenue Victor Hugo | 77120 | COULOMMIERS | 01 48 10 50 63 |
| BAYON                               | Philippe  | Chirurgien orthopédique et traumatologie | 10 bis, rue Barbier        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 70 70 |
| LENORMAND                           | François  | Chirurgien-dentiste                      | 1, rue Patras              | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 25 78 |
| GAUCHARD                            | Olivier   | Chirurgien-dentiste                      | 12, place du Marché        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 05 00 |
| HERAIL                              | Camille   | Chirurgien-dentiste                      | 12, place du Marché        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 05 00 |
| GOBEAUD                             | Frédéric  | Chirurgien-dentiste                      | 12, place du Marché        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 05 00 |
| ARRETO-TSIVIDIS                     | Christine | Chirurgien-dentiste                      | 14, rue Carnot             | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 14 82 |
| Di GIOVANNI                         | Philippe  | Chirurgien-dentiste                      | 15, rue des Moulins        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 05 68 |
| Cabinet dentaire Bordes - Lantigner |           | Chirurgien-dentiste                      | 22, rue Martial Cordier    | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 63 10 |
| BERMANN                             | Patrice   | Chirurgien-dentiste                      | 3, rue Salomon de Brosse   | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 06 30 |
| ANNIER-CHOUVENIN                    | Anne      | Chirurgien-dentiste                      | 38, avenue Victor Hugo     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 94 84 |
| MARTIN                              | Annie     | Chirurgien-dentiste                      | 64, rue du Général Leclerc | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 13 94 |

Accusé de réception en préfecture  
07712177023-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| NOM                | prénom    | Spécialité                 | adresse                     | CP    | VILLE       | téléphone      |
|--------------------|-----------|----------------------------|-----------------------------|-------|-------------|----------------|
| LAIFA              | Ramzi     | Dentiste                   | 1, rue Patras               | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 25 78 |
| LEJUST             | Philippe  | Dentiste                   | 18, avenue Gastellier       | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 65 25 |
| CHENOT             | Christine | Dentiste                   | 5, galerie du Moulin        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 07 69 |
| SEMPERE            | Olivier   | Dentiste                   | 6, rue Yvette Troispoux     | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 05 05 |
| RAHOU              | Brice     | Dentiste -<br>Stomatologue | 3, rue du Palais de Justice | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 70 27 |
| MONTEIRO-BUFFO     | Izalina   | Gastro-entérologue         | 11, rue Guy Mocquet         | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 10 31 |
| DESBIEZ            | Jean      | Gastro-entérologue         | 36, avenue Victor Hugo      | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 42 44 90 |
| MANCHE             | Sylvie    | Gynécologue                | 26, avenue de Strasbourg    | 77120 | COULOMMIERS | 09 63 40 01 44 |
| BROUILLER          | Elisabeth | Hypno-thérapeute           | 36, avenue Victor Hugo      | 77120 | COULOMMIERS | 07 82 46 36 81 |
| BENJELLOUN         | Badia     | Médecin - Allergologue     | 11, place du 27 août        | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 02 95 |
| BEAUGRAND-FOUCAULT | Pascale   | Médecin - Angiologue       | 24, avenue de Strasbourg    | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 62 55 |
| RICHARD            | Yves      | Ophthalmologiste           | 7, rue Ernest Dessaint      | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 06 04 |
| ONNVERS            | Serge     | Ophthalmologiste           | 30, avenue Gastellier       | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 15 26 |
| BOUJONNIER         | Stéphane  | Ophthalmologiste           | 30, avenue Gastellier       | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 65 00 87 |
| RAHBAH BENABBAS    | Salim     | Ophthalmologiste           | 57, avenue Jehan de Brie    | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 15 26 |
| ONBOU              | Alex      | ORL                        | 34, avenue Victor Hugo      | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 06 46 |

Recusé de réception en préfecture  
 077-2177013-17-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019



| NOM        | prénom      | Spécialité  | adresse                                                           | CP    | VILLE       | téléphone      |
|------------|-------------|-------------|-------------------------------------------------------------------|-------|-------------|----------------|
| TRANIÉ     | Vincent     | Pédiatre    | 1, rue Malakoff                                                   | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 52 17 |
| TERRIOUX   | Philippe    | Pneumologue | 19, rue Yvette Troispoux                                          | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 10 31 |
| GIROUX     | Christian   | Psychiatre  | 3, rue Ernest Dessaint                                            | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 03 53 14 |
| KOUMENTAKI | Chrissanthy | Psychiatre  | 39, rue Bertrand Flornoy                                          | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 75 05 35 |
| LAOUITI    | Marc        | Radiologue  | Centre de radiologie<br>Léonard de Vinci - 11, rue<br>des Margats | 77120 | COULOMMIERS | 01 64 20 60 33 |
| JACOB      | François    | Urologue    | 19, rue Yvette Troispoux                                          | 77120 | COULOMMIERS | 01 60 23 37 70 |
| DADOUN     | Denis       | Urologue    | 19, rue Yvette Troispoux                                          | 77120 | COULOMMIERS | 01 60 23 37 70 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.6.3 PHARMACIES

| Société                   | Civilité           | Prénom | NOM      | adresse                     | VILLE       | téléphone      | Mail                            |
|---------------------------|--------------------|--------|----------|-----------------------------|-------------|----------------|---------------------------------|
| Pharmacie principale      | Madame             | Sylvie | ORTILLON | 25, rue de la Pêcherie      | COULOMMIERS | 01 64 03 00 36 | pharma.ortillon@orange.fr       |
| Pharmacie centrale Noël   | Monsieur et Madame |        | NOËL     | 21, rue Beaurepaire         | COULOMMIERS | 01 64 03 00 23 |                                 |
| Pharmacie des Templiers   | Monsieur           |        | FOY      | 38, rue des Caillots        | COULOMMIERS | 01 64 03 06 29 | pharmaciedestempliers@orange.fr |
| Pharmacie Dozinél         | Monsieur et Madame |        | DOZINEL  | 27, rue Beaurepaire         | COULOMMIERS | 01 64 03 02 89 | b.dozinel@orange.fr             |
| Pharmacie Jolivet         | Monsieur et Madame |        | JOLIVET  | 4, rue de la Pêcherie       | COULOMMIERS | 01 64 03 02 16 |                                 |
| Pharmacie LAPLACE FOUCHER |                    |        |          | 4, place de l'Île de France | COULOMMIERS | 01 64 20 74 52 |                                 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

9.4.6.4 INFIRMIERS

| NOM                                | Prénom            | Spécialité | adresse                     | Téléphone      |
|------------------------------------|-------------------|------------|-----------------------------|----------------|
| SEFRIN                             | Sophie            | Infirmière | 10 bis allée de la rotonde  | 06 77 52 12 22 |
| Cabinet infirmières                |                   | Infirmière | 28, avenue Victor Hugo      | 01 64 04 24 82 |
| Cabinet infirmières                |                   | Infirmière | 3 bis, rue Berthureau       | 06 76 80 20 92 |
| Cabinet infirmières<br>Victor Hugo |                   | Infirmière | 36, avenue Victor Hugo      | 01 64 65 03 37 |
| VERSCHORE                          | Alexandra         | Infirmière | 91, rue du général Leclerc  | 01 75 99 67 87 |
| Cabinet infirmières                |                   | Infirmière | 44, rue Neuve des Prés      | 01 64 03 84 97 |
| LAMÉ-SARR                          | Marie-<br>Thérèse | Infirmière | 5, rue Davène               | 01 64 03 12 46 |
| JOUGLEN                            | Aurore            | Infirmière | 5, rue Patras               | 06 07 14 71 17 |
| SOULANGE                           | Catherine         | Infirmière | 5, rue du Général de Gaulle | 06 12 13 39 33 |
| DUPONT                             | Alexandra         | Infirmière | 8, rue Malakoff             | 01 64 20 81 44 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



9.4.6.5 PROFESSIONS PARAMEDICALES

| NOM           | prénom             | Spécialité                        | adresse                      | Téléphone                          |
|---------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| AUTRET        | Olivier            | Kinésithérapeute                  | 61, avenue Jehan de Brie     | 01 64 03 02 02 /<br>06 09 42 72 02 |
| GAUTHE        | Fabien             | Ostéopathe - Kinésithérapeute     | 21, rue du Général de Gaulle | 01 64 03 79 58 /<br>06 89 40 64 09 |
| LE GRAVEREND  | Christophe         | Kinésithérapeute                  | 5, rue Patras                | 01 64 03 59 85                     |
| MARTINEZ      | Corine             | Kinésithérapeute                  | 30, avenue Jehan de Brie     | 01 64 03 48 81                     |
| MOKEDDEM      | Khélifa            | Kinésithérapeute                  | 11, rue Henri Dunant         | 01 64 03 05 10                     |
| MÜH           | Laurence           | Kinésithérapeute                  | 11, place du 27 août         | 01 64 03 96 23 /<br>06 88 58 50 75 |
| RAOULT        | Christophe         | Kinésithérapeute                  | 14, avenue Jehan de Brie     | 01 64 75 00 14                     |
| COUVEZ        | Floriane           | Kinésithérapeute                  | 6, avenue Gastellier         | 06 22 26 15 08                     |
| TAILLARD      | Anne               | Kinésithérapeute                  | 30, avenue Jehan de Brie     | 01 64 20 57 47                     |
| KOWALSKA      | Klaudia            | Kinésithérapeute                  | 14, place du Marché          |                                    |
| AUBRY         | Céline             | Psychologue -<br>Psychothérapeute | 30 bis, avenue Jehan de Brie | 01 75 99 81 98 /<br>06 01 85 14 94 |
| BOULANGER     | Joëlle             | Psychologue -<br>Psychothérapeute | 10, rue des Capucins         | 01 64 20 76 41                     |
| ANTENOIS      | Marie-<br>Laurence | Psychologue -<br>Psychothérapeute | 38, rue Carnot               | 01 64 65 04 66                     |
| ADAL-CAILLEUX | Sandrine           | Psychologue -<br>Psychothérapeute | 3, rue du Palais de Justice  | 01 64 03 16 78                     |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| NOM                    | prénom     | Spécialité                        | adresse                      | Téléphone                          |
|------------------------|------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| DMYTRIW                | Céline     | Psychologue -<br>Psychothérapeute | 1, avenue Gastellier         | 01 64 75 05 76 /<br>06 76 12 23 36 |
| VASSILIEFF-<br>YVONNET | Nathalie   | Psychomotricienne                 | 64, rue du Général Leclerc   | 01 64 03 00 67                     |
| HUVIER                 | Sandrine   | Orthophoniste                     | 6, rue de l'Are              | 01 64 75 00 95                     |
| NIKOLOFF               | Natacha    | Orthophoniste                     | 6, rue de l'Are              | 01 64 75 16 41                     |
| DE CLERCK              | Astrid     | Orthophoniste                     | 64, rue du Général Leclerc   | 01 64 04 84 70                     |
| LEMAITRE               | Annick     | Orthophoniste                     | 4, place Pasteur             | 01 64 20 74 34                     |
| GOUEL                  | Valérie    | Orthophoniste                     | 6, rue de l'Are              | 09 83 47 34 10                     |
| MERABET                | Samia      | Orthophoniste                     | 4, place Pasteur             | 01 64 20 74 34                     |
| DESAUGER               | Clémence   | Orthophoniste                     | 64, rue du Général Leclerc   | 06 30 79 20 83                     |
| HENNEQUIN-<br>BOURGES  | Frédérique | Orthophoniste                     | 64, rue du Général Leclerc   | 01 64 04 84 70                     |
| BEN ALI                | Héloïse    | Orthoprisme                       | 24, avenue de Strasbourg     | 01 64 75 10 70                     |
| BADDOUR                | Sabine     | Orthoptiste                       | 49, rue Carnot               | 01 64 75 13 79                     |
| DELOISY                | Arnaud     | Podologue                         | 9, rue de l'Are              | 01 64 75 22 78                     |
| FEUILLET               | Emmanuelle | Podologue                         | 11, rue Guy Mocquet          | 01 64 65 56 93                     |
| TALVARD                | Claude     | Podologue                         | 10, place Abel Leblanc       | 01 64 03 06 03                     |
| AULAGNIER              | Virginie   | Pédicure-podologue                | 30 bis, avenue Jehan de Brie | 01 64 65 12 72                     |
| CARREIRA-GOMES         | Christine  | Pédicure-podologue                | 66, rue du Général Leclerc   | 01 64 20 81 75                     |
| ANDRIEUX               | Stéphanie  | Ostéopathe                        | 19, rue Yvette Troispoux     | 01 64 20 84 09                     |
| ACQUIER-PAILLART       | Emmanuelle | Ostéopathe                        | 32, avenue Victor Hugo       | 06 81 78 46 58                     |
| BLANCHARD              | Jérôme     | Ostéopathe                        | 32, avenue Victor Hugo       | 01 64 75 07 66 /<br>06 19 56 06 82 |
| COSQUET                | Édouard    | Ostéopathe                        | 66, rue du Général Leclerc   | 01 64 65 09 56                     |

Accusé de réception de préfecture  
 077-21770131-20190605-2019-ARR-078-  
 AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

| NOM      | prénom   | Spécialité | adresse                  | Téléphone                         |
|----------|----------|------------|--------------------------|-----------------------------------|
| CIPRIANI | Raymond  | Étiopathe  | 21, rue Berthereau       | 01 64 03 31 41/<br>06 08 09 04 33 |
| GUILLLOT | Raphaël  | Ostéopathe | 32, avenue Victor Hugo   | 01 60 04 07 06                    |
| CORROY   | Aline    | Ostéopathe | 19, rue Yvette Troispoux | 01 64 20 56 49                    |
| FEY      | Frédéric | Ostéopathe | 32, avenue Victor Hugo   | 01 60 04 07 06                    |

#### 9.4.6.6 VETERINAIRES

| NOM                                               | Prénom    | Spécialité  | adresse              | mail                                                                         | Téléphone      |
|---------------------------------------------------|-----------|-------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Cabinet Vétérinaire Médico-chirurgical - Dr Riera | Louis     | Vétérinaire | 9 rue Marcel Clavier |                                                                              | 01 64 03 16 11 |
| Clinique Vétérinaire des Longs Sillons            |           | Vétérinaire | 23 rue de Montigny   | <a href="mailto:veto.longssillons@gmail.com">veto.longssillons@gmail.com</a> | 01 64 20 15 18 |
| Clinique Vétérinaire - Docteur Geller             | Jean Marc | Vétérinaire | 7 av République      |                                                                              | 01 64 03 64 11 |
| Clinique du Grand Morin                           |           | Vétérinaire | 17, Marcel Clavier   |                                                                              | 01 64 75 01 01 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



#### 9.4.6.7 AMBULANCES

| NOM                                  | Prénom | adresse              | Téléphone      |
|--------------------------------------|--------|----------------------|----------------|
| Ambulances Deloisy                   |        | 23 rue de l'Aubetin  | 01 64 03 04 54 |
| Ambulances de Coulommiers Les Saules |        | 125 av de Strasbourg | 01 64 03 03 98 |

#### 9.4.7 Hôtels

|                       | adresse                          | téléphone      | mail                                                               | Observations |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| Hôtel de l'Ours       | 35 rue Bertrand Flornoy          | 01 64 03 32 11 | <a href="mailto:contact@hotel-ours.com">contact@hotel-ours.com</a> | 23 chambres  |
| Hôtel Première Classe | 1100 rue Lieton<br>77120 MOURoux | 01 64 75 04 89 |                                                                    |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.8 Monde associatif

| Type association                                   | Nom                           | adresse                                                                    | téléphone                        | mail                                                                                     | Observations                                   |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Association familiale                              | Mme<br>Micheline<br>GONCALVES | 10, rue des sources                                                        | 01 64 03 49 94                   | <a href="mailto:asfamcou@orange.fr">asfamcou@orange.fr</a>                               | Vie de famille<br>- Difficultés<br>financières |
| CARED (Cellule d'Aide à la<br>Recherche d'Emploi)  |                               | 2 Impasse Venet Rotival                                                    | 01.64.03.21.21                   |                                                                                          |                                                |
| Croix Rouge Française<br>Délégation de Coulommiers | Christine<br>DARRAS           | 4, résidence Auvergne Vaux                                                 | 06 60 22 37 24                   | <a href="mailto:christinedarras@orange.fr">christinedarras@orange.fr</a>                 | Mme Darras:<br>06 60 92 78<br>65               |
| Espace Chaleur et Solidarité                       |                               | Boutique : 8, rue du Vercors<br>Alimentaire : 7, rue Georges<br>Clémenceau | 06 07 90 42 34<br>06 65 72 18 34 | <a href="mailto:espacechaleursolidarite@orange.fr">espacechaleursolidarite@orange.fr</a> |                                                |
| GEC (Groupement des<br>Entreprises de Coulommiers) |                               |                                                                            | 01 64 65 89 19                   |                                                                                          |                                                |
| Les Restos du Cœur                                 |                               | 1, allée des Peupliers                                                     | 09 65 11 90 48                   |                                                                                          |                                                |
| Secours Catholique                                 |                               | 6, résidence du Berry                                                      | 01 64 65 04 68                   |                                                                                          |                                                |
| UCIE (association<br>commerçants)                  | Aline BOURS                   |                                                                            | 01 64 75 01 92<br>06 81 56 38 76 | <a href="mailto:stjeanmedical2@wanadoo.fr">stjeanmedical2@wanadoo.fr</a>                 | présidente                                     |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.9 ERP et Lieux Publics

| Etablissement                                | Adresse                                                      | Responsable                         | Téléphone                                 | Téléphone mobile                 | mail                                                                                                                               | observations |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Hôtel de Ville                               | 1 place de l'hôtel de Ville                                  | Valérie RAMBEAU<br>Vincent BOURCHOT | 01 64 75 80 07                            | 06 85 80 32 71                   | <a href="mailto:d.g.s@coulommiers.fr">d.g.s@coulommiers.fr</a><br><a href="mailto:dircab@coulommiers.fr">dircab@coulommiers.fr</a> |              |
| Bâtiments Administratifs (Cour Annexe HDV)   | 11 rue du Général De Gaulle angle de l'impasse Venet Rotival | Valérie RAMBEAU                     | 01 64 75 80 27<br>01 64 75 80 07          | 06 34 14 40 38<br>06 85 80 32 71 |                                                                                                                                    |              |
| Mairie annexe Vaux                           | 7 résidence Berry                                            |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Immeuble Mottet                              | Impasse Venet Rotival                                        |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Point d'accès aux droits                     | 22 rue du Palais de justice                                  |                                     | 01.64.65.88.60                            |                                  | <a href="mailto:pad@coulommiers.fr">pad@coulommiers.fr</a>                                                                         |              |
| Bureau de poste Ville Haute                  | rue Louis Braille                                            |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Bureau de poste centre-ville                 | rue Le Valentin                                              |                                     | 3631                                      |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Maison des Loisirs du Quartier des Templiers | 2 rue Montbillard                                            |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Centre administratif                         | 24 rue Salomon de Brosse                                     | Sylvain TROUILARD                   | accueil: 01 64 75 80 00<br>01 64 75 80 09 | 06 85 80 32 68                   |                                                                                                                                    |              |
| Direction des Services techniques            | 17 Boulevard de la Marne                                     | DST                                 | 01 64 03 58 70                            |                                  | <a href="mailto:accueil.st@coulommiers.fr">accueil.st@coulommiers.fr</a>                                                           |              |
| Service jardin Ville Haute                   | Rue du lieutenant de vaisseau Hebert                         | Jean-Paul FLAK                      | 01 64 20 78 03                            |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Château d'eau                                | Ville Haute                                                  |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |
| Château d'eau                                | Montanglaust                                                 |                                     |                                           |                                  |                                                                                                                                    |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-177701317-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



| Etablissement                                 | Adresse                                     | Responsable      | Téléphone      | Téléphone mobile | mail                                                                                     | observations |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Cimetière                                     | 133 avenue de Rebais                        | Joël POLIN       | 01.64.75.16.92 |                  |                                                                                          |              |
| Petite Maison de Vaux Village                 | Rue de Vaux                                 |                  |                |                  | <a href="mailto:pps.vv@coulommiers.fr">pps.vv@coulommiers.fr</a>                         |              |
| Espace Lafayette                              | Impasse Maurice Ramon                       |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Office du Tourisme                            | 7 rue du Général de Gaulle                  |                  | 01.64.75.80.23 |                  | <a href="mailto:off.tourisme@coulommiers.fr">off.tourisme@coulommiers.fr</a>             |              |
| Commanderie des Templiers                     | Rue des Templiers et 1 avenue Foch          |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Complexe Socio Culturel et Sportif La Leclerc | 77 bis rue du Général Leclerc               | Lionel DOUCET    | 01.64.65.17.75 | 06 89 30 32 30   | <a href="mailto:regisseur.sucrerie@coulommiers.fr">regisseur.sucrerie@coulommiers.fr</a> |              |
| Sucrerie                                      |                                             |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Bibliothèque municipale                       | Voie Georges Pompidou                       | Valérie CUBBADA  | 01.64.75.39.80 |                  | <a href="mailto:v.cubadda@coulommiers.fr">v.cubadda@coulommiers.fr</a>                   |              |
| Théâtre                                       | 15 rue du Général de Gaulle                 | Lionel DOUCET    | 01 64 20 64 42 | 06 89 30 32 30   |                                                                                          |              |
| École de musique                              | 16 avenue de la République                  | LETERME Evelynne | 01 64 75 18 51 |                  | <a href="mailto:ecoledemusique@coulommiers.fr">ecoledemusique@coulommiers.fr</a>         |              |
| Musée des capucins                            | Parc des Capucins                           |                  | 01.64.65.11.31 |                  | <a href="mailto:musee@coulommiers.fr">musee@coulommiers.fr</a>                           |              |
| Église St Denis - Ste Foy                     | 2 avenue de Rebais                          |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Eglise Notre Dame de toute joie               | rue Montbillard                             |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Maison des sports                             | Parc des Sports                             |                  | 01.64.65.53.46 |                  |                                                                                          |              |
| Logement de secours                           | 18 rue Berthereau                           |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Halle des Capucins                            | Place A. Leblanc                            |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| oyer des Capucins (Association Notre Maison)  | Parc des Capucins                           |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Restaurants du Cœur                           | 11 avenue des Alliés et Allée des Peupliers |                  |                |                  |                                                                                          |              |
| Bibliothèque Ville Haute                      | Place Pierre Magnon                         |                  | 01.64.75.17.21 |                  |                                                                                          |              |

Agence de Réception en Préfecture  
 077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
 Date de télétransmission : 05/06/2019  
 Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.10 Etablissements sensibles

##### 9.4.10.1 ECOLES - RESTAURATIONS - STRUCTURES D'ACCUEIL PERI-SCOLAIRES

###### Ecoles maternelles

| Ecole                     | Adresse              | Chef d'établissement | Téléphone                        | Téléphone mobile | Horaires d'enseignement                | mail                                                                     | Capacités d'élèves | observations |
|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| Ecole Pauline Kergomard   | 4, avenue de Rebais  | Mme MOREAU           | 01 64 75 17 14                   |                  | de 8h40 à 11h40<br>et de 13h40 à 16h40 | <a href="mailto:ce.0770222v@ac-creteil.fr">ce.0770222v@ac-creteil.fr</a> | environ 180        |              |
| Ecole Jean de la Fontaine | Rue des Caillets     | Mme FERREIRA         | 01 64 75 17 09<br>01.64.75.17.13 | 06 30 50 79 07   | de 8h30 à 11h30<br>et de 13h30 à 16h30 | <a href="mailto:ce.0772653r@ac-creteil.fr">ce.0772653r@ac-creteil.fr</a> | environ 220        |              |
| Ecole Vaux Village        | Rue de Vaux          | Mme BOITARD          | 01 64 75 17 19                   | 06 09 79 53 16   | de 8h30 à 11h30<br>et de 13h30 à 16h30 | <a href="mailto:ce.0772304l@ac-creteil.fr">ce.0772304l@ac-creteil.fr</a> | environ 220        |              |
| Ecole Sainte-Foy          | 12, rue des Capucins | Mme BOURALY          | 01 64 03 04 01                   | 06 86 85 54 49   | de 8h30 à 11h45<br>et de 13h30 à 16h30 | <a href="mailto:direction-ecole@sfc77.fr">direction-ecole@sfc77.fr</a>   | 240                |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## Ecoles élémentaires

| Ecole                   | Adresse              | Chef d'établissement | Téléphone      | Téléphone mobile | Horaires d'enseignement             | mail                                                                     | Capacités d'élèves | observations |
|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------|------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| Ecole Jehan de Brie     | Rue du Champ-Frémont | Mme RICHARD          | 01 64 75 17 15 | 06 89 86 35 20   | de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40 | <a href="mailto:ce.0772654s@ac-creteil.fr">ce.0772654s@ac-creteil.fr</a> | environ 380        |              |
| Ecole Louis Robert      | Rue La Fayette       | Mme MIRAUCOURT       | 01 64 75 17 18 | 06 32 41 99 44   | de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 | <a href="mailto:ce.0770229f@ac-creteil.fr">ce.0770229f@ac-creteil.fr</a> | environ 330        |              |
| Ecole Charles de Gaulle | Place Ile de France  | M.BINANT             | 01 64 75 17 11 | 06 81 05 15 25   | 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40    | <a href="mailto:ce.0771628b@ac-creteil.fr">ce.0771628b@ac-creteil.fr</a> | environ 350        |              |
| Ecole Sainte-Foy        | 12, rue des Capucins | MME BOURALY          | 01 64 03 04 01 | 06 86 85 54 49   | de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 | <a href="mailto:direction-ecole@sfc77.fr">direction-ecole@sfc77.fr</a>   | 240                |              |

## Collèges et Lycées

| Ecole                        | Adresse                  | Chef d'établissement | Téléphone      | Téléphone mobile                         | Horaires d'enseignement             | mail                                                                       | Capacités d'élèves | observations |
|------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| CAMPUS DE COULOMMIERS        | rue Henri Dunant         | M. LOCICERO          | 01 64 75 88 44 | 06 08 54 23 06                           |                                     | <a href="mailto:ce.0770924l@ac-creteil.fr">ce.0770924l@ac-creteil.fr</a>   |                    |              |
| Collège Madame de La Fayette | 16, av. de la République | M. ROMANOW           | 01 64 03 44 44 | 06 76 41 67 99                           |                                     | <a href="mailto:ce.0771760v@ac-creteil.fr">ce.0771760v@ac-creteil.fr</a>   |                    |              |
| Collège Hippolyte Bérny      | 28, rue Marcel Clavier   | Mme HUME             | 01 64 03 00 78 | Mme Ramos Gestionnaire<br>06 76 58 36 36 |                                     | <a href="mailto:ce.0771513b@ac-creteil.fr">ce.0771513b@ac-creteil.fr</a>   |                    |              |
| Ecole Sainte-Foy             | 12, rue des Capucins     | Mme DECHAUME         | 01 64 03 04 01 | 06 22 21 29 55                           | de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 | <a href="mailto:direction-college@sfc77.fr">direction-college@sfc77.fr</a> | 240                |              |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



# Etablissements intercommunaux - petite enfance

| Site               | Adresse                                | Responsable                       | Téléphone      | Téléphone mobile | Horaires                | mail                                                                                                   | Capacités enfants            | observations          |
|--------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Multi accueil      | 1 place de l'Ile de France Coulommiers | Stéphanie Schneider               | 01 64 75 30 99 |                  | 8h30/18h LMMJV          | <a href="mailto:leslucioles@paysdecoulommiers.fr">leslucioles@paysdecoulommiers.fr</a>                 | 25 places, effectif variable | personnel permanent 5 |
| Crèche Familiale   | 2 place de l'Ile de France Coulommiers | Anne Benoit                       | 01 64 75 30 95 |                  | 8h30/17h30              | <a href="mailto:lescigales@paysdecoulommiers.fr">lescigales@paysdecoulommiers.fr</a>                   | 16 personnes                 | personnel permanent 4 |
| Jardin des Bambins | Avenue Joffre, Coulommiers             | Elodie Bergerat                   | 09 64 49 75 64 | 06 76 83 08 22   | 8h30/12h et 13h30/17h   | <a href="mailto:millepattes@paysdecoulommiers.fr">millepattes@paysdecoulommiers.fr</a>                 | 12 places, effectif variable | personnel permanent 3 |
| LAEP Coccinelle    | 1 Impasse Venet Rotival Coulommiers    | Stéphanie Chenu, Marlène Fournier | 01 64 65 08 76 |                  | 8h30/12h et 13h30/17h   | <a href="mailto:coccinelle@paysdecoulommiers.fr">coccinelle@paysdecoulommiers.fr</a>                   | 20 personnes                 | personnel permanent 3 |
| Maison des petits  | 2 place de l'Ile de France Coulommiers | Eric Potier                       | 01 64 65 30 90 |                  | 8h30/12h et 13h30/17h30 | <a href="mailto:maisondespetits@coulommierspaysdebrie.fr">maisondespetits@coulommierspaysdebrie.fr</a> |                              | jusqu'à 14 permanents |

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.4.10.2 STRUCTURES SPORTIVES

| Gymnases                       |                                        |                     |                |                  |              |                                                                                          |                         |  |
|--------------------------------|----------------------------------------|---------------------|----------------|------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--|
| Site                           | Adresse                                | Responsable du site | Téléphone      | Téléphone mobile | Horaires     | mail                                                                                     | Capacité d'utilisateurs |  |
| Gymnase des capucins           | parc des sports                        | Eric Rambeau        | 01.64.20.61.58 | 06.85.19.42.29   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:gymnase.capucins@coulommiers.fr">gymnase.capucins@coulommiers.fr</a>     | 946                     |  |
| Gymnase des Templiers          | rue des Templiers                      | Eric Rambeau        | 01.64.03.14.73 | 06.87.55.92.05   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:gymnase.templiers@coulommiers.fr">gymnase.templiers@coulommiers.fr</a>   | 300                     |  |
| Gymnase Pierre Voituret        | 7 Rue du Lieutenant de Vaisseau Hébert | Eric Rambeau        | 01.64.03.13.38 | 06.87.55.92.05   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:spvil@coulommiers.fr">spvil@coulommiers.fr</a>                           | 200                     |  |
| Gymnase de Vaux                | Place de l'Ile de France               | Eric Rambeau        | 01.64.04.80.07 | 06.85.19.42.29   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:spvil@coulommiers.fr">spvil@coulommiers.fr</a>                           |                         |  |
| Gymnase Lafayette              | rue Maurice Ramon                      | Eric Rambeau        |                | 06.85.19.42.29   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:spvil@coulommiers.fr">spvil@coulommiers.fr</a>                           |                         |  |
| Complexe sportif "la Sucrerie" | 77 rue du Général Leclerc              | Lionel DOUCET       | 01.64.65.17.75 | 06.89.30.32.30   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:regisseur.sucrerie@coulommiers.fr">regisseur.sucrerie@coulommiers.fr</a> |                         |  |
|                                |                                        |                     |                |                  |              | salle polyvalente<br>salle de sports<br>bar/mezzanine                                    | 1172<br>174<br>73       |  |

Autres

Académie de la région en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

| Site              | Adresse       | Responsable du site | Téléphone      | Téléphone mobile | Horaires     | mail                                                           | Capacité d'utilisateurs |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|------------------|--------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Maison des sports | allée Tarento | Eric Rambeau        | 01.64.65.53.46 | 06.85.19.42.29   | 8h00 à 23h00 | <a href="mailto:spvil@coulommiers.fr">spvil@coulommiers.fr</a> | 100                     |

#### 9.4.10.3 ETABLISSEMENTS SANITAIRES

##### Etablissements Sanitaires

| Site                               | Type établissement                                | Adresse                   | Responsable                     | Téléphone                                          | Téléphone mobile | Mail / Observations                                                                                  | Capacités          |
|------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Résidence Siméon                   | Foyer de Vie avec Médicalisation/ Accueil de Jour | 12-14 avenue Gastrellier  | Directrice adjointe Mme RICHARD | 01 64 75 84 30                                     | 06.14.05.14.86   | <a href="mailto:residencesimeon@aede.fr">residencesimeon@aede.fr</a>                                 | 41 jour<br>37 nuit |
| Résidence des Oliviers             | Maison d'Accueil Spécialisée                      | 53 rue du Général Leclerc | Nicolas OVIGNY                  | 01 64 75 55 00                                     | 06.07.95.76.35   | <a href="mailto:residencesoliviers@aede.fr">residencesoliviers@aede.fr</a>                           | 45 jour<br>44 nuit |
| La Colombière                      | Résidence personnes âgées                         | 9, rue de Vaux            | Mme Létizia Nectoux             | 01 64 65 71 00                                     | 07.85.22.53.03   | <a href="mailto:lacolombiereresponsable@arpavic.fr">lacolombiereresponsable@arpavic.fr</a>           | 80                 |
| Résidence des Champs               | EHPAD                                             | 8 rue Maurice Sujet       | Mme Elise GUILLER               | 01 64 65 86 08                                     | 06.81.63.93.36   | <a href="mailto:elise.guiller@fondationpartageetvie.org">elise.guiller@fondationpartageetvie.org</a> | 84                 |
| Grand Hôpital de L'Est Francilien  | Hôpital René Arbeltier                            | 4 rue Gabriel Péri        |                                 | 01 64 77 64 77<br>01 64 65 39 98<br>01 64 35 36 83 |                  | Chef de service d'urgences du pôle GHEF des 3 hôpitaux : M. BENKODJA                                 |                    |
| Grand Hôpital de L'Est Francilien  | Hôpital Abel Leblanc                              | avenue Victor Hugo        |                                 | 01 64 65 87 03                                     |                  |                                                                                                      |                    |
| Hôpital MEAUX                      |                                                   |                           |                                 | 01 64 35 11 83                                     |                  |                                                                                                      |                    |
| Hôpital Marne La Vallée            |                                                   |                           |                                 | 01 61 10 63 84                                     |                  |                                                                                                      |                    |
| Maison De Santé pluridisciplinaire |                                                   | 28 Avenue Victor Hugo     |                                 | 01 64 04 24 82                                     |                  |                                                                                                      |                    |

Agence de réception en préfecture  
07-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## 9.5 MODELES DE DOCUMENTS

### 9.5.1 Arrêté portant déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

|                |
|----------------|
| DEPARTEMENT    |
| SEINE-ET-MARNE |
| CANTON         |
| COULOMMIERS    |
| COMMUNE        |
| COULOMMIERS    |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° .. /...

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Déclenchement PCS

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales Communes et plus particulièrement les articles L2212.2 et L 2212-4 concernant les pouvoirs de la police du Maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves de communales de sécurité civile

Vu la loi n°2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV

Vu le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Vu le Plan Communal de Sauvegarde de la commune entré en application par arrêté Municipal en date du *indiquer date*

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de *Décrire l'événement ayant justifié la mise en œuvre du PCS*

Vu la demande de Monsieur le Préfet (éventuellement),

### ARRETONS

ARTICLE 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour à *...h...*

ARTICLE 2 : une copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Coulommiers, le  
Le Maire,

Publié le

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## 9.5.2 Arrêté d'interdiction de circuler

|                |
|----------------|
| DEPARTEMENT    |
| SEINE-ET-MARNE |
| CANTON         |
| COULOMMIERS    |
| COMMUNE        |
| COULOMMIERS    |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N°.. /...

Liberté - Egalité - Fraternité

### ARRÊTÉ DU MAIRE

#### Interdiction de circuler

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2131-1 et suivants, L 2212-1 et suivants, L2213-1 et suivants,

Vu la loi n°2005-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Vu les articles L2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur

Vu l'arrêté Municipal déclenchant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de COULOMMIERS

Considérant les difficultés de circulation liées à : *indiquer la raison de l'interdiction*

Considérant que, pour permettre d'assurer la sécurité des usagers, et éventuellement l'intervention des secours

#### ARRÊTONS

ARTICLE 1 : L'accès à la voie..... est interdit jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules et engins de secours, ou aux véhicules et engins d'intervention nécessaires au retour à la normale.

ARTICLE 2 : Une déviation de la circulation sera mise en place sur les routes désignées ci-après :

.....  
.....

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet immédiatement.

ARTICLE 4 : L'affichage obligatoire du présent arrêté, de façon visible sur les lieux et pendant toute la durée de l'intervention, est à la charge et sous la responsabilité du déclarant.

ARTICLE 5 : L'affichage obligatoire du présent arrêté, de façon visible sur les lieux et pendant toute la durée des travaux, est à la charge et sous la responsabilité du déclarant. Les travaux ne pourront débuter qu'une fois les formalités d'affichage de l'arrêté accomplies.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 7 : Le Maire autorise les forces de police à faire enlever tous les véhicules en infraction au présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de son affichage en Mairie. Le recours doit être introduit auprès

116  
Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

du Tribunal Administratif de Melun. Ces personnes peuvent également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit être alors formé dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite ;

ARTICLE 9 : Madame la Directrice Générale des services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Coulommiers, le  
  
Le Maire,

Publié le

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



### 9.5.3 Arrêté d'évacuation

|                |
|----------------|
| DEPARTEMENT    |
| SEINE-ET-MARNE |
| CANTON         |
| COULOMMIERS    |
| COMMUNE        |
| COULOMMIERS    |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N°.. /...

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### EVACUATION

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2-5 et L 2212-4

Vu le rapport dressé par *Indiquer le nom de l'organisme*

Considérant le risque *définir le risque*

Considérant le grave danger encouru par les occupants des habitations situées

Considérant l'extrême urgence à prendre des mesures de sureté pour garantir la sécurité des populations concernées,

Considérant que l'état de péril a été explicitement reconnu par *indiquer la source* dans les conclusions de son rapport

### ARRETONS

ARTICLE 1 : L'occupation des maisons ci-après désignées est provisoirement interdite dans le cadre de la sauvegarde des personnes : *indiquer la liste des personnes concernées*

.....  
.....  
.....

ARTICLE 2 : Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à M. le Procureur de la République.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera notifié aux propriétaires et aux locataires des habitations susvisées pour exécution, lesquels s'assureront, dans la mesure du possible, de la mise en conservation des biens leur appartenant.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Coulommiers, le

Le Maire,

Publié le

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

#### 9.5.4 Arrêté de réquisition de matériel/personnel privé

|                |
|----------------|
| DEPARTEMENT    |
| SEINE-ET-MARNE |
| CANTON         |
| COULOMMIERS    |
| COMMUNE        |
| COULOMMIERS    |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N°.. /...

Liberté – Egalité – Fraternité

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant :

*L'objectif est de démontrer que les 3 conditions de fond légitimant la réquisition existent au moment où le présent arrêté est signé c'est à dire:*

- décrire l'événement qui constitue un trouble à prévenir ou à résoudre (= rappel des faits),*
- décrire rôle de la société à réquisitionner/de la personne à requérir dans le paysage local,*
- décrire les conséquences néfastes d'une absence de réquisition qui constitueront inévitablement des troubles graves à l'ordre public,*
- décrire les missions essentielles à rétablir par le biais de la réquisition,*
- conclure à l'impossibilité de prévenir les troubles à l'ordre public par un autre moyen que la réquisition*

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible.....,*

#### ARRETONS

ARTICLE 1 (*qui, quoi*) : L'entreprise X... est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

ARTICLE 2 (*précisions, modalités d'application*) : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

ARTICLE 3 (*durée*) : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour X heures voire jours.

ARTICLE 4 (*indemnisation*) : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

*eau embouteillée ou citerne alimentaire pour l'eau de boisson ;*

*citermes pour les autres usages.*

*(pas d'obligation réglementaire - à l'appréciation du maire – penser avant tout aux établissements particuliers : crèche, cantine scolaire, école, établissements sanitaires et sociaux, personnes âgées seules, ....).*

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Coulommiers, le

Le Maire,

Publié le



Document à conserver



Les risques  
majeurs à

# Coulommiers



## D.I.C.R.I.M.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Table des matières

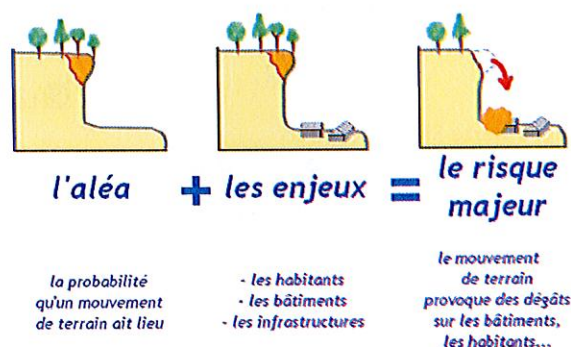
|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Qu'est-ce qu'un risque majeur ?.....             | 3  |
| Le droit à l'information .....                   | 3  |
| L'alerte .....                                   | 4  |
| Le risque inondation .....                       | 6  |
| Le risque « mouvement de terrain ».....          | 9  |
| Le risque sismique.....                          | 11 |
| Le risque météorologique .....                   | 13 |
| Le risque industriel.....                        | 19 |
| Le risque Transport de matières dangereuses..... | 20 |
| Le risque nucléaire .....                        | 23 |
| Le risque sanitaire .....                        | 24 |
| Le risque attentat.....                          | 25 |
| Le risque mouvement de foule .....               | 27 |

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un évènement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Pour fixer les idées, une échelle de gravité des dommages a été produite par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Les évènements naturels sont classés en six classes, depuis l'incident mineur jusqu'à la catastrophe majeure ;

## Le droit à l'information

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27.

Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. Le décret n°90918 du 11 octobre 1990 modifié a défini le partage des responsabilités entre le préfet, le maire et le propriétaire ou l'exploitant de certains locaux et terrains :

- le préfet élabore un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui présente les risques majeurs du département et liste les communes à risque. Pour chaque commune listée le préfet transmet au maire les informations propres à sa commune.
- Le maire élabore un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il organise les modalités d'affichage des consignes de sécurité et développe des actions de communication.
- Le propriétaire ou l'exploitant met en place les affiches.
- Le DICRIM est ainsi constitué d'une synthèse des informations portées à la connaissance du maire par le préfet (le porté à connaissance), complétée par les informations et mesures dont le maire a connaissance sur sa commune.

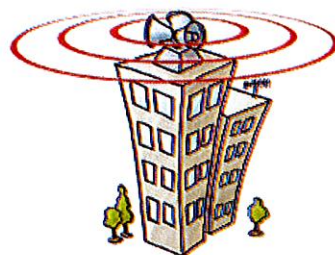
Maison de l'Ecologie et de l'Environnement  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



# L'alerte

## « Une personne avertie en vaut deux »

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.



### • Quels moyens d'alerte

#### ① Les sirènes

Elles sont testées chaque premier mercredi du mois à midi. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

#### ② Le système d'alerte SMS

Il permet de recevoir sur son téléphone portable des informations sur les phénomènes météorologiques suscitant une certaine vigilance. Abonnez-vous gratuitement sur le site Internet de la Ville.  
[www.coulommiers.fr](http://www.coulommiers.fr)

#### ③ Le site Internet de la ville

[www.coulommiers.fr](http://www.coulommiers.fr)

#### ④ Les véhicules sonorisés de la police

peuvent diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir.

#### ⑤ Les panneaux électroniques de la ville.

#### ⑥ Le porte à porte

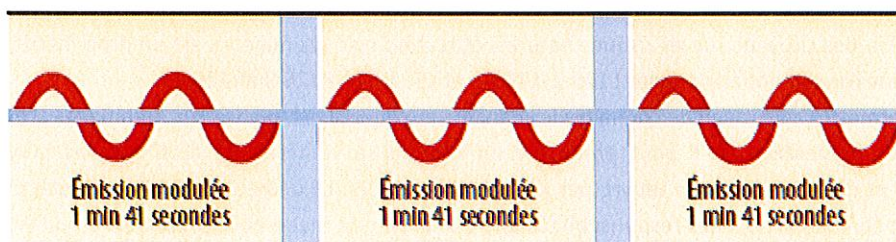
Des agents municipaux peuvent être mobilisés pour informer sur les comportements à adopter face à une situation à risque.

#### ⑦ La radio, la télévision,

En particulier sur France Inter – Coulommiers : 94.2 MHz  
France bleu Ile-de-France 107.1 Mhz  
France Info: 105.7  
Oxygène Coulommiers: 106.4  
La télévision (messages télévisés en particulier sur France 3)

### • Début d'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1min 41s espacées de 5 secondes de silence: le signal national d'alerte.



### • Fin d'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Consignes à observer en cas d'alerte

- Confinez-vous rapidement dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminée...)
- Arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation.
- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Vérifiez que l'entourage a compris la signification de l'alerte.
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle, fermez le gaz.
- Ne téléphonez pas, afin de ne pas encombrer le réseau qui doit rester libre pour les secours.
- **A L'ÉCOLE, LES ENSEIGNANTS S'OCCUPENT DE VOS ENFANTS, ILS Y SONT PROTÉGÉS.**
- Mettez-vous immédiatement à l'écoute de France Inter, France Bleu ou France Infos ou radio Oxygène.

5

## NE SORTEZ QU'EN FIN D'ALERTE OU SUR ORDRE D'ÉVACUATION

### Le « pack sécurité », à avoir chez soi :

- ✚ radio et piles de rechange  
(hors de l'appareil, à contrôler régulièrement),
- ✚ lampe de poche,
- ✚ bougies et allumettes,
- ✚ ruban adhésif, serpillières ou tissus pour obstruer les ouvertures,
- ✚ couvertures et vêtements de rechange,
- ✚ trousse de secours et traitement médical quotidien,
- ✚ nourriture et eau,
- ✚ papiers personnels ou photocopies.

### Les numéros d'urgence :

- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- Police : 17
- SAMU : 15



## Le risque inondation

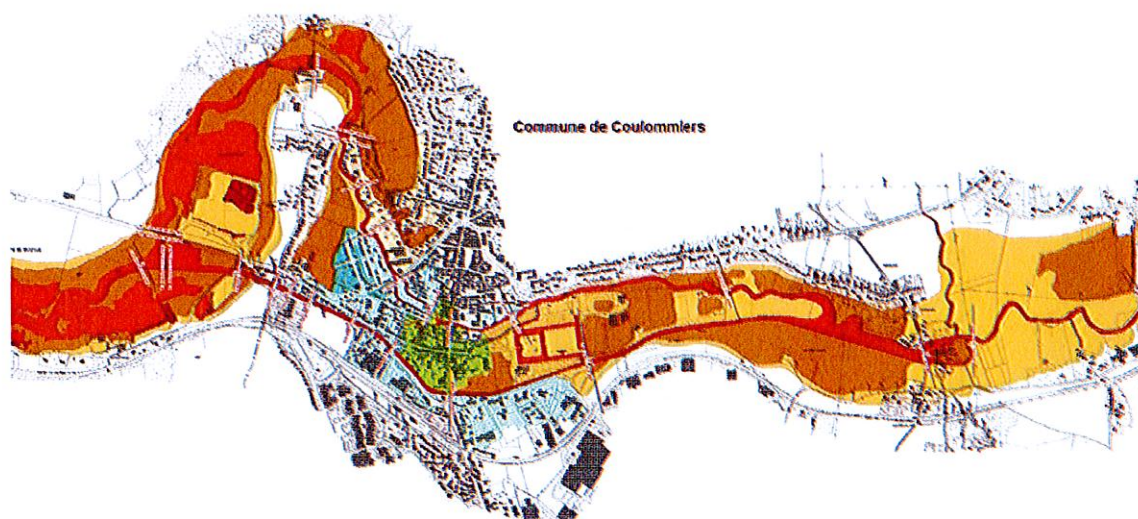
Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoqué par des pluies durables et importantes.

La commune de Coulommiers est exposée au risque d'inondation avec les crues du **Morin** et de la **fausse rivière**.

Les zones exposées ont été définies dans le **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI) en date du 29 décembre 2010. Elles sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.



Crue du Morin en janvier 1897  
(Rue de Melun)



Plan, règlement et légende téléchargeables sur : <http://www.coulommiers.fr/> - nos services- Urbanisme – les documents et démarches.

En application de l'article L.562-1 du code de l'environnement et du décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 modifié, le territoire inclus dans le périmètre du présent plan a été divisé en **sept zones réglementaires** : zones rouge, marron, jaune foncé, jaune clair, bleu foncé, bleu clair, et verte. Les parties du territoire non couvertes par une de ces zones ne font l'objet d'aucune réglementation au titre du présent plan.

### La Prévention :

Les dispositions définies dans le PPRI sont destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages des biens et activités existants, à éviter un accroissement des dommages dans le futur et à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation.

Elles consistent en des interdictions visant l'occupation ou l'utilisation des sols et en des prescriptions destinées à prévenir les dommages.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Que faire ?

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio** : France bleu Ile-de-France 107.1 Mhz, France Inter : 94.2 MHz, France Info 105.7 Mhz ou radio Oxygène 106.4 Mhz.
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas d'inondation sont les suivantes :

## AVANT

## S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
  - Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
  - S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
  - Simuler annuellement ;
- et de façon plus spécifique :
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
  - Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
  - Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiriaux, évents ;
  - Amarrer les cuves, etc. ;
  - Repérer les stationnements hors zone inondable ;
  - Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

Pour plus d'informations : <http://www.meteofrance.com> - <http://www.vigicrues.gouv.fr>

## PENDANT

## Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
  - S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
  - Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
  - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- et de façon plus spécifique :
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
  - Ne pas prendre l'ascenseur
  - Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
  - **N'entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
  - **Ne pas s'engager sur une route inondée** (à pied ou en voiture) : *lors des inondations du Sud Est, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue ;*
  - **Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.**

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

**APRÈS**

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

→ et de façon plus spécifique :

- Aérer ;
- Désinfecter les pièces à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche (et éventuellement qu'après le contrôle de l'ensemble de l'installation par un professionnel) ;
- Ne consommer l'eau de forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité ;
- Contacter son assurance.

8

**Le système d'alerte des crues :**

Un système d'alerte de crue, géré par le **Syndicat Intercommunal d'Études et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin** permet de prévenir rapidement, par téléphone, les personnes situées dans les zones les plus à risques.

Trois balises situées à différents endroits de la rivière, mesurent en permanence la hauteur d'eau par rapport à un niveau de référence.

Dès que le niveau de l'eau atteint l'un des niveaux paramétrés, la balise, reliée au réseau téléphonique, transmet un message à une centrale de surveillance, qui retransmet l'information au président du syndicat, ou à l'un des vice-présidents. En fonction des observations sur le terrain, et des informations recueillies auprès des services météorologiques, le Président décide de lancer l'alerte, ou de différer la mise en route du système en attendant de nouvelles informations.

Les riverains inscrits sur la liste des personnes situées en zone à risque reçoivent trois messages différents :

- Le premier message informe les habitants de la montée des eaux, et les invite à protéger leurs biens.
- Le second message les informe de la crue, et donc de la nécessité de prévoir la sécurisation des biens et la surveillance de l'eau pour préparer une éventuelle évacuation
- Le troisième message les informe de la fin de l'alerte.

Cette liste est tenue à jour chaque année. Les mairies enregistrent les demandes d'inscriptions supplémentaires, ou les déménagements, et les transmettent au syndicat qui se charge, en liaison avec l'opérateur, de la mise à jour du fichier.

Depuis sa mise en place, le système d'alerte est utilisé régulièrement pour avertir les riverains de la montée des eaux. Il s'avère extrêmement efficace, compte tenu de la rapidité et de la simplicité de sa mise en œuvre. Par ailleurs, il permet aussi de contacter tous les riverains qui ne résident pas dans la maison « inondable », et peuvent ainsi réagir rapidement pour prendre les dispositions de protection de leurs biens.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Le risque « mouvement de terrain »

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



9

→ Il existe plusieurs types de mouvement de terrain :

**A Coulommiers, le risque présent est le retrait et gonflement des argiles.**

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts parfois importants aux constructions :

### La manifestation des dégâts :

- Observation de fissures sur les constructions, souvent obliques et passant par les points faibles,
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres)
- Dislocation des dallages et cloisons
- Rupture de canalisations enterrées,
- Tassements de terrain.

### Les précautions à prendre :

→ Identifier le sol :

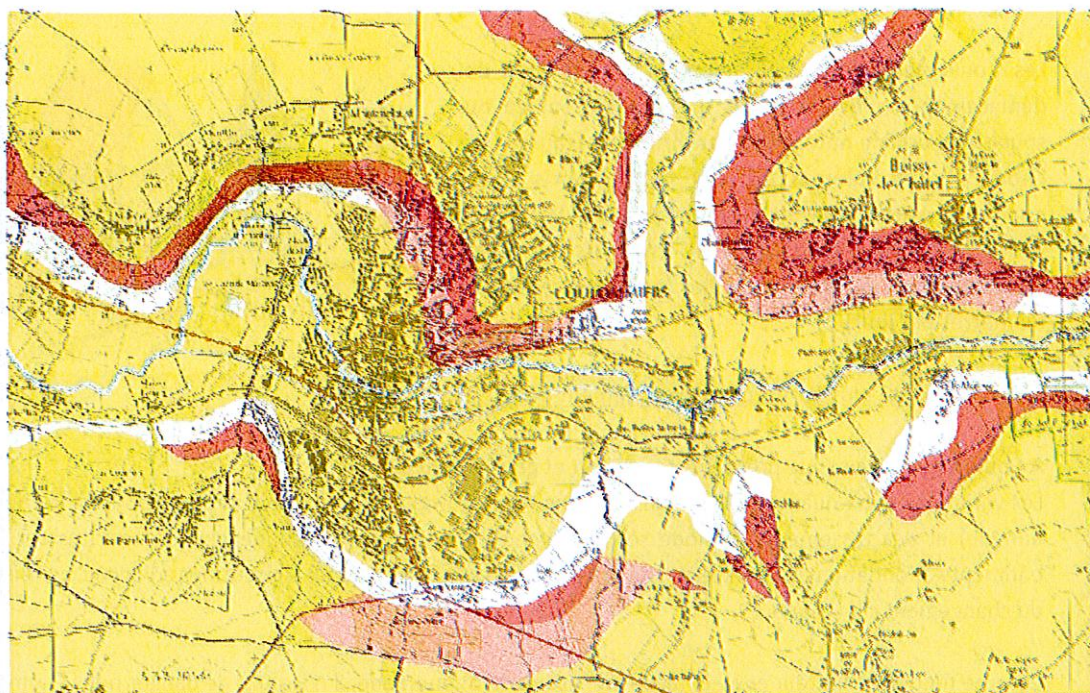
En cas de doute, pour les nouvelles constructions, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisées, à une reconnaissance du sol avant la construction. Elle permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en toute sécurité, le projet, tout en tenant compte de cet aléa.

→ Mais aussi :

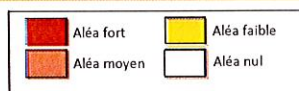
- Adapter les fondations,
- Rigidifier la structure par chaînage et désolidariser les bâtiments accolés,
- Eviter les variations localisées d'humidité,
- Eloigner les plantations d'arbres, élaguer les arbres,
- Eviter les pompes à usage domestique à moins de 10 m de l'habitation,
- Eloigner les eaux de ruissellement (utilisation des réseaux lorsque c'est possible)



Commune de Coulommiers  
Information des acquéreurs et des locataires sur le risque sécheresse.



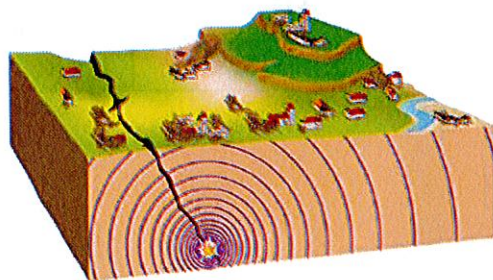
Annexe à l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n°043  
du 3 février 2006 mis à jour le 11 avril 2011.





## Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



11

A partir d'une évaluation de l'aléa sismique de la France, un zonage sismique réglementaire selon cinq zones de sismicité a ainsi été élaboré (articles R563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement) :

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte.

Le découpage du zonage est réalisé à l'échelle de la commune. Le territoire de la ville de **Coulommiers** est classé en **zone 1 : sismicité très faible**.

Un séisme peut entraîner des dégâts en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

### Les bons réflexes :

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école

### Dans un bâtiment

- ne sortez pas,
- abritez-vous sous un meuble, près d'un mur porteur,
- éloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres,

### Dans la rue

- ne restez pas sous les fils électriques,
- tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles,...)

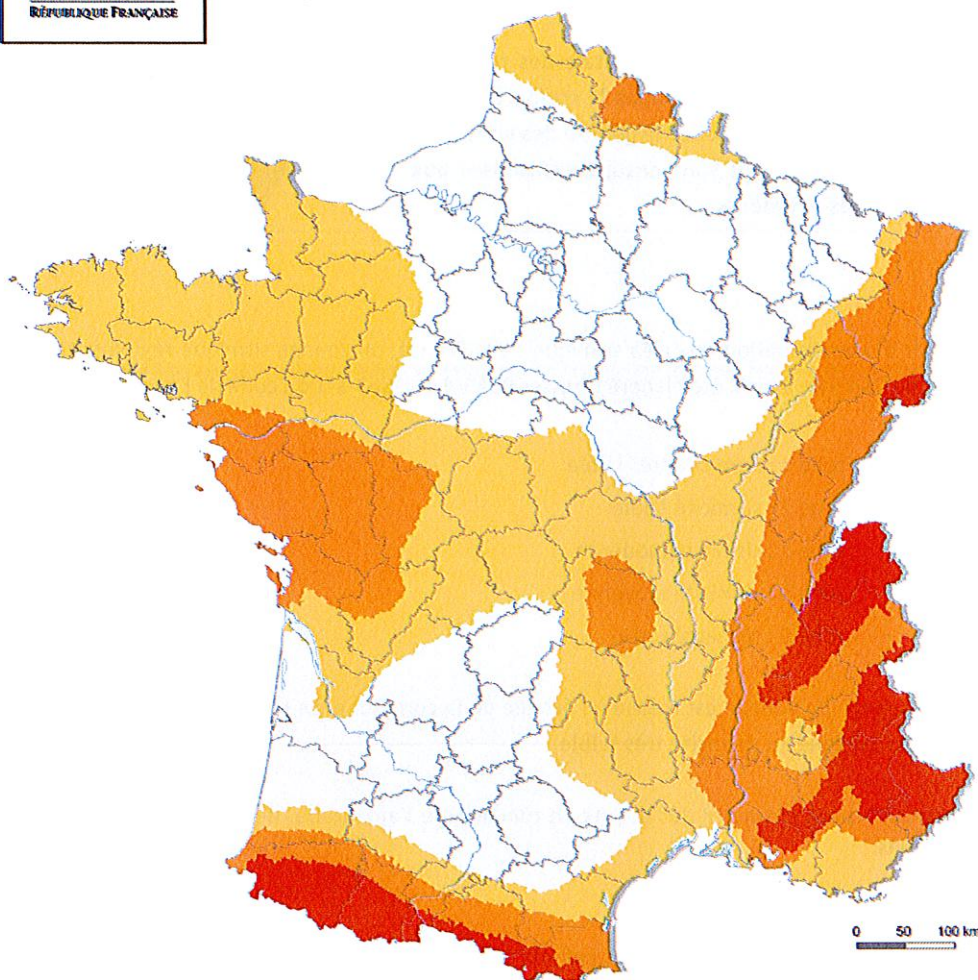
### En voiture

- gardez le véhicule loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, ...),
- coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.



## Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011  
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



12

### Zones de sismicité

- 1 (très faible)**
- 2 (faible)**
- 3 (modérée)**
- 4 (moyenne)**
- 5 (forte)** uniquement dans l'archipel de Guadeloupe

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de révision : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



# Le risque météorologique



Ces risques sont de différents ordres :

- Risque de vents violents,
- Risque d'orages,
- Risque de pluie-inondation.
- Risque de grand froid (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars),
- Risque de neige ou verglas,
- Risque de canicule (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)

13

*Les conséquences des risques liés aux conditions météorologiques peuvent être importantes, autant sur les plans humain, économique, qu'environnemental. La tempête de l'hiver 1999 et la canicule de l'été 2003 ont fait de nombreuses victimes et des dégâts considérables.*

Au-delà de la simple prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h avec une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h00 et 16h00.

## Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire

|               |                                                        |
|---------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Vert</b>   | Situation normale, pas de vigilance particulière       |
| <b>Jaune</b>  | Situation légèrement préoccupante, début de vigilance  |
| <b>Orange</b> | Situation très préoccupante, être très vigilant        |
| <b>Rouge</b>  | Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant |

## Vents violents



### Vigilance Orange

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



### Vigilance rouge

## Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

## En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de réception en préfecture : 05/06/2019  
Date de réception en préfecture : 05/06/2019

**Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :**

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

14

**Orages****Vigilance Orange**

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

**Vigilance rouge****Dans la mesure du possible :**

- Evitez les déplacements.

**En cas d'obligation de déplacement :**

- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

**Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :**

- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

**Pluies et inondation**

Se reporter au paragraphe de la page 6

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de transmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



## Risque grand froid

**Vigilance Orange**

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, maintenez les pièces humidifiées, non surchauffées.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou de verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le "115"

15

**Vigilance rouge**

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
- Pour tous, demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains, ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tous cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



## Risque neige -verglas

**Vigilance Orange**

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

16

**Vigilance rouge****Dans la mesure du possible :**

- Restez chez vous.
- N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

**En cas d'obligation de déplacement :**

- Renseignez-vous auprès du CRICR.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligé d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

**Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :**

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de transmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

### Risque canicule

Le plan canicule comporte quatre niveaux différents:

- Niveau 1 – veille saisonnière
- Niveau 2 - avertissement chaleur (carte de vigilance jaune) ;
- Niveau 3 - alerte canicule (carte de vigilance orange) ;
- Niveau 4 - mobilisation maximale (carte de vigilance rouge).

17

### Quels sont les symptômes d'un coup de chaleur ?

Pour savoir si vous avez les symptômes d'un coup de chaleur, prenez le temps d'analyser la situation:

Vous ressentirez les symptômes suivants :

- Une forte sensation de soif ;
- Une sensation de fatigue extrême ;
- La peau chaude et sèche ;
- Du mal à vous exprimer ;
- Une sensation de vertige ;
- Des maux de tête.

Si ces symptômes persistent appelez les secours.

En cas de besoin, privilégier l'appel du médecin traitant afin d'éviter l'encombrement des services d'urgence,

### Conseils de prévention

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences néfastes sur votre santé. Pour éviter une insolation, un coup de chaleur, une crampe, une déshydratation ou encore une hyperthermie, adoptez quelques conseils de prévention :

- Buvez régulièrement de l'eau même si vous ne ressentez pas le besoin de boire. En cas d'effort physique, buvez davantage ;
- Restez au frais et rafraîchissez-vous avec un brumisateur, gant de toilette humide, douche fraîche, ventilateur, climatisation, etc. ;
- Ne restez jamais trop longtemps au soleil, dans une voiture stationnée ou dans une pièce non ventilée ;
- Mettez des vêtements légers et restez à l'ombre autant que possible ;
- Evitez de boire de l'alcool, vous pourrez ressentir rapidement des effets indésirables ;
- Evitez les boissons trop sucrées ou à forte teneur en caféine ;
- Mangez correctement et n'oubliez pas que les fruits et légumes sont riches en eau
- Ne faites pas de sport pendant les heures les plus chaudes. Notez que l'agitation physique augmente la température corporelle et la sudation : il est préférable d'éviter au maximum d'imposer des contraintes supplémentaires à l'organisme qui transpire déjà et lutte pour supporter la chaleur ;
- Protégez-vous du soleil en mettant une casquette ou un chapeau. En cas de sensation de chaleur, mouillez-vous la tête et le front.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de mise en révision : juin 2018  
Date de réception préfecture : 05/06/2019

## Si vous vous sentez mal

- Arrêtez toute activité et rejoignez un endroit ombragé ou/et frais ;
- Ne plongez jamais dans l'eau froide, vous risqueriez de subir un choc thermique ;
- Hydratez-vous et enlevez un maximum de vêtements ;
- Mouillez-vous avec de l'eau pour vous rafraîchir.

## Si vous avez fait un malaise

Après avoir fait un malaise ne retournez pas au soleil. Reposez-vous dans un endroit frais, buvez beaucoup d'eau et prenez une douche ou un bain frais pour continuer le processus de réhydratation.

Si les symptômes du malaise persistent ou que vous êtes victime de vertiges, appelez ou faites appeler les secours et demandez à quelqu'un de rester auprès de vous.

Il est important de se protéger de la chaleur pour éviter tout effet néfaste sur votre santé. Dans ce cas, mettez-vous à l'abri du soleil entre 11h et 21h.

## Surveillez les personnes vulnérables

Les personnes les plus vulnérables sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- Les personnes handicapées ou malades à domicile ;
- Les personnes dépendantes ;
- Les femmes enceintes ;
- Les enfants.

Durant les épisodes de fortes chaleurs, prenez des nouvelles régulièrement des personnes les plus vulnérables. Vous pouvez également contacter la mairie (CCAS) pour inscrire sur une liste les personnes âgées, handicapées, isolées ou fragiles afin qu'ils bénéficient de l'aide d'un bénévole pendant les vagues de fortes chaleurs.

**Interdiction d'ouvrir les bouches incendie**

Il est strictement interdit d'ouvrir les bouches incendie même durant les périodes de fortes chaleurs.

- Risque de pénurie d'eau pour les sapeurs-pompiers ;
- Accidents de la route ou corporels à cause de la présence d'eau sur la chaussée ;
- Risques d'électrocutions en cas d'inondations d'équipements électriques ;
- Dégradations matérielles dues à l'inondation des caves et parkings ;
- Mobilisation inutile des services de secours.

Pour se rafraîchir ou s’amuser rendez-vous dans les lieux adéquats tels que des piscines, des plans d’eau autorisés pour la baignade, etc.

**Pour plus d'informations**

<http://inpes.santepubliquefrance.fr>

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc\\_actuelise\\_2017.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc_actuelise_2017.pdf)



# Le risque industriel

**Définition :** c'est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.



Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) distingue les installations assez dangereuses des plus dangereuses, dites « installations Seveso ».

19

## **Existence d'un risque:**

Aucune installation industrielle classée "Seveso" n'est présente sur le territoire de la commune de Coulommiers.

Toutefois, même si le risque est faible, des incidents peuvent survenir dans des établissements non classés.

## **Que faire ?**

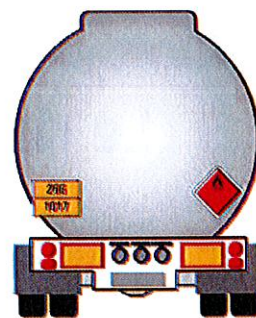
### **Dès le signal d'alerte :**

- rejoindre le bâtiment le plus proche
- se mettre à l'abri : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation,
- éteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle,
- fermer le gaz et couper l'électricité,
- s'éloigner des portes et des fenêtres,
- ne pas fumer,
- ne pas chercher à joindre les membres de sa famille,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- ne pas téléphoner, sauf en cas d'extrême urgence,
- se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer,
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre (France bleu Ile-de-France 107.1 Mhz - France Inter : 94.2 MHz – France Info: 105.7 – Oxygène Coulommiers: 106.4)

### **Dès la fin de l'alerte :**

- Aérer les habitations,
- Consulter un médecin en cas de doute (irritation, maux de tête)

# Le risque Transport de matières dangereuses



**Définition:** Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Sur la route, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents.

20

La ville de Coulommiers est notamment traversée par les routes départementales 934, 222 et 402, où de nombreux véhicules de transports transitent.

Le risque peut aussi provenir du transport de matières dangereuses par conduites enterrées (gaz).

## Comment se manifeste le risque:

On peut observer cinq types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique
- un risque pour la santé
- une pollution des sols ou une pollution aquatique

## Que faire ?

### AVANT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Pour le transport routier des matières dangereuses il est obligatoire de signaler le danger et la matière transportée sur le véhicule. Pour ce faire, 2 types de signalisation existent :

- plaque avec code danger



*Le chiffre supérieur indique le code danger*

*Le chiffre inférieur indique le code matière*

- plaque avec symbole de danger



Les conduites de transport de gaz sont identifiées par des panneaux jaunes



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception en préfecture : 05/06/2019



## Principaux symboles de danger



Matières et objets explosibles



Gaz non-inflammables et non toxiques



Gaz toxiques



Gaz inflammables



Liquides inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables



Matières comburantes



Peroxydes organiques



Matières toxiques



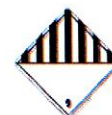
Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Matières et objets dangereux divers



Marque matière dangereuse pour l'environnement



Marque pour les matières transportées à chaud

### Que faire ?

#### PENDANT

#### Si vous êtes témoin de l'accident:

- prévenir les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et le code danger/matière du véhicule.
- En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible.
- S'il y a victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- si un nuage toxique vient vers vous : se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone; se laver et se changer en cas d'irritation.



**Que faire ?****PENDANT**

- rejoindre le bâtiment le plus proche,
- se mettre à l'abri : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation,
- éteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle,
- fermer le gaz et couper l'électricité,
- s'éloigner des portes et des fenêtres,
- ne pas fumer,
- ne pas chercher à joindre les membres de sa famille,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- ne pas téléphoner,
- se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer,
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre (France bleu Ile-de-France 107.1 Mhz - France Inter : 94.2 MHz – France Info: 105.7 – Oxygène Coulommiers: 106.4)

22

**Dès la fin de l'alerte :**

- Aérer les habitations,
- Consulter un médecin en cas de doute (irritation, maux de tête).

# Le risque nucléaire



**Définition:** Le principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire est d'utiliser la chaleur libérée par la fission de noyau d'uranium pour produire de la vapeur d'eau à haute pression qui, à son tour, actionne un groupe turbo-alternateur produisant de l'électricité.

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir,

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192 par exemple),
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes),
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

23

## Le risque à Coulommiers:

### La centrale de Nogent sur Seine

En Seine et Marne, il n'existe pas de centrales nucléaires.

Cependant, six communes en bordure du département de l'Aube, sont incluses dans la zone de sécurité (arrêtée à 10 Km à titre préventif) autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent sur Seine, qui comprend deux réacteurs de 1300 MW. Le risque de dysfonctionnement grave du centre est extrêmement peu probable.

## Que faire ?

### AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité.

### PENDANT

- La première consigne est le **confinement**. se mettre à l'abri immédiatement. s'enfermer dans un local clos, de préférence sans fenêtre. un véhicule ne constitue pas une bonne protection.
- L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur) si tel est le cas, se munir de vêtements chauds, de ses médicaments indispensables, de ses papiers etc.
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille, ni aller chercher ses enfants à l'école
- indiquer votre présence avec un chiffon rouge derrière une fenêtre,
- ne téléphoner pas, tenez-vous informé en écoutant la radio,
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

### Distribution de comprimés d'iode:

Une distribution de comprimés d'iode à la population pourrait être organisée en cas de nuage radioactif. Ces comprimés permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant qui peut être contaminé.

La distribution des comprimés revient à la mairie sur sa commune. Les services communaux ont mis en place une procédure permettant une distribution rapide si besoin.

### APRES

- Agir conformément aux consignes :
  - o si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements) ;
  - o en matière de consommation de produits frais ;
  - o en matière d'administration éventuelle d'iode stable.
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner,
- Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
DSD-IRM Révisé le 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



# Le risque sanitaire

## Pandémie

Une pandémie est caractérisée par la propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une large zone géographique (ex: pandémie grippale).

## Mesures de prévention:

La prévention passe principalement par la vaccination.

En 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans **pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018**.

**Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018**, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Il est possible de réduire ou de freiner la propagation des infections en prenant certaines précautions, entre autres :

- Recevoir le vaccin approprié.
- Se laver souvent les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- Rester à la maison lorsque l'on est malade (on évite ainsi de contaminer d'autres personnes).
- Utiliser un papier-mouchoir ou encore tousser ou éternuer contre le creux du coude, et non dans votre main. Se détourner des autres gens.
- Utiliser des papiers-mouchoirs jetables et les jeter immédiatement après s'en être servi.
- Se laver les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché.
- Si l'on travaille au contact d'enfants, mettre à leur disposition des jouets dont la surface est dure et facile à nettoyer.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche (les virus présents sur les mains peuvent s'infiltrer dans l'organisme).
- Éviter de partager des tasses, verres, assiettes et ustensiles.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence afin de ne pas contaminer son entourage.

## Plan national de prévention et de lutte "pandémie grippale"

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/12490/85935/file/plan%20national%20de%20pr%C3%A9vention%20et%20de%20lutte%20pand%C3%A9mie%20grippale.pdf>



## Le risque attentat

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats perpétrés ces dernières années.

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :

25



Site gouvernemental sur la prévention des risques:

<https://www.gouvernement.fr/risques>

Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
Date de réception en préfecture : 05/06/2019  
Date de révision : juin 2018



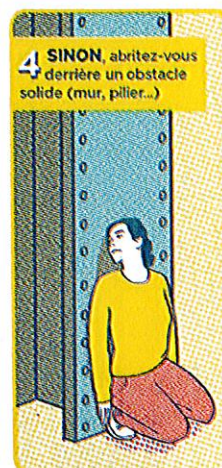
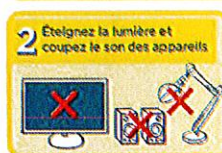
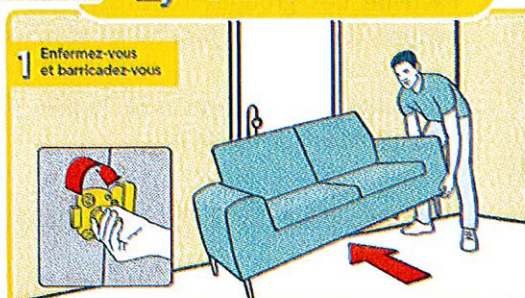
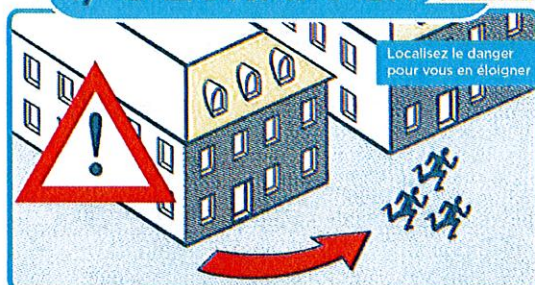
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



26

## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-AR  
DICTIM - Révision juin 2018  
Date de réception préfecture : 05/06/2019



# Le risque mouvement de foule

**Définition:** Le mouvement de foule fait suite à une peur panique générale. Il est causé par le remous de la foule lorsque celui-ci est incontrôlé. Il peut avoir des effets mortels. Le mouvement de foule est possible lors de regroupement fort de personnes, par exemple lors d'une manifestation ou d'un spectacle.

Que faire ?

AVANT

- Repérer les issues de secours et voies de repli

PENDANT

- Éloignez-vous du lieu de la panique ou de la perturbation,
- Maintenez une distance de sécurité,
- Maintenez-vous à l'écart de la cohue, si possible,
- Suivez les consignes des secouristes présents,
- Proposez votre aide,
- ne fumez pas

**En cas d'évacuation :**

- Suivez toujours la foule,
- Suivez les consignes des secouristes présents,
- ne bloquez pas les lignes téléphoniques inutilement,
- Ne cédez pas à la panique

APRES

- Informez-vous : écoutez la radio et respectez les consignes de sécurité,
- Informez les autorités de tout danger observé,
- Apportez votre première aide aux personnes en difficultés,
- Mettez-vous à la disposition des secours.



Accusé de réception en préfecture  
077-217701317-20190605-2019-ARR-078-  
AR  
Date de télétransmission : 05/06/2019  
Date de réception préfecture : 05/06/2019